



MINISTÈRES
AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Règlement :

Service : DREAL Bretagne

Sous-service : SPPR / DPCH / UPC

SPC VCB

Règlement de surveillance, de prévision et de transmission de l'Information sur les crues

Approuvé par arrêté préfectoral le **jj/mm/aaaa**

Historique des versions du document

Version	Date	Commentaire
1.0	Juillet 2025	Version initiale

Affaire suivie par

Thomas BELIN - DREAL Bretagne/SPPR/DPCH/UPC
<i>Tél. : 02 90 08 58 82</i>
<i>Courriel : thomas.belin@developpement-durable.gouv.fr</i>

Rédacteur

Thomas BELIN - DREAL Bretagne/SPPR/DPCH/UPC

Relecteur

Prénom NOM - Service

Référence(s) intranet

http://

Glossaire

AP : Avertissement Précipitations

APIC : Avertissement Pluies Intenses à l'échelle des Communes

BP : Bulletins Précipitations

CMVOA : Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte

COGIC : Centre Opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises

COZ : Centre Opérationnel de Zone de défense

CVH : Cellules de Veille Hydrologiques

DDT(M) : Direction Départementale des Territoires (et la Mer)

DGPR : Direction Générale de la Prévention des Risques

DICOM : DIRection de la COMmunication

DIR Météo-France : Direction Inter Régionale de Météo-France

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

EDF : Électricité de France

IGN : l'institut national de l'information géographique et forestière

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

PPRI : Plan de Prévention des Risques Inondations

RDI : Référent Départemental d'Inondations

RIC : Règlement de surveillance, de prévision et transmission de l'Information sur les Crues

SCSOH : Service de Contrôle et de Surveillance des Ouvrages Hydrauliques

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours

SDPC : Schéma Directeur de la Prévision des Crues

SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civile

SHOM : Service Hydrographique et Océanographique de la Marine

SPC VCB : Service de Prévision des Crues Vilaine et Côtiers Bretons

ZICH : Zones Inondées par Classes de Hauteurs d'eau

ZIP : Zone inondée potentielle

Sommaire

I. Présentation du territoire.....	5
1. Description des bassins versants couverts par le SPC.....	5
1.1. La rivière de Morlaix (Queffleuth, Jarlot, Tromorgant).....	6
1.2. Le bassin de l'Aulne (Aulne et Hyère).....	7
1.3. Les bassins du Trieux, du Leff et du Gouët.....	7
1.4. Les bassins du Gouessant, de l'Arguenon et de la Rance.....	8
1.5. Le bassin de l'Odet (Odet et Steïr).....	8
1.6. Le bassin de la Laïta (Isole et Ellé).....	9
1.7. Le bassin du Blavet.....	10
1.8. Le bassin de la Vilaine.....	11
2. Enjeux liés aux crues sur le bassin.....	13
3. Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues.....	15
II. Règlement.....	17
Article 1. Intervention de l'État.....	17
1.1. Missions de surveillance, prévision et transmission de l'information sur les crues.....	17
1.2. Délimitation du territoire de compétence du service de prévision des crues.....	18
1.3. Liste des cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues.....	18
1.4. Liste des communes et groupements de communes bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État.....	19
Article 2. Intervention des collectivités territoriales.....	20
2.1. Conditions de cohérence des dispositifs mis en place par l'État et les collectivités territoriales	20
2.2. Dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités territoriales.....	20
I. Le dispositif de surveillance du Trieux.....	20
II. Le dispositif de surveillance du Chiffrouët et du Gouessant.....	21
III. Le dispositif de surveillance de l'Elorn.....	21
IV. Le dispositif de surveillance de l'Isac, affluent de la Vilaine.....	21
Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues.....	22
3.1. Les fournisseurs de données hydrologiques et météorologiques (et marégraphiques le cas échéant).....	22
3.2. Informations particulières liées aux ouvrages hydrauliques.....	24
3.3. Données et informations échangées avec les autres services de l'État.....	25
Article 4. Dispositif d'information.....	27
4.1. Mise à disposition de l'information.....	27
4.2. Transmission de l'information.....	32
Article 5. Entrée en vigueur.....	34
Annexes.....	35

I. Présentation du territoire

1. Description des bassins versants couverts par le SPC

La Bretagne compte plus de 30 000 km de cours d'eau. L'eau est présente partout en surface. Dans cette région habituée aux brusques changements de temps, les collines très arrosées (Monts d'Arrée 1500 mm/an), contrastent avec le littoral et certains bassins dont la pluviométrie est l'une des plus faibles de France (Rennes 700 mm/an).

La variabilité du climat breton s'exprime aussi d'une année à l'autre. Des crues importantes se sont produites dans les dernières décennies sur les différents sous-bassins, notamment en janvier 1995, décembre 1999, durant les hivers 2000-2001 et 2013-2014, lors d'évènements orageux intenses en juin 2018, plus récemment lors des hivers 2019-2020, 2022-2023, 2023-2024 et tout dernièrement fin janvier 2025.

La ligne de crête qui part des Monts d'Arrée en allant vers l'est partage la Bretagne en deux parties très inégales :

- au sud, des bassins versants de taille plutôt significative allant vers le sud et se jetant dans l'Océan Atlantique (Vilaine, Aulne, Laïta, Odet, Blavet) ;

- au nord, des bassins versants de taille plutôt réduite allant vers le nord et se jetant dans la Manche (Couesnon, Rance, Trieux, Léguer, rivière de Morlaix). Ces bassins versants sont caractérisés par des crues rapides.

Le débit moyen annuel des cours d'eau est plus élevé à l'ouest où les précipitations sont plus abondantes qu'à l'est. Les sous-sols bretons imperméables entraînent des variations de débits suivant de près les variations de pluviométrie. Les débits importants et les risques de crues sont par conséquent observés en hiver.

La situation hydrographique de la Bretagne est caractérisée, à la fois par des cours d'eau à crue lente, à l'exemple du Blavet ou de la Vilaine et de ses affluents, mais aussi par des cours d'eau assez courts (rivière de Morlaix, Aulne, Odet et Laïta) qui réagissent en quelques heures à des précipitations assez intenses, lorsque les sols sont déjà très humides. De plus, les estuaires des fleuves côtiers bretons, dont les rives sont les plus densément peuplées, ont un fonctionnement hydraulique particulier : la marée et les phénomènes météorologiques (vent et pression) peuvent jouer un rôle important dans les écoulements d'eau douce provenant du continent.

Enfin, les principaux cours d'eau de Bretagne sont compatibles avec la navigation (canal latéral ou navigation dans le lit mineur) et présentent de nombreux ouvrages de régulations, seuil, écluses, vannages. Les réserves en eau souterraine sont relativement faibles, et 75 % de l'eau potable provient des nombreux barrages présents. Si tous ces barrages ont un impact sur les crues, certains d'entre eux ont explicitement la fonction d'écrêteur de crue.

Tronçons de cours d'eau surveillés par le SPC VCB :

La rivière de Morlaix	Léguer-Guindy-Jaudy	Trieux-Leff-Gouët	Gouessant-Arguenon-Rance	Vilaine amont
Aulne	Blavet	Meu	Ille-Illet	Seiche
Odet	Laïta	Oust	Vilaine médiane	Vilaine aval

1.1. LA RIVIÈRE DE MORLAIX (QUEFFLEUTH, JARLOT, TROMORGANT)

La ville de Morlaix se situe à la confluence de deux rivières : le Queffleuth et le Jarlot , qui forment la rivière de Morlaix. Le Queffleuth et le Jarlot prennent leur source sur le versant nord des Monts d'Arrée et leurs cours sont orientés sud-nord. La longueur de ces cours d'eau est très courte (une vingtaine de km) et les bassins versants étroits, ce qui explique les temps de réponse très courts.

Le Queffleuth et le Jarlot sont canalisés à l'amont de Morlaix, dans deux galeries souterraines qui se rejoignent en une galerie unique à partir de leur confluence. La galerie souterraine traverse la ville de Morlaix sur une longueur de 500 mètres avant de déboucher dans le bassin à flot (port de plaisance) formé par un barrage et une écluse équipée de vannes.

L'estuaire de la rivière de Morlaix mesure 10 km de longueur entre l'écluse et l'embouchure à Carantec. La limite amont de l'incidence maritime se situe dans la galerie souterraine, sous la place des Otages, à Morlaix.

Les débordements des cours d'eau se produisent généralement entre décembre et février, lorsque les sols sont saturés. Toutefois, des épisodes pluvieux importants et recouvrant la totalité du bassin versant peuvent se produire le reste de l'année. Le dernier en date fut l'évènement de juin 2018.

La ville de Morlaix, située en fond d'estuaire, est sous l'influence de la marée. De légers débordements peuvent se produire dans le centre-ville en cas de grandes marées avec ou sans surcotes, même en l'absence de crue des rivières. D'autres quartiers de Morlaix sont inondables par les crues du Queffleuth et du Jarlot à l'amont de la section canalisée (galerie souterraine) : allée du Poan Ben, rue de Paris, rue de Brest, ...

Lorsque les coefficients de marée sont élevés (avec ou sans surcotes), la marée peut constituer un frein aux écoulements de la rivière et générer des inondations importantes au niveau de la confluence. C'est le cas des crues du 11 février 1974 et des crues des 12 et 13 décembre 2000, où les conditions de marée défavorables ont retardé et limité l'évacuation de la crue vers la mer.

Lors de la crue du 1er janvier 2014, le coefficient lors de la pleine mer du soir était important (100). Toutefois, il y a eu un déphasage entre l'heure de la pleine mer et l'arrivée de la pointe de crue due aux précipitations, dans l'estuaire de Morlaix. La marée n'a pas eu d'impact négatif sur l'évacuation de la crue en mer. Pendant l'hiver 2013-2014, les crues les plus importantes sont survenues lors de marées de faibles coefficients (54 le 24 décembre 2013 et 55 le 6 février 2014) ; les crues ont été moins importantes au moment des marées de vives eaux (coefficients de 103 le 4 janvier 2014, 113 le 1er février 2014 et 114 le 3 mars 2014).

La ville de Morlaix a connu plusieurs inondations importantes dans le passé : 1880, 1883, 1925 et 1974 par exemple et plus récemment 1995, les hivers 2000/2001 et 2013/2014. Lors de la crue du 24 décembre 2013, une centaine de bâtiments a été endommagée dans la ville de Morlaix, 2 parkings souterrains ont été inondés entraînant des dommages sur une soixantaine de véhicules.

1.2. LE BASSIN DE L'AULNE (AULNE ET HYÈRE)

Le bassin versant de l'Aulne occupe le centre du département du Finistère et s'inscrit entre deux lignes de relief quasiment parallèles : les Monts d'Arrée au nord et les Montagnes Noires au sud. L'Aulne et ses principaux affluents, l'Hyères à l'est et l'Ellez à l'ouest, drainent le bassin versant le plus grand du Finistère et le troisième bassin hydrographique breton après ceux de la Vilaine et du Blavet. Son réseau hydrographique superficiel est dense et présente une réponse rapide à la pluviométrie.

Une partie de l'Aulne et de son principal affluent l'Hyères est canalisée (Canal de Nantes à Brest).

Les marées de vives eaux remontent dans le dernier bief canalisé (Guily-Glas).

Les zones inondables les plus importantes en nombre d'habitations concernées, se situent à Châteaulin et Port-Launay, en aval. Quelques maisons riveraines du canal sont aussi concernées à Pleyben (Pont-Coblant), Saint-Coulitz (lieu dit « la pointe ») et Châteauneuf-du-Faou.

La commune de Port-Launay, située en bordure du canal juste à l'amont de l'écluse de Guily-Glas, peut connaître des inondations d'origine maritime (grandes marées augmentées de surcotes) et / ou fluviale (crue de l'Aulne). À Châteaulin, l'influence maritime est un peu moins déterminante, mais elle peut constituer un facteur aggravant en période de crue (« frein » à l'écoulement des eaux).

Les plus fortes crues du XXème siècle ont été observées, comme dans les autres bassins versants finistériens en 1925, 1974, 1990, 1995, durant l'hiver 2000-2001 et l'hiver 2013-2014. Les archives relatives au canal de Nantes à Brest ont par ailleurs permis de conserver la mémoire de crues « exceptionnelles » en 1846 et entre 1880 et 1883.

Les crues de 2000-2001 ont touché environ 400 habitations, de nombreux équipements publics (Trésor public, bibliothèque, maison communale...), des infrastructures (usine de production d'eau potable, station d'épuration) et des entreprises. L'importance des dommages s'explique par la concomitance des pointes de crues de l'Aulne et de l'Hyères qui a produit une pointe unique sur l'aval.

1.3 LES BASSINS DU TRIEUX, DU LEFF ET DU GOUËT

Le tronçon Trieux-Leff-Gouët regroupe trois cours d'eau, afin de satisfaire aux exigences d'enjeux concernés par la vigilance crues. Si Guingamp est l'enjeu majeur du tronçon, le Leff et le Gouët y ont été accolés car eux ne présentaient pas, seuls, suffisamment d'enjeu (St Briec ne fait pas partie du réseau surveillé car situé à l'aval du barrage de Ploufragan). Ces 3 cours d'eau, voisins, ont des sources très proches, et les 2 stations de vigilance (St Péver et St Julien) présentent des niveaux d'atteinte relativement proches. Ils sont également très réactifs, du fait notamment de leur petite taille.

Le Trieux (autour de 6h de temps de réponse à St Péver) reçoit des affluents tout le long, et peut présenter des crues se renforçant fortement vers l'aval en cas de pluviométrie homogène sur tout le bassin versant. Le Leff ne reçoit quasiment pas d'affluent dans sa partie amont. Le Gouet présente un temps de réponse aux pluies de 10h à St Julien, quasiment situé à l'entrée de la retenue de Ploufragan.

Ce secteur a connu de nombreuses crues hivernales importantes (février 2014, décembre 2013, Xynthia en 2010, l'hiver 2000-2001 et ses crues à répétition, février 1974). Mais de par la petite taille de ses bassins, il est également sensible aux événements orageux : parmi les crues historiques on trouve août 1880 et août 1773.

1.4 LES BASSINS DU GOUessant, DE L'ARGUENON ET DE LA RANCE

Le tronçon Gouessant-Arguenon-Rance regroupe également trois cours d'eau, afin de satisfaire aux exigences d'enjeux concernés par la vigilance crues. Ces 3 cours d'eau, voisins, ont des sources très proches, mais des comportements assez différents, du fait de formes et d'anthropisation différentes. La majorité des barrages présents sur ces trois cours d'eau ont pour vocation principale la production d'eau potable et n'ont pas pour mission d'agir sur les crues. Ils constituent néanmoins des points de fonctionnement singuliers.

Le Gouessant, relativement allongé, possède plusieurs zones tampons (barrage de Pont-Rolland, amont de Lamballe, nombreux étangs). L'enjeu principal est situé à Lamballe. La limite aval du tronçon surveillé est placée aux abords de la limite d'influence maritime.

L'Arguenon est constitué pour sa partie amont de deux cours d'eau de taille comparable, l'Arguenon et la Rosette, dont la confluence se situe dans Jugon-les-Lacs - Commune nouvelle. Le barrage de Ville Hatte à l'aval, coupure hydraulique importante, marque la limite du tronçon surveillé (arrêté en entrée de retenue).

La Rance est de forme très allongée dans sa partie amont. Le tronçon surveillé s'arrête à l'aval sur le barrage de Rophémel, véritable coupure hydraulique située 10km à l'amont de Dinan. La Rance est ensuite canalisée en rejoignant le canal d'Ille et Rance à l'aval de l'étang de Bettineuc.

Les principaux enjeux touchés par les inondations sont Lamballe sur le Gouessant, Plancoët et Jugon-les-Lacs - Commune nouvelle sur l'Arguenon et Dinan pour la Rance.

Les principales crues récentes d'ampleur sont des crues hivernales (février 2010, janvier 2001, janvier 1995, février 2014, décembre 1999).

1.5 LE BASSIN DE L'ODET (ODET ET STEÏR)

L'Odét prend sa source sur le versant sud des Montagnes Noires, et son cours, tout comme celui du Jet, est orienté globalement NE-SO jusqu'à sa confluence avec le Steïr à Quimper. Le bassin versant du Steïr, ainsi que l'estuaire de l'Odét, en aval de la confluence, sont plutôt orientés nord-sud. Selon l'origine des épisodes pluvieux, cette différence d'orientation des versants induit parfois des réponses différentes des deux rivières et des crues plus accentuées sur l'un ou sur l'autre cours d'eau.

Les débordements des cours d'eau se produisent généralement entre décembre et février, lorsque les sols

sont saturés. Toutefois, comme sur les autres bassins versants, des épisodes pluvieux importants et recouvrant la totalité du bassin peuvent se produire même en été et il convient d'être vigilant toute l'année.

La limite amont de l'influence maritime dans l'estuaire de l'Odet (pour les cotes théoriques des plus grandes marées et hors crue) se situe aux environs de la confluence de l'Odet et du Jet, et au niveau du barrage du Moulin du Duc sur le Steïr. L'influence de la marée est très nette au centre-ville de Quimper, et notamment à la confluence de l'Odet et du Steïr. Les quartiers de Locmaria, du Cap Horn, le quai de l'Odet, les quartiers riverains du Steïr peuvent être inondés en cas de grandes marées augmentées de surcotes.

Parmi les crues récentes, on identifie celles de février 1974, janvier 1995, décembre 1999 et les hivers 2000/2001 et 2013/2014. Plus récemment, lors du passage de la tempête Céline (fin octobre 2023), l'extension la plus forte pour un évènement d'influence maritime a été relevée, avec des inondations dans le centre historique de Quimper notamment, impactant une centaine de biens.

Les conséquences des crues de l'hiver 2000/2001 restent à ce jour les plus significatives : importants dommages dans l'agglomération de Quimper (ville inondée sur 175 hectares, environ 240 magasins sinistrés, 400 habitations inondées, évacuation de la maison de retraite et de plusieurs bâtiments de services publics, entreprises et équipements durement touchés).

1.6 LE BASSIN DE LA LAÏTA (ISOLE ET ELLÉ)

L'axe d'écoulement général de l'Isole et l'Ellé est orienté nord-sud. Le bassin versant de l'Isole a une forme étroite et allongée et la rivière ne reçoit que des affluents de faible extension. Le bassin versant de l'Ellé a une forme beaucoup plus évasée en amont, la vallée se resserrant ensuite à partir des Roches du Diable. L'Ellé reçoit deux affluents principaux : l'Aër en rive gauche et l'Inam en rive droite.

L'Ellé et l'Isole se rejoignent à Quimperlé pour former la Laïta, estuaire maritime débouchant au Pouldu. Il s'agit d'une ria dont l'axe d'écoulement est orienté Nord-Sud. L'influence de la marée est très nette à Quimperlé.

Les bassins versants de l'Ellé et de l'Isole sont très peu urbanisés. Les versants abrupts sont occupés par des zones boisées. Les deux bassins versants sont caractérisés par l'existence de zones humides relativement importantes jouant un rôle primordial dans le stockage et l'amortissement des crues.

Les quais de la Laïta à Quimperlé (quais Brizeux et Surcouf) sont fréquemment inondés en période de forts coefficients de marée, lorsque celle-ci est aggravée de surcotes dues aux basses pressions et aux vents forts de secteur Sud-Ouest. De légers débordements de quelques centimètres sont observés plusieurs fois par an ; des inondations plus conséquentes (de 20 à 60 cm d'eau) se produisant environ tous les deux ans en moyenne.

Les inondations des quartiers riverains de l'Ellé et de l'Isole, à l'amont de la confluence, sont dues par contre principalement aux crues de ces cours d'eau, même si la marée peut avoir une incidence sur l'écoulement des eaux.

La partie basse de la ville de Quimperlé a connu des inondations importantes en 1925, 1974, 1990, janvier

1995 et lors des hivers 2000/2001 et 2013/2014. Plus récemment, les crues mixtes (influences fluviales et maritimes) de fin 2023 et fin 2024 ont généré des débordements dans la basse-ville. Le passage de la tempête Céline, avec une composante maritime record, a elle aussi généré des débordements importants autour des heures de pleine mer.

Les conséquences des crues de l'hiver 2000/2001 restent à ce jour les plus significatives : 250 habitations et 80 entreprises touchées, 10 commerces totalement détruits, et 200 moteurs hors d'usage aux papeteries de Mauduit.

Les crues de l'hiver 2013/2014 ont été moins importantes que celles de l'hiver 2000/2001 (une centaine de bâtiments endommagés à Quimperlé), mais la répétition de celles-ci en moins de deux mois leur confère un caractère exceptionnel. En effet, au cours de l'hiver 2013/2014, la cote de 4,00 mètres a été dépassée à 9 reprises à la station Charles-de-Gaulle, à Quimperlé. A titre de comparaison, elle a été dépassée à 11 reprises durant les 130 années précédentes (1883 à 2013), dont 2 fois en 1974, 4 fois en 1995 et 2 fois lors de l'hiver 2000/2001.

1.7 LE BASSIN DU BLAVET

De taille moyenne, le bassin versant du Blavet s'étend sur les départements du Morbihan et des Côtes-d'Armor. Le lit majeur du Blavet est à forte dominante rurale, comprenant essentiellement des champs et des bois, ainsi que quelques zones d'habitations clairsemées. L'aval du bassin versant est plus urbanisé, avec la présence des communes d'Inzinzac-Lochrist, Hennebont, Lanester et Lorient.

Les principaux affluents du Blavet sont

- dans sa partie amont le Doré en rive droite,
- et dans sa partie aval la Sarre en rive droite, l'Evel et le Tarun en rive gauche.

Le Blavet rejoint à Gouarec le canal qui relie Nantes à Brest et s'en sépare à Pontivy.

En amont de Pontivy, le barrage hydroélectrique de Guerlédan constitue un point singulier pour le cheminement hydraulique du Blavet.

Le Blavet est canalisé et donc jalonné de nombreuses écluses. Les écluses entre le barrage de Guerlédan et Pontivy ne sont plus utilisées pour la navigation. Dans les Côtes-d'Armor, l'état de fonctionnement des écluses est variable.

L'influence de la marée et des surcotes (30 à 50 cm lors des crues importantes) en rade de Lorient, qui s'étend jusqu'au bief contrôlé par l'écluse de Polvern, ne constitue pas un facteur aggravant des crues en amont. Elle se ressent toutefois à Hennebont, voire jusqu'à Inzinzac.

Depuis plusieurs décennies, des épisodes importants de crues ont été observés : février 1974, février 1988, février 1990, janvier 1995, décembre 1999 et durant les hivers 2000-2001 et 2013-2014. Dans cet échantillon, les crues de 1974 et de 1995 sont les plus importantes.

Les principaux secteurs à enjeux, sur le cours du Blavet, sont localisés sur Gouarec (22), Pontivy, Le Sourn,

Pluméliau-Bieuzy, Languidic, Inzinzac-Lochrist, et Hennebont ainsi qu'une centaine de bâtiments dispersés sur les communes riveraines du Morbihan. Une action menée en 2014 dans le cadre du PAPI Blavet a permis de recenser précisément les enjeux en zones inondables telles que définies par le PPRI Blavet et les atlas des zones inondables (AZI) relatifs aux affluents de ce cours d'eau.

1.8 LE BASSIN DE LA VILAINE

Le bassin de la Vilaine concerne les régions Bretagne et Pays-de-la-Loire et les départements suivants : l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Loire-Atlantique, les Côtes-d'Armor, la Mayenne et le Maine-et-Loire.

Les principaux affluents sont de l'amont vers l'aval :

- La Valière,
- La Cantache,
- Le Chevré,
- L'Ille avec son affluent principal l'Illet,
- Le Meu,
- La Seiche,
- Le Semnon,
- La Chère,
- Le Don,
- L'Oust et ses principaux affluents :
 - Le Lié,
 - Le Ninian, et son affluent l'Yvel
 - La Claie,
 - L'Aff,
 - L'Arz,
 - L'Isac.

Une partie de l'Ille (canal d'Ille et Rance), la Vilaine en aval de Cesson-Sévigné et l'Oust en aval de Gueltas (canal de Nantes à Brest) sont canalisés et navigables.

La pluviométrie moyenne sur le bassin de la Vilaine est très contrastée de l'ordre de 1000 mm/an sur l'Ouest (haut bassin de l'Oust) à 700 mm/an environ sur le bassin rennais. Compte tenu de cette disparité pluviométrique et du jeu des concomitances de crue entre la Vilaine et ses affluents, une même crue peut s'avérer exceptionnelle sur un tronçon tout en restant quasi normale sur un autre, pour la saison hivernale.

Les crues de la Vilaine sont de type fluvial à montée lente et régulière. Elles surviennent généralement en milieu voire en fin- de période hivernale, après un antécédent pluviométrique important, alors que le sol se trouve à saturation et que le débit de base des cours d'eau est déjà relativement haut.

Elles se caractérisent par des durées de submersion importantes et des débits de pointe très élevés.

Les principales crues sur le bassin de la Vilaine sont :

- 1820, 1846, 1853, 1879 à 1883 au XIXème siècle
- janvier 1881 (neige et débâcle) (la plus grande du XIXème siècle depuis 1846)
- décembre 1910
- janvier 1936 (surtout sur l'aval Redon)
- octobre 1966 (surtout sur l'amont Rennes)
- novembre 1974 (surtout sur l'amont Rennes)
- février 1977 (surtout sur l'amont Vitré)
- janvier 1995
- décembre 1999 (surtout sur l'aval de Rennes)
- novembre 2000 (surtout sur l'Ille et l'Illet)
- décembre 2000 et janvier 2001
- mars 2001
- mars 2013 (surtout sur l'amont de Rennes)
- février 2014 (surtout sur l'aval de Rennes)
- fin janvier 2025 (crue généralisée sur l'ensemble du bassin de la Vilaine)

Les principaux secteurs à enjeux sur le bassin de la Vilaine, le long des tronçons surveillés au titre de la vigilance « crues », sont de l'amont vers l'aval :

Vilaine amont	Vitré
	Châteaubourg
	Cesson-Sévigné (travaux de protection dans les années 1980)
	Rennes quartiers est (endiguements de 1980 à 2000 environ)
Ille	Secteurs de Betton, Saint-Grégoire et Rennes quartiers Nord
Meu	Montfort-sur-Meu et Mordelles
Seiche	Pont-Péan, Noyal-Chatillon-sur-Seiche et Bruz (clinique de Carcé)
Vilaine médiane et aval	Rennes quartiers ouest
	Pont-Réan (communes de Bruz et Guichen)
	Guipry et Messac
	Secteur de Redon (35) et Saint-Nicolas-de-Redon (44) (28 communes dans le PPRI)
Oust	Rohan, Josselin, Malestroit, Saint-Martin-sur-Oust et Redon

2. Enjeux liés aux crues sur le bassin

Le tableau suivant récapitule les principales crues survenues sur le territoire de compétence du SPC VCB et les principaux dommages occasionnés :

Date	Bassins touchés	Type de crue	Coût estimé des dommages en euros 2025	Enjeux particuliers touchés
Fin janvier 2025	Oust et Vilaine (tous les tronçons mais principalement Seiche, Vilaine médiane et aval)	Fluviale	130-160 M€ selon assureurs (uniquement biens assurés)	Quartier nord de Rennes (Ille), Bruz (clinique), Guipry-Messac (Vilaine médiane), nouveau record historique depuis 170 ans et Redon (35, 44, 56)
Début janvier 2024	Odet, Laïta	Fluviale		
Réveillon 2022-2023	Laïta	Mixte fluvio-maritime		Centre-ville de Quimperlé
Fin octobre 2023	Odet, Laïta	Influence maritime		Centre-ville de Quimper (une centaine de biens touchés dans le centre historique) et Quimperlé. Ensemble du littoral touché.
Juin 2018	Morlaix, bassins amont de la Vilaine et Ille-Illet	Orages de printemps	500 M€ à l'échelle nationale, pas d'estimation régionale	Réseaux routier et ferroviaire sur Morlaix et l'Ille-et-Vilaine, agglomérations de Morlaix (29), Liffré et Acigné (35)
Hiver 2013-2014	Bretagne	Mixte fluvio-maritime	pas de bilan global. 12 M€ pour le seul assureur Groupama	Toute la région est impactée à un moment ou un autre
Février 2010 – tempête Xynthia	Côtes d'Armor, amont Blavet et Oust (fluvial) et l'ensemble des estuaires bretons (maritime)	Mixte fluvio-maritime		
Mars 2008	Estuaires bretons	Influence maritime		Villes côtières et estuariennes / érosion côtière
Hiver 2000-2001	Bretagne	Fluviale	235 M€ sur la Région dont 85 % lors de la crue de décembre 2000	65M€ Équipements publics / 65M€ entreprises / 97M€ particuliers / 8M€ agriculture / Finistère département le plus touché
Décembre 1999 – tempêtes Lothar et Martin	Bretagne	Mixte fluvio-maritime	Dégâts dus aux inondations	Ensemble de la Bretagne. Dommages spécifiques aux inondations non-évalués, la violence des vents étant le principal paramètre dommageable.
Janvier 1995	Bretagne	Fluviale	65 M€ sur la Région	Équipements publics 51M€ / 14M€ entreprises / routes / villes de : Chateaulin, Port-Launay, Chateauneuf, Quimper, Quimperlé, Pontivy, Inzinzac-Lochrist, Guipry-Messac et Redon
Janvier-Février 1988	Bretagne	Mixte fluvio-maritime		Pas de crue majeure mais une longue période d'inondations à répétition
Mai 1981	Ille-Illet	Orages de printemps		Quartiers nord de Rennes, Montreuil/Ille, Betton et Saint-Grégoire
Février 1977	Vilaine amont et Seiche	Fluviale		Vitré et les communes alentours
Novembre 1974	Vilaine amont	Fluviale	6 M€ pour la seule ville de Rennes	Vitré, Châteaubourg, Cesson-Sévigné et Rennes
Février 1974	bassins ouest Bretagne (Finistère, et Ouest Côtes d'Armor et Morbihan)	Fluviale		Villes de Quimper, Morlaix, Quimperlé, Pontivy, Guingamp, Yffiniac
Octobre 1966	Blavet, Oust, Vilaine	Fluviale	1,6 M€ d'indemnisation par l'État aux sinistrés de Rennes uniquement suite aux procès	Vitré, Châteaubourg et Rennes
Janvier 1936	Blavet, Oust, Rance et Vilaine	Fluviale	0,16 M€ réseau routier / 0,8 M€ sur voies navigables uniquement sur secteur de Redon	Vilaine aval (Redon inondé pendant 3 semaines)
Janvier 1925	Blavet et Oust (peu d'infos en dehors des voies navigables)	Fluviale		Villes de Pontivy, Malestroit, Josselin
Janvier 1881	Vilaine amont et Ille-Illet	Fluviale		Inondation quartier Cleunay à Rennes suite embâcle (billes de bois) aux vannes de l'écluse du Comte
Octobre 1880	Rance, Vilaine amont et Ille-Illet	Fluviale		
Août 1880	Blavet	Fluviale		Ville de Pontivy (plus grande crue connue à ce jour)

3. Ouvrages hydrauliques et systèmes d'endiguement susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Avec un linéaire de cours d'eau fortement anthropisé (canaux, barrages, digues pour plusieurs centres urbains), la territoire de compétence du SPC VCB comprend de nombreux ouvrages impactant les crues et la mesure en rivière :

Cours d'eau	Ouvrages	Gestionnaires	Nature des informations nécessaires au SPC
Gouët	Barrage du Gouët	Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor	Niveau de la retenue + prévisions de manœuvres
Gouessant	Barrage du Pont Rolland	État à la date de rédaction du présent RIC, projet de renaturalisation du site	Niveau de la retenue + prévisions de manœuvres
Rance	Usine marémotrice de la Rance	EDF	Aucune : tronçon surveillé hors influence de l'ouvrage
	Barrage de Rophémel	Eaux du Bassin Rennais	Niveau de la retenue + prévisions de manœuvres
Arguenon	Barrage de Ville Hatte	Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor	Niveau de la retenue + prévisions de manœuvres
Morlaix	Ecluses du bassin à flot de Morlaix	Morlaix communauté	Situation du vannage + prévisions de manœuvres
Aulne	Barrage de Brennilis	EDF	Niveau de la retenue + prévisions de manœuvres
	Ouvrages de navigation	Région Bretagne	Position des ouvrages + prévisions de manœuvres
	Ecluse de Guily-Glas	Région Bretagne	Situation du vannage + prévisions de manœuvres
	Clapet de Guily-Glas	Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Aulne (EPAGA)	Niveau marin (aval) collecté par le SPC
Odet	Digues de Quimper	Ville de Quimper	Impact sur les enjeux mais peu d'impact sur la crue
Laïta	Digues amovibles	Ville de Quimperlé	Impact sur les enjeux mais peu d'impact sur la crue
Blavet	Barrage de Guerlédan	EDF	Niveau dans le barrage, débit entrant et débit sortant + prévisions de variations

Cours d'eau	Ouvrages	Gestionnaires	Nature des informations nécessaires au SPC
			du débit sortant
	Ouvrages de navigation	Région Bretagne	Position des ouvrages + prévisions de manœuvres
Oust	Barrage de Bosméléac	Région Bretagne	Niveau de la retenue collecté par le SPC+ prévisions de manœuvres
	Ouvrages de navigation	Région Bretagne	Position des ouvrages + Prévisions de manœuvres
Flume	Ouvrage de la Flume	Rennes Métropole	Niveau de la retenue
Chère	Ouvrage de la Chère	Eaux et Vilaine (ex-EPTB Vilaine)	Niveau des retenues
Vilaine	Retenues de : - Haute Vilaine - Valière - Cantache	Eaux et Vilaine (ex-EPTB Vilaine)	Niveau des retenues + prévisions de lâchers
	Digues de Rennes	Rennes Métropole	Impact sur les enjeux mais peu d'impact sur la crue
	Ouvrages de navigation	Région Bretagne	Position des ouvrages + Prévisions de manœuvres
	Digue amovible de St Nicolas de Redon	Eaux et Vilaine (ex-EPTB Vilaine)	Impact sur les enjeux mais peu d'impact sur la crue
	Barrage d'Arzal	Eaux et Vilaine (ex-EPTB Vilaine)	Cote et débit / volume évacué
Niveau de la retenue + Prévisions de manœuvres			
Ille	Ouvrages de navigation	Région Bretagne	Position des ouvrages + Prévisions de manœuvres
	Digues de Rennes	Rennes Métropole	Impact sur les enjeux mais peu d'impact sur la crue

II. Règlement

Article 1. Intervention de l'État

1.1. MISSIONS DE SURVEILLANCE, PRÉVISION ET TRANSMISSION DE L'INFORMATION SUR LES CRUES

Selon le code de l'environnement, l'État assure l'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues (Article L564-1).

A ce titre, il met en place un dispositif national de vigilance en matière de crues, assurant, notamment, la transmission aux préfets, maires et services concernés des informations de prévision et de suivi des crues leur permettant de répondre aux situations de crise ainsi que l'information des populations au moyen de bulletins d'information sur le niveau de danger des crues et de conseils de comportement (Art R564-2).

Conformément à l'article R564-1, la mission générale de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues incombant à l'État est assurée, en France hexagonale, par les services de prévision des crues (SPC).

Conformément à l'article R564-3, le service central Vigicrues assure l'opérationnalité du dispositif national de la vigilance pour lequel les services de prévisions des crues préparent les éléments nécessaires.

Les SDPC prévus à l'article L. 564-2 du code de l'environnement fixent les principes selon lesquels s'effectuent la surveillance et la prévision des crues et la transmission de l'information sur les crues et détermine les objectifs à atteindre. Ils sont mis en œuvre pour chaque bassin hydrographique conformément aux articles R564-4 à R564-6.

Les RIC prévus à l'article L. 564-3 du code de l'environnement définissent la mise en œuvre des SDPC pour chaque sous-bassin. Ils sont mis en œuvre conformément aux articles R564-7 à R564-9.

Les préfets responsables de l'approbation des SDPC et des RIC sont désignés dans l'arrêté du 7 mars 2024 attribuant à certains services de l'État une compétence interdépartementale en matière de prévision des crues.

Dans ce cadre, le SDPC du bassin Loire-Bretagne a été arrêté le 08/07/2025 par le préfet coordonnateur de bassin. Le présent RIC précise ce SDPC et remplace le précédent RIC approuvé par l'arrêté du 25/11/2019 et modifié par l'arrêté du 14/01/2025.

Le présent RIC ne présente que peu d'évolutions par rapport au précédent. L'essentiel des modifications ont été portées par l'arrêté modificatif du 14 janvier 2025. Cette modification a consisté en l'application de la méthodologie nationale de révision des niveaux de référence guidant le choix de la couleur de vigilance pour chaque tronçon.

Au vu des enseignements de la crue de fin janvier 2025, dans le secteur de Redon notamment, le seuil de décision pour la vigilance rouge a été revu (concorde avec le niveau de protection estimé des digues de Saint-Nicolas-de-Redon). Les échelles de gravité en annexe 3 ont été mises à jour et intègrent les hauteurs de référence atteinte fin janvier 2025 sur les cours d'eau placés en vigilance orange et rouge.

1.2. DÉLIMITATION DU TERRITOIRE DE COMPÉTENCE DU SERVICE DE PRÉVISION DES CRUES

La zone d'action du SPC VCB a été définie selon les critères hydrographiques et administratifs précisés dans le SDPC du bassin Loire-Bretagne.

Le territoire de compétence du SPC VCB correspond à la région administrative de la Bretagne et s'étend partiellement sur la région des Pays-de-la-Loire (département de la Mayenne et de la Loire-Atlantique) via le bassin hydrographique du Couesnon et la partie sud du bassin hydrographique de la Vilaine.

Sur l'ensemble de ce territoire, le SPC VCB est chargé de capitaliser l'observation et l'analyse de l'ensemble des phénomènes d'inondation. Il pourra ainsi apporter son appui et ses connaissances aux différents services de l'État intervenant dans ce domaine. Le SPC est également chargé d'assister les Référents Départementaux Inondation (RDI) dans leur accompagnement des collectivités territoriales souhaitant s'investir dans le domaine de la surveillance des crues en leur apportant du conseil et en veillant à la cohérence des dispositifs, outils et méthodes envisagés avec ceux des services de l'État.

La carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé du SPC VCB est présentée en Annexe 1.

1.3. LISTE DES COURS D'EAU SUR LESQUELS L'ÉTAT PREND EN CHARGE LA SURVEILLANCE, LA PRÉVISION ET L'INFORMATION SUR LES CRUES

Le détail du découpage en tronçons apparaît à l'article 4. Sur les bassins évoqués à l'article 1, les cours d'eau spécifiquement suivis sont les suivants :

Rivière		Limite amont	Limite aval	Départements concernés
Trieux, Leff, Gouët	Trieux	Plesidy	Ploue-du-Trieux	22
	Leff	Boqueho	Lanleff	22
	Gouët	Lanfain	Plaine-Haute	22
Gouessant, Arguenon, Rance	Gouessant	Saint-Trimoël	Coëtmieux	22
	Arguenon	Plénée-Jugon	Jugon-les-Lacs – Commune nouvelle	22
	Rance	Eréac	Caulnes	22
Léguer, Guindy, Jaudy	Léguer	Belle-Isle-en-Terre	Lannion	22
	Guindy	Pluzunet	Plouguiel	22
	Jaudy	Peder nec	Pommerit-Jaudy	22
Vilaine		Barrage à cheval sur les communes de La Chapelle Erbrée et de Saint'M Hervé	Fégréac	35,44,56
Ille, Illet	Ille	Montreuil-sur-Ille	Confluence Ille – Vilaine à Rennes	35
	Illet	Chasné-sur-Illet		
Oust		Trévé, Saint-Caradec	Saint-Vincent sur	22,35,56

			Oust	
Meu	Montfort-sur-Meu		Confluence Meu – Vilaine à Chavagne	35
Seiche	Amanlis		Confluence Seiche – Vilaine à Bruz	35
Morlaix	Queffleuth	Morlaix	Morlaix	29
	Jarlot			
Aulne	Châteauneuf-du- Faou		Port-Launay	29
Ellé, Isole et Laïta	Isole	Scaër	Quimperlé	29
	Ellé	Locunole		
Odet	Odet	Quimper	Quimper	29
	Steïr	Guengat		29
	Jet	Ergué-Gabéric		29
Blavet	Gouarec		Hennebont	56

1.4. LISTE DES COMMUNES ET GROUPEMENTS DE COMMUNES BÉNÉFICIAIRE DU DISPOSITIF DE SURVEILLANCE ET PRÉVISION DES CRUES MIS EN PLACE PAR L'ÉTAT

La liste des communes au profit desquelles l'État met en place un dispositif de surveillance et/ou de prévision et d'information sur les crues est reportée par tronçon (cours d'eau) à l'annexe 8.

Article 2. Intervention des collectivités territoriales

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements opèrent des dispositifs de surveillance pour leurs propres besoins sur les cours d'eau constituant un enjeu essentiellement local au regard du risque inondation. Elles en assurent l'installation et le fonctionnement. Elles peuvent bénéficier de l'appui méthodologique du SPC. Une organisation d'échange de données sera alors mis en place.

2.1. CONDITIONS DE COHÉRENCE DES DISPOSITIFS MIS EN PLACE PAR L'ÉTAT ET LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Un guide méthodologique sur la conception et la mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues a été élaboré en 2019 par le réseau Vigicrues à destination des collectivités locales.

Les collectivités territoriales, ou leurs groupements, souhaitant mettre en place des dispositifs de surveillance sont invitées à se rapprocher du SPC VCB dès les premières réflexions. Ce dernier les accompagnera pour assurer que le réseau de surveillance ainsi créé soit compatible avec les objectifs poursuivis. En particulier, le SPC VCB apportera son expérience pour la conception d'un système robuste en matière de réseau de surveillance et d'outils de prévision des crues (télétransmission des données, alimentation énergétique des stations de mesure, etc.).

Le dispositif devra remplir les conditions de cohérence décrite dans le SDPC Loire-Bretagne, en particulier :

- la non superposition avec le dispositif de vigilance crues,
- l'alerte directe des autorités locales,
- l'information du préfet concerné et du SPC VCB.

Son inscription au SDPC est soumis à l'avis du préfet coordonnateur de bassin.

2.2. DISPOSITIFS DE SURVEILLANCE MIS EN PLACE PAR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

L'Annexe 7.a liste les cours d'eau bénéficiant de dispositifs de surveillance mis en place par les collectivités ou leur groupement sur le territoire du SPC. L'annexe 7.b en propose un recensement cartographique.

1. Le dispositif de surveillance du Trieux

La Ville de Guingamp a mis en place en 2009 un dispositif de surveillance, de prévision et d'alerte des crues opérationnel sur le territoire de compétence du SPC VCB.

Le dispositif du Trieux permet une descente d'échelle nécessaire à la ville de Guingamp pour permettre notamment la gestion des opérations d'évacuation du quartier historiquement concerné (quartier Sainte Croix) . Ce dispositif est rattaché à une échelle locale, télétransmise et partie intégrante du PCS. L'information fournie localement est complémentaire à celle fournie par l'État, connue localement et

participe à la culture du risque sur le territoire. Les corrélations avec la station opérée par le réseau Vigicrues sont connues et permettent le passage d'un système à l'autre.

La Ville de Guingamp prévient le SIDPC de la préfecture des Côtes-d'Armor lors d'un passage en crue du Trieux sur sa commune et elle communique au SPC VCB les données qu'elle recueille sur son réseau de stations de mesures. Par ailleurs, la Ville de Guingamp prévient également les communes de Pontrieux et de Grâces, lors d'un passage en crue du Trieux.

Une convention entre la préfecture des Côtes d'Armor, la Ville de Guingamp et le SPC VCB définit les devoirs et responsabilités de chacune des parties.

II. Le dispositif de surveillance du Chiffrouët et du Guessant

La commune de Lamballe a également mis en place un dispositif de ce type en 2014, couvrant le Guessant et le Chiffrouët. Il est composé d'un réseau surveillé par des stations de mesures (pluie et cours d'eau), veille permanente, lien avec les personnels en charge de l'alerte.

Ce dispositif vient en complément des équipements gérés par l'État dans l'objectif de :

- gestion des nombreux ouvrages ayant un impact local sur l'inondation et pour lesquels la ville de Lamballe doit disposer de relevés de hauteur d'eau en plusieurs points de son territoire et dont elle est opératrice en propre ;
- la surveillance du Chiffrouët qui nécessite une connaissance locale de l'état du Guessant.

Comme pour le Trieux, ce dispositif est connu localement, et participe à la culture du risque inondation.

III. Le dispositif de surveillance de l'Elorn

La commune de Landerneau a mis en place un système d'alerte local portant sur l'Elorn. Par courrier en date du 4 septembre 2015, le préfet coordonnateur de bassin a confirmé que ce dispositif répondait aux critères d'éligibilité.

Ce dispositif permet un transfert d'information continue auprès autorités, de la DIRO, des acteurs économiques des pompiers et de la gendarmerie. Les moyens humains et techniques dédiés en crise sont directement dimensionnés sur les observations et prévisions réalisées.

Enfin, il permet également d'alerter directement les riverains concernés, via un service automatisé de téléalerte (GEDICOM), en plus d'une diffusion sur les canaux de diffusion habituels de la mairie (réseaux sociaux, affichages, presse, page internet de la ville).

IV. Le dispositif de surveillance de l'Isac, affluent de la Vilaine

Opéré par l'ex EPTB Vilaine, aujourd'hui Eaux et Vilaine, le dispositif de surveillance de l'Isac (hors réseau surveillé par Vigicrues) reproduit en tous points le système de vigilance crues : dispositif de mesure (station en rivière, pluviomètres), établissement de prévision et bulletin à destination des collectivités riveraines adhérentes (Saffré principalement) contenant texte et conseils de comportement. Ce dispositif, conçu dans le cadre du PAPI Vilaine, est pleinement fonctionnel. Les informations émises font l'objet d'une communication auprès de la Préfecture.

Article 3. Informations nécessaires au fonctionnement des dispositifs de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues

3.1. LES FOURNISSEURS DE DONNÉES HYDROLOGIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES (ET MARÉGRAPHIQUES LE CAS ÉCHÉANT)

Pour l'exercice de la vigilance crues, et les prévisions des niveaux d'eau en rivière qui sont nécessaires, le SPC VCB doit disposer des données de niveaux d'eau, de pluies observées et prévues, des niveaux marins observés et prévus pour les cours d'eau sous influence maritime, et de l'état des ouvrages impactant le fonctionnement des rivières (barrages, ouvrages mobiles obstruant l'écoulement des rivières). Les partenaires techniques suivants concourent à cette connaissance en continu des paramètres indispensables à la prévision des crues et à l'exercice de la vigilance crues :

3.1.1. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de la Bretagne

La DREAL Bretagne gère un réseau de stations télétransmises sur son territoire régional mesurant des hauteurs d'eau ou des débits dans les cours d'eau, ainsi que des quantités de pluies précipitées. La fréquence de collecte des données est adaptée au fonctionnement des bassins versants des cours d'eau suivis. Elle peut être ajustée en fonction de la situation hydrométéorologique et de son évolution possible.

Les stations hydrométriques qui présentent un intérêt pour le suivi des crues et qui sont affichées sur le site « Vigicrues » sont listées en annexe 3.

Il est rappelé que les configurations d'alerte automatique via l'application smartphone Vigicrues (<https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/documents/16245-VIGICRUES-2p.pdf>) et/ou l'espace membre Vigicrues (https://www.vigicrues.gouv.fr/ftp/aide/plaquette_espace-membres.pdf) sont ouvertes à toutes les stations, y compris celles qui ne sont pas situées sur les cours d'eau objet de la vigilance crues par le SPC VCB.

3.1.2. Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) des Pays de la Loire

Certaines stations d'observation utilisées par la DREAL Bretagne sur des affluents de la Vilaine aval sont de la compétence de la DREAL des Pays de la Loire, celles-ci sont identifiées dans l'annexe 3.

La bancarisation des données relève de la DREAL Pays de la Loire, mais la maintenance des stations est assurée par la DREAL Bretagne.

3.1.3. EDF

Sur le territoire de compétence du SPC VCB, EDF exploite plusieurs ouvrages hydrauliques d'importance :

usine marémotrice de la Rance, barrage hydro-électrique de Brennilis sur l'Ellez (amont de l'Aulne) et surtout le barrage hydro-électrique de Guerlédan sur le Blavet, véritable coupure hydraulique à l'amont de Pontivy.

Les données produites par la DREAL Bretagne sont transmises quotidiennement avec des protocoles d'échanges spécifiques, en plus des données diffusées en lecture sur Vigicrues.

En cas de crue, les échanges entre barragistes et prévisionnistes ont lieu par mail et/ou téléphone pour prise en compte des consignes de gestion du barrage de Guerlédan sur l'aval du Blavet.

3.1.4. Collectivité Eaux et Vilaine

Eaux et Vilaine, ex-EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) Vilaine, est le porteur du PAPI Vilaine qui couvre quasiment la moitié du territoire de compétence du SPC VCB. Il est notamment en charge :

- de la gestion des barrages de Haute-Vilaine et des sites de mesure liés,
- de la gestion du barrage anti-marée d'Arzal et des sites de mesure liés,
- de mesures de protection (retenues sèches, digues amovibles de Saint-Nicolas de Redon),
- du système d'alerte local de l'Isac et des sites de mesure liés.

A tous ces titres, des échanges réguliers ont lieu avec le SPC via divers médias.

L'information sur l'état des barrages est partagée en continu par un accès permanent au système de supervision en place. En cas de gestion d'évènement de crues, des échanges entre barragistes et prévisionnistes ont lieu par mail et/ou par téléphone pour prise en compte des informations et perspective de gestion.

3.1.5. Conseil Régional de Bretagne

Le Conseil Régional de Bretagne est gestionnaire de la majeure partie des écluses de navigation. Ces écluses sont positionnées sur plusieurs des cours d'eau surveillés par le SPC VCB, parfois à proximité de stations de mesures. L'information en temps réel des positions des ouvrages et des niveaux afférents est partagée en continu par un accès partagé au système de supervision en usage au sein du Conseil Régional de Bretagne.

Les ouvrages de régulation sont aujourd'hui automatisés, avec des possibilités de manœuvre manuelle. Les informations sur les perspectives de manœuvre sont, le cas échéant, partagées par un contact direct entre prévisionnistes et gestionnaire du réseau navigable.

3.1.6. Météo France

Les échanges de données avec Météo-France sont définis par une convention cadre Météo-France / ministère en charge de la prévention des risques. Météo-France fournit au SPC VCB diverses informations sur la situation observée et les prévisions météorologiques : les cartes de vigilance météorologique, les avertissements précipitations, les bulletins précipitations, ainsi que des mesures et données météorologiques en temps réel issues d'observations par satellites, radars et stations pluviométriques. La convention permet également d'accéder à la publitèque, où les données corrigées et validées sont téléchargeables (hors temps réel).

Météo-France met en particulier à disposition du SPC des services qui permettent:

- l'accès aux données pluviométriques ponctuelles du réseau Météo-France en temps-réel,
- la visualisation des images radar et satellites en temps-réel,

- l'accès aux valeurs de lames d'eau produites par Météo-France à partir des données radar corrigées et calibrées,
- la fourniture d'un bulletin précipitations (BP) bi-quotidien détaillant la situation météorologique et les prévisions pour les 72h à venir,
- la fourniture de prévisions spatialisées de précipitations et de températures pour les 72h à venir.
- l'accès aux décotes et surcotes marines.

Des échanges téléphoniques directs entre prévisionnistes du SPC VCB et de la DIR Météo-France Ouest permettent de préciser les observations, les analyses et le déroulement des évènements préoccupants sur les bassins du SPC.

Météo-France diffuse également des Avertissements Pluies Intenses à l'échelle des Communes (APIC). Ils sont diffusés sous forme de sms, d'appels téléphoniques et de courriels à destination des abonnés (préfectures, SPC et communes). Ils avertissent sur un évènement pluviométrique qualifié « de intense » ou « de très intense » au regard de la hauteur de pluie observée sur des durées de 1 heure à 24 heures.

3.1.7.SHOM

Le SPC VCB a accès à l'application « Prédiction des marées » du site Internet du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine (SHOM), afin notamment de connaître les heures et hauteurs prévues des pleines mers à venir. Cette application permet de connaître la marée dans un certain nombre de ports à partir de calculs astronomiques. Les prédictions sont calculées avec une précision de quelques centimètres pour les hauteurs et quelques minutes pour les heures.

3.2 INFORMATIONS PARTICULIÈRES LIÉES AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES

Le SPC VCB a besoin de disposer d'informations sur la situation et le comportement hydraulique des ouvrages :

- niveau de la retenue, notamment pour évaluer l'éventuel creux susceptible de retarder voire d'atténuer la crue,
- débit sortant (turbiné, déversé), qui est une donnée déterminante pour prévoir l'évolution de la situation en aval,
- état des ouvrages en travers (écluse, seuils mobiles, vannages).

La liste des ouvrages hydrauliques est présente à l'Annexe 4.a, et leur représentation cartographique est en annexe 4.b.

Le partage d'information, sauf mention expresse dans le paragraphe 3.1, est réalisé par messagerie mél et/ou par un échange téléphonique.

3.3. DONNÉES ET INFORMATIONS ÉCHANGÉES AVEC LES AUTRES SERVICES DE L'ÉTAT

3.3.1. Échanges avec le service central Vigicrues

Chaque jour ouvré, le service central Vigicrues fournit deux bulletins nationaux hydrométéorologiques, à courte et moyenne échéance qui couvrent la période allant du jour J au jour +7. En cas de crue ou de risque de crue, il organise à son initiative ou à la demande des SPC, des échanges dédiés sur la situation hydrométéorologique et sur les perspectives de vigilance à venir.

Chaque jour, le SPC VCB fournit au service central Vigicrues les informations nécessaires à la vigilance crues et à la diffusion des prévisions associées, pour les publications de 10 heures et 16 heures (heures nominales) et, le cas échéant, pour les publications exceptionnelles intermédiaires. Ces publications exceptionnelles visent prioritairement les créneaux de publication de 6h et/ou 22h. Le SPC VCB lui transmet également en continu les données hydrométriques à mettre à disposition du public sur le site internet Vigicrues pour le suivi en temps réel de la situation des cours d'eau de son territoire.

3.3.2. Échanges avec les autres SPC

Comme évoqué au 3.1.2 DREAL Pays de la Loire, les informations de mesure en temps réel sur les sites de mesure gérés par la DREAL Pays de la Loire sont transmis au SPC VCB par l'intermédiaire de la base de données nationale (PhyC).

3.3.3. Échanges avec les SCSOH

Les SCSOH sont des services des DREAL en charge du contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques. Les SCSOH et les SPC échangent en préparation de crise des connaissances techniques sur ces ouvrages, ainsi que toute information spécifique susceptible d'avoir un impact sur le régime hydraulique des cours d'eau.

Lors de la crise, les SCSOH échangent prioritairement avec les RDI (Référénts Départementaux Inondation) sur les remontées d'information des gestionnaires d'ouvrage que les RDI centralisent. Dans le cas où le dysfonctionnement d'un ouvrage susceptible d'avoir un impact sur la crue en cours est détecté, l'information est également envoyée au SPC.

3.3.4. Échanges avec les missions RDI en DDT(M)

La note technique du 29 octobre 2018 relative à l'organisation des missions de référent départemental pour l'appui technique à la préparation et à la gestion de crises d'inondation sur le territoire national précise le champ d'intervention de la mission de référent départemental inondation (RDI).

La mission de référent départemental porte prioritairement sur les cours d'eau surveillés par l'État. Elle peut aussi intervenir sur l'ensemble du territoire national, métropolitain et outre-mer, sur des cours d'eau ou des tronçons de cours d'eau du département en dehors du réseau surveillé par l'État, et sur le littoral. Cette mission s'exerce au sein des DDT(M), dans le cadre de la mission défense.

Les fonctions de la mission de référent départemental s'intègrent dans le cadre de l'ORSEC. Elles sont assurées avec l'appui des services spécialisés de la DREAL, des SPC, des SCSOH et des services de Météo-

France en charge de la prévision marine.

Les RDI sont impliqués dans :

- la préparation de la gestion des crises inondations,
- la gestion de crise,
- la post crise.

La préparation de la gestion des crises inondations nécessite notamment du RDI :

- recueil, préparation et formalisation d'éléments utiles pour le dispositif actualisé ORSEC départemental, en s'appuyant sur l'expertise des SPC, des SCSOH et des services Police de l'Eau hébergés en DDTM,
- capitalisation, en lien avec la DREAL ou tout autre acteur pertinent, des informations départementales sur les crues historiques,
- connaissance des ouvrages hydrauliques potentiellement concernés,
- identification des informations et données provenant des acteurs techniques locaux, en s'appuyant sur l'expertise des SPC et SCSOH et des services Police de l'Eau hébergés en DDTM.

En gestion de crise, les RDI sont chargés de faciliter la réponse opérationnelle des acteurs de terrain en conseillant le Directeur des opérations (préfet) lors d'une crise comportant un aléa inondation. Pour cela, ils s'appuient sur l'expertise hydrologique fournie par le ou les SPC et/ou des prévisions marines spécifiques fournies par Météo-France, et leur connaissance des enjeux exposés pour identifier les conséquences prévisibles du phénomène en cours.

En post crise, la mission de référent départemental peut être sollicitée pour participer aux travaux de capitalisation des informations après les crues et d'analyse quantitative et qualitative des retours d'expérience (RETEX) selon l'ampleur et la gravité des événements.

Pour le réseau des cours d'eau surveillés par l'État, la mission de référent départemental s'appuie sur les données du réseau Vigicrues (service central Vigicrues-SPC) ainsi que sur les cartes de Zones inondées potentielles (ZIP) produites par les SPC pour pouvoir interpréter plus aisément les conséquences des phénomènes dans les zones d'enjeux.

Dans ce cadre, le SPC Vilaine-Côtiers Bretons échange avec les RDI des départements des Côtes d'Armor (22), du Finistère (29), d'Ille-et-Vilaine (35), de Loire-Atlantique (44) et du Morbihan (56).

Article 4. Dispositif d'information

4.1. MISE À DISPOSITION DE L'INFORMATION

4.1.1. Plates-formes de mise à disposition de l'information

Le site Vigicrues mis en place par le service central Vigicrues est dédié à la vigilance crues. Il est ouvert au grand public, et accessible à l'adresse suivante : <https://www.vigicrues.gouv.fr>.

Les mêmes informations sont accessibles uniquement aux autorités de police et acteurs de l'organisation des secours de l'administration sur le site de secours interministériel : <http://vigicrues.developpement-durable.ader.gouv.fr>.

Une application mobile appelée également Vigicrues est aussi disponible gratuitement sur les stores

- Google: <https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.schapi.vigicrues&hl=fr&pli=1> et
- Apple : <https://apps.apple.com/fr/app/vigicrues/id1637404689>.

Cette application permet notamment d'être alerté automatiquement, en direct, à chaque mise à jour de vigilance crues, à partir des niveaux de vigilance (couleur) souhaité par l'utilisateur et/ou par le franchissement d'une hauteur d'eau à la station de mesure en rivière qui intéresse l'utilisateur. Cette station de mesure doit être disponible en consultation sur le site www.vigicrues.gouv.fr, sans être nécessairement situé sur un des 15 tronçons surveillés par le SPC VCB.

4.1.2. Contenus et fréquence de mise à jour

La procédure de vigilance crues est active 7 jours sur 7, 24 heures sur 24. Elle repose sur la mise à disposition d'informations sur le site Vigicrues. Les informations mises à disposition sur ce site comprennent :

- À l'échelle nationale : une carte de vigilance crues et un bulletin d'information national élaboré par le service central Vigicrues à partir des informations transmises par les SPC. Le bulletin national est composé d'un commentaire général sur la situation , complété par un résumé de la situation et des prévisions hydrométéorologiques en cas de vigilance sur le territoire national.
- À l'échelle locale, dans le territoire de compétence de chaque SPC : une carte de vigilance et un bulletin d'information rédigé par le SPC concerné.

Le bulletin d'information du SPC, lorsqu'au moins un tronçon est en vigilance, comprend :

- un bulletin qui présente la situation et les prévisions hydrométéorologiques à l'échelle du SPC,
- un commentaire pour chaque tronçon en vigilance, avec si possible des prévisions tendanciennes ou chiffrées de hauteur et de débit,

- des conseils de comportement pré-établis au niveau national.

Les informations écrites sont actualisées deux fois par jour : à 10 heures et à 16 heures (heures légales en France hexagonale). Des mises à jour additionnelles peuvent avoir lieu en dehors de ces horaires si nécessaire. Le cas échéant, les créneaux d'actualisation de 6h et/ou 22h sont ciblés. Les prévisions graphiques, elles, sont mises à jour autant que de besoin.

4.1.3. Données d'observation et de prévision

En complément, les données brutes mesurées aux stations utiles pour le suivi des crues et de la gestion de crise sont accessibles sous forme de graphiques et de tableaux, quel que soit le niveau de vigilance sur le site Vigicrues. Ces données brutes sont mises à disposition, sans validation, dès leur disponibilité, en fonction du rythme de collecte des stations du SPC.

Les prévisions chiffrées sont fournies aux stations de mesure et de prévision dès que possible à partir de la vigilance jaune, conformément à l'Annexe 3. Elles prennent plusieurs formes :

- dans le corps du bulletin, soit dans un commentaire du tronçon, soit dans un PDF associé,
- sous forme graphique en prolongement des limnigraphes des stations du site Vigicrues.

L'Annexe 3 précise la liste des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé par le SPC Vilaine-Côtière Bretons. L'Annexe 2 précise les tronçons qui de cours d'eau qui définissent le réseau hydrographique surveillé.

4.1.4. Niveaux de vigilance

Le niveau de vigilance crues donne une indication la plus fiable possible sur les risques d'observer une crue ou une montée rapide des eaux sur les cours d'eau du périmètre surveillé dans les 24 heures à venir.

Le niveau de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères. Cette analyse s'appuie sur la situation observée et prévue, et tient compte des paramètres particuliers de chaque situation : rareté de l'évènement, la vitesse de montée de la crue, sa durée, le taux de fréquentation saisonnier du cours d'eau par les usagers, l'ampleur des secteurs touchés par la crue et en particulier l'impact simultané de la crue sur plusieurs zones d'enjeux situés sur le même tronçon de vigilance. Le choix du niveau de vigilance est de la responsabilité du service central Vigicrues, après proposition des SPC.

Le niveau de vigilance peut prendre 4 couleurs : vert, jaune, orange et rouge. Ces 4 niveaux graduent le niveau de gravité de l'évènement, caractérisé par les enjeux liés à la montée des eaux. La grille ci-dessous, établie au niveau national, définit le lien entre les couleurs de la vigilance crues, leur signification, et leur caractérisation.

Le niveau de vigilance est décliné par tronçon dans les bulletins et sur les cartes de vigilance (nationale et SPC) présentés en Annexe 5.

Niveau	Définition	Caractérisations
Vert	Pas de vigilance particulière requise.	Situation normale.
Jaune	Risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.	Perturbation des activités liées au cours d'eau (pêche, canoë, etc.). Premiers débordements dans les vallées. Débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées. Activité agricole perturbée de façon significative. Évacuations ponctuelles.
Orange	Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	Débordements généralisés. Vies humaines menacées. Quartiers inondés : nombreuses évacuations. Paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique : Itinéraires structurants coupés, Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants, Réseaux perturbés (électricité, transports, eau potable, assainissement, télécommunications, etc.).
Rouge	Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée sur la sécurité des personnes et des biens.	Crue rare et catastrophique. Menace imminente et/ou généralisée sur les populations : nombreuses vies humaines menacées. Crue exceptionnellement violente et/ou débordements généralisés. Évacuations généralisées et concomitantes (plusieurs enjeux importants impactés en même temps sur le tronçon). Paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel : Bâti détruit, Itinéraires structurants coupés, Hôpitaux et services publics vitaux perturbés voire inopérants, Réseaux perturbés voire inopérants (électricité, transports, eau potable, assainissement, Télécoms, etc.).

4.1.5. Les tronçons de la carte de vigilance

Les cours d'eau sur lesquels l'État prend en charge la surveillance, la prévision et l'information sur les crues ont été découpés en tronçons de caractéristiques géographiques, hydrologiques, hydrauliques et prévisionnelles homogènes.

Le territoire du SPC VCB est découpé en 15 tronçons.

Chaque collectivité territoriale au profit de laquelle l'État met en place un dispositif de prévision et de surveillance des crues est rattachée au minimum à un tronçon (voir Annexe 8).

Une liste et une carte des différents tronçons de vigilance sont respectivement disponibles à l'Annexe 2.

4.1.6. Stations disponibles sur Vigicrues

Chaque tronçon est associé à au moins une **station de « vigilance »** au droit de laquelle des hauteurs de référence sont définies pour le passage des niveaux vigilance. Des zones de transition sont prévues entre les niveaux de vigilance, c'est-à-dire entre chaque changement de couleur. Elles sont déterminées à partir de la grille de définition nationale des niveaux de vigilance, notamment au regard des crues historiques ou récentes.

Le choix des niveaux de vigilance d'un tronçon résulte d'une analyse multi-critères qui intègre en particulier les prévisions qualitatives ou quantitatives, dans les prochaines 24 heures à ces stations de « vigilance ».

En complément de ces informations, le SPC diffuse autant que possible, et dès que cela est pertinent, des prévisions sur Vigicrues aux stations présentes sur son linéaire surveillé, selon les échéances prévues à l'annexe 3.a. Il pourra également, dans la mesure du possible, diffuser des prévisions à certaines autres stations (affluents notamment).

4.1.7. La vigilance météorologique et hydrologique

La vigilance météorologique constitue un premier avertissement sur un danger hydrométéorologique potentiel dans les 24 heures à venir. Elle est matérialisée, pour chaque département, par une couleur de vigilance correspondant au danger potentiel. Elle est construite en agréant les différents phénomènes météorologiques et hydrologiques (vent violent, orages, crues, pluies-inondations ...), qui sont également présentés de façon individuelle. Elle contribue à l'efficacité de la chaîne d'alerte dans sa globalité. Cette vigilance est disponible sur le site de MétéoFrance à l'adresse : <http://vigilance.meteofrance.com>.

La vigilance "crues", opérée par le service central Vigicrues en lien avec les services de prévision des crues, est une des composantes de la vigilance météorologique.

La vigilance "pluies-inondations", opérée par Météo-France en lien avec le service central Vigicrues et les services de prévision des crues, constitue une autre composante de la vigilance météorologique. Elle renseigne sur le danger potentiel lié à de fortes pluies éventuellement associées à des phénomènes d'inondation dans le département, en dehors des cours d'eau surveillés dans le cadre de la vigilance "crues".

Cette vigilance dite « intégrée » est explicitée dans l'instruction gouvernementale N°INTE2114719 du 14 juin 2021, relative à la mise en œuvre des évolutions du dispositif de vigilance météorologique et de vigilance crues.

4.1.8. Vigicrues Flash

Le service Vigicrues Flash est disponible depuis 2017 et s'adresse aux communes, préfectures et acteurs de la gestion de crise. Il permet à ces acteurs, grâce à un abonnement gratuit, d'être avertis par sms, appel téléphonique et courriel, en cas de risque de crues dans les heures à venir sur leur territoire. Il concerne les cours d'eau n'appartenant pas au réseau surveillé par le dispositif de la vigilance crues et qui répondent à un certain nombre de critères de faisabilité technique.

Ce service est accessible au grand public à l'adresse : <https://apic-vigicruesflash.fr/>.

Vigicrues Flash est un système basé sur une modélisation automatique et alimenté par les pluies déjà tombées mesurées par le réseau radar de Météo France. Lorsque le système identifie des risques de crues significatives sur les cours d'eau dans les prochaines heures, les gestionnaires de crise abonnés reçoivent automatiquement un message leur indiquant un « risque de crue forte » ou un « risque de crue très forte ». Les médias d'avertissement automatiques sont les mêmes que ceux du service APIC : sms, appels téléphoniques et courriels à destination des abonnés (préfectures, SPC et communes).

La liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash est disponible à l'Annexe 9.

4.1.9. Cartographies de zones d'inondation potentielle

Les cartographies de zones d'inondation potentielle permettent d'aider les acteurs de la gestion de crise à se préparer, en amont, aux conséquences attendues d'une inondation. Elles décrivent l'inondation potentielle d'un territoire et l'importance des conséquences prévues pour les personnes, les biens, et les activités.

Ces outils sont établis progressivement sur les cours d'eau du réseau surveillés par l'État. Chaque cartographie est reliée à une station de mesure du réseau Vigicrues.

Selon le territoire, deux types de cartographies peuvent être disponibles :

- Les Zones d'Inondation Potentielle (ZIP), qui indiquent la surface maximale pouvant être recouverte par les eaux, au fil d'une crue, selon la hauteur mesurée à la station associée ;
- Les Zones Inondées par Classes de Hauteurs d'eau (ZICH), qui distinguent également les hauteurs de submersion et les types d'inondation. La profondeur de l'eau est classée par intervalles de : 0 à 50 cm, 50 cm à 1 m, 1 m à 1,5 m, 1,5 m à 2 m, au-delà de 2 m. Elles traduisent le risque à attendre sur les zones urbaines, industrielles ou d'activités agricoles pour les personnes (risque de noyade), les réseaux et les infrastructures (conditions d'accès et mise en charge), et les bâtiments (rez-de-chaussée ou premiers étages inondés) selon la hauteur mesurée à la station associée.
- Chaque donnée est accompagnée de sa fiche de documentation décrivant les informations contextuelles de production. Ces documents permettent de connaître les hypothèses de production de l'information.

Les cartographies de zones d'inondation potentielle ne sont pas des cartographies à portée réglementaire. À la différence d'un PPRI qui cartographie la plus forte crue connue ou une crue centennale, les cartographies de zones d'inondation potentielle sont des scénarios progressifs établis en conditions nominales de fonctionnement de la rivière et fournies en tant qu'outils de gestion de crise.

4.2. TRANSMISSION DE L'INFORMATION

4.2.1. Modalités de transmission de l'information

L'information est transmise *via* la carte de vigilance crues et les bulletins d'information.

Le service central Vigicrues assure la transmission, par messagerie électronique, de l'information de vigilance crues vers les différents services de l'État concernés. Il gère les listes de diffusion au niveau national (instruction interministérielle de juin 2014) et local.

4.2.2. Destinataires

Les destinataires nationaux (CMVOA, COGIC, DICOM, Météo-France, EDF, DGPR, préfecture de police de Paris, la Croix-Rouge, l'IGN) reçoivent tous les bulletins produits par le service central Vigicrues.

Localement, les Zones de défense, préfectures, acteurs de la sécurité civile et de l'organisation des secours sont les premiers à être engagés dans la gestion de crise inondation et doivent être destinataire de l'information de vigilance. D'autres acteurs sont susceptibles d'obtenir l'information transmise par le service central Vigicrues. Ces derniers sont définis dans le présent document à l'Annexe 6 :

- les destinataires déclarés en « global » reçoivent tous les bulletins produits par le SPC VCB ;
- les destinataires déclarés en « non global » reçoivent tous les bulletins produits par le SPC VCB aux heures nominales (10h et 16h). En complément, ils reçoivent les bulletins produits par le SPC en dehors des heures nominales pour les départements choisis, dans la mesure où des évolutions concernent ces départements.

4.2.3. Échanges de données avec les collectivités territoriales

En dehors des entités citées aux paragraphes 3.1.4, 3.1.5 et 3.2, il n'y a pas d'autre donnée échangée avec les collectivités à la date d'approbation de ce document.

Le cas échéant, les voies d'échanges privilégiées pour la production de données seront celle permettant l'alimentation de la base de données nationale des données hydrométriques (PhyC), et sa consultation via l'Hydroportail (<https://hydro.eaufrance.fr/>).

4.2.4. Échanges en période de crise

Le SPC VCB est interlocuteur auprès des préfectures, des SIDPC, des COZ, des SDIS et des DDT(M) (au titre de leur mission de RDI) lors des périodes de crise.

Ces services peuvent à tout moment prendre contact par téléphone avec le SPC pour obtenir toute

information qui leur paraît utile sur la situation hydrométéorologique et son évolution prévisible. Le SPC VCB peut aussi être amené à prendre contact avec une préfecture du territoire lorsque la situation hydrologique le justifie.

Le SPC VCB échange avec la mission RDI en période de crise. En effet, le rôle du RDI est d'apporter au préfet de département une interprétation des données hydrologiques élaborées et transmises par le SPC, ainsi que leur traduction en termes d'enjeux territoriaux et conséquences à attendre.

Cela se traduit de manière opérationnelle par :

- des appels téléphoniques, à l'initiative de la préfecture ou du RDI, avec les prévisionnistes pour évaluer la situation hydrologique,
- la participation à toute conférence téléphonique initiée par la préfecture.

Le SPC échange également avec tout interlocuteur pouvant être concerné par la crise inondation, notamment les gestionnaires d'ouvrages hydrauliques pouvant avoir une influence sur les crues.

Le SPC peut aussi être amené à participer à des audio conférences avec l'état-major interministériel de la zone de défense.

En cas de défaillance des systèmes locaux de transmission, le SPC VCB prévoit des modes de transmission dégradés des informations par l'intermédiaire d'une connexion internet itinérante et d'un VPN d'authentification.

En dernier recours, l'envoi des éléments d'information essentiels depuis et/ou vers une messagerie sécurisée externe au réseau Etat est possible.

Article 5. Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur à sa date d'approbation par arrêté préfectoral publié au bulletin officiel du ministère en charge de la prévention des risques.

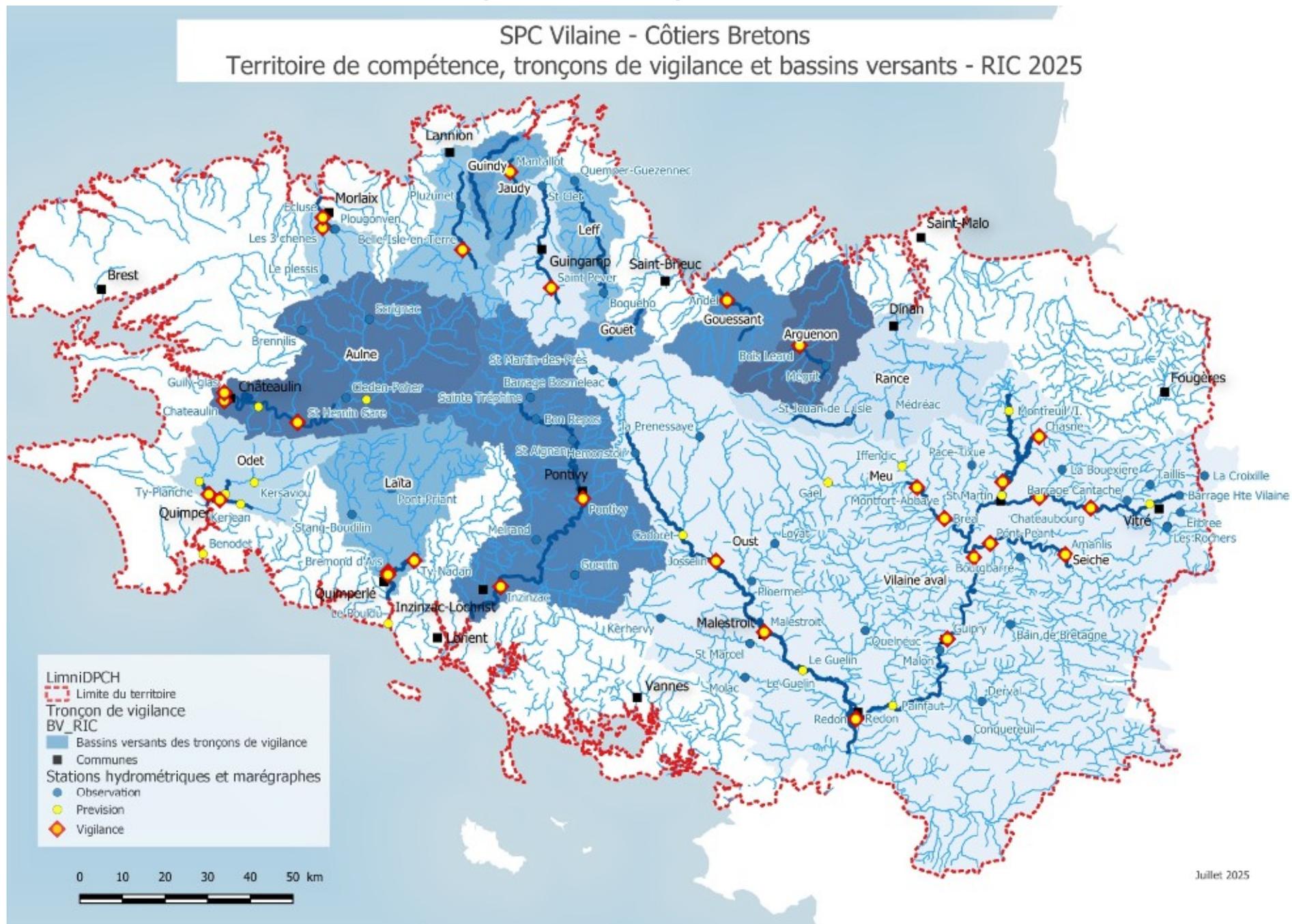
Sans attendre la révision complète du présent règlement telle que prévue dans les conditions définies par le code de l'environnement, c'est-à-dire pour les changements n'affectant pas l'économie générale du présent document, les annexes peuvent être mises à jour après consultation des préfetures intéressées.

Annexes

Table des annexes

Annexe 1. Carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé.....	36
Annexe 2. Tronçons de vigilance.....	37
2.a. Liste des tronçons de vigilance.....	37
2.b. Cartes des tronçons de vigilance.....	40
Annexe 3. Stations hydrométriques.....	56
3.a. Tableau des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.....	56
3.b. Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé.....	63
Annexe 4. Ouvrages hydrauliques.....	64
4.a. Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d’avoir un impact sur les crues.....	64
4.b. Carte de localisation de ces ouvrages hydrauliques.....	66
Annexe 5. Échelles de gravité.....	67
5.a. Tronçon Gouessant-Arguenon-Rance.....	67
5.b. Tronçon Trieux-Leff-Gouët.....	68
5.c. Tronçon Léguer-Guindy-Jaudy.....	69
5.d. Tronçon Rivière de Morlaix.....	70
5.e. Tronçon Aulne.....	71
5.f. Tronçon Odet.....	72
5.g. Tronçon Laita.....	73
5.h. Tronçon Blavet.....	74
5.i. Tronçon Vilaine amont.....	75
5.j. Tronçon Ille, Illet.....	76
5.k. Tronçon Meu.....	77
5.l. Tronçon Seiche.....	78
5.m. Tronçon Vilaine médiane.....	79
5.n. Tronçon Oust.....	80
5.o. Tronçon Vilaine aval.....	81
Annexe 6. Liste des destinataires du push.....	82
Annexe 7. Services d’avertissement local.....	84
7.a. Liste des cours d’eau avec intervention des collectivités locales.....	84
7.b. Carte de ces cours d’eau.....	85
Annexe 8. Liste des communes et groupements de communes concernées par le risque d’inondation sur les tronçons bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l’État....	86
Annexe 9. Communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	101
9.a. Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	101
9.b. Carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash.....	113
Annexe 10. Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement.....	114

Annexe 1. Carte du territoire de compétence et du périmètre surveillé



Annexe 2. Tronçons de vigilance

2.a. Liste des tronçons de vigilance

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiquement concernés	Départements concernés par la vigilance départementale (*)	Département concernés pour la diffusion des bulletins (**)
Trieux, Leff, Gouët	Le Trieux	Plesidy	Ploue-du-Trieux	22	22	22
	Le Leff	Boqueho	Lanleff			
	Le Gouët	Lanfain	Plaine-Haute			
Gouessant, Arguenon, Rance	le Gouessant	Saint-Trimoël	Coëtmieux	22	22	22
	l'Arguenon	Plénée-Jugon	Jugon-les-Lacs – Commune nouvelle			
	La Rance	Eréac	Caulnes			
Léguer, Guindy, Jaudy	le Léguer	Belle-Isle-en-Terre	Lannion	22	22	22
	le Guindy	Pluzunet	Plouguiel			
	le Jaudy	Peder nec	Pommerit-Jaudy			
Rivière de Morlaix	Le Queffleuth	Limite communale amont de Saint-Martin-des-Champs, rive gauche	Limite communale aval de Morlaix – estuaire de la rivière de Morlaix, rive droite	29	29	29
	Le Jarlot	Limite communale amont de Morlaix, rive gauche				
Aulne	L'Aulne	Limite communale amont de Châteauneuf-du-Faou, rive droite	Écluse de Guily-Glas sur la commune de Port Launay	29	29	29
Odet	Le Steïr	Limite communale amont de Guengat, rive droite	Limite communale aval de Quimper, estuaire de l'Odet	29	29	29

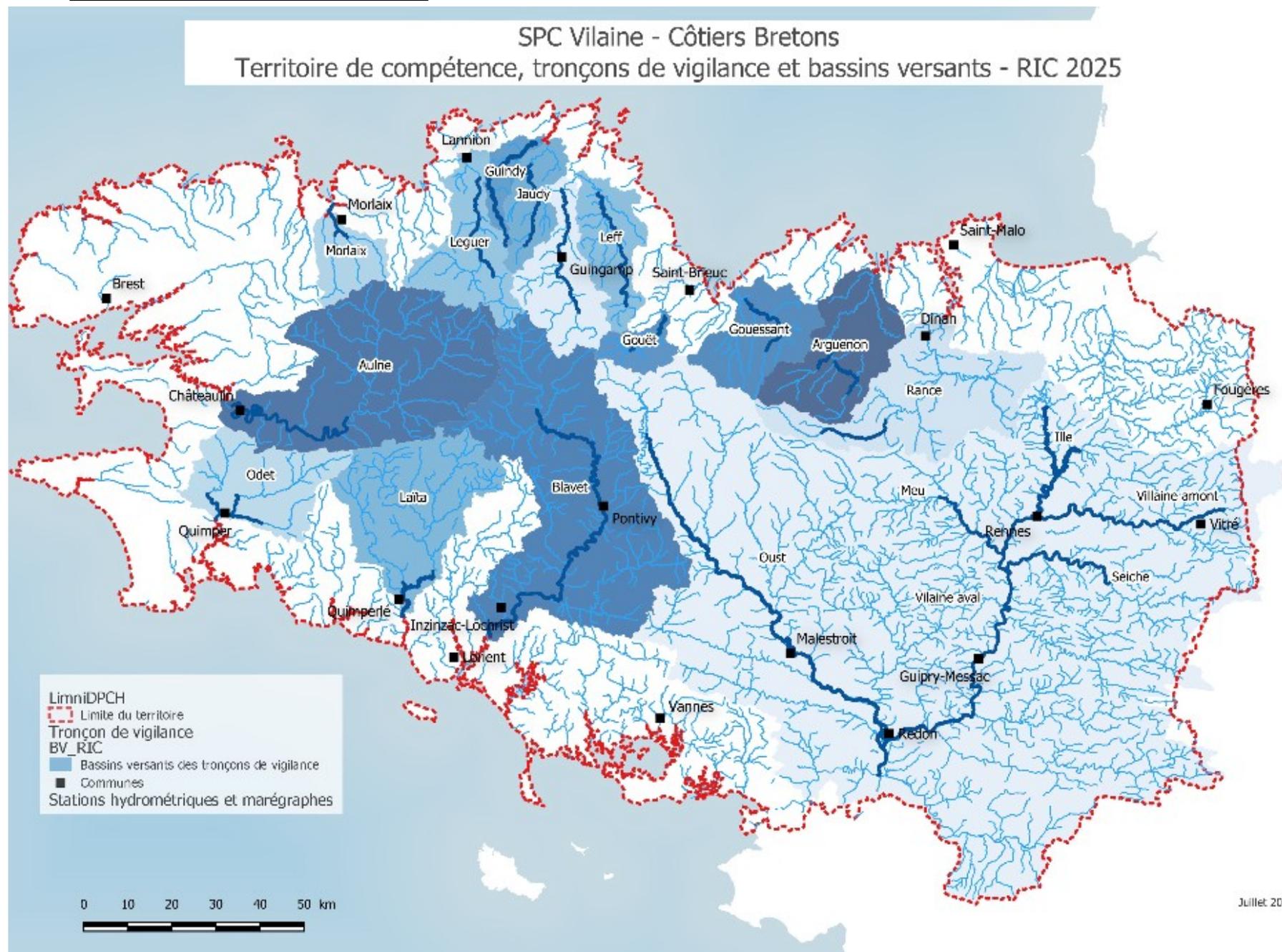
Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiquement concernés	Départements concernés par la vigilance départementale (*)	Département concernés pour la diffusion des bulletins (**)
	L'Odet	Limite communale amont de Quimper, rive droite				
	Le Jet	Limite communale amont de Ergué-Gabéric, rive droite				
Laïta	L'Isole	Limite communale amont de Quimperlé, rive droite	Limite communale aval de Quimperlé, rive droite	29	29	29, 56
	L'Ellé	Limite communale amont de Quimperlé, rive gauche				
Blavet	Le Blavet	Barrage de Guerlédan (commune de Saint-Aignan)	Limite communale aval d'Hennebont, rive droite	22,56	22,56	22, 56
Vilaine aval	L'Oust	Barrage de la Potinais à Saint-Vincent-sur-Oust	Limite communale aval de Fégréac, rive gauche	35, 56, 44	35, 56, 44	35, 56, 44
	La Vilaine	Confluence Chère / Vilaine à Sainte-Anne-sur-Vilaine				
Oust	L'Oust	Limite communale entre Trévé et Saint-Caradec	Barrage de la Potinais à Saint-Vincent-sur-Oust	22,35, 56	22,35, 56	22, 35, 56
Vilaine médiane	La Vilaine	Confluence Vilaine / Ille à Rennes	Confluence Chère / Vilaine à Sainte-Anne-sur-Vilaine	35	35	35
Vilaine amont	La Vilaine	Barrage de Haute-Vilaine (commune de La Chapelle-Erbrée)	Confluence Vilaine / Ille à Rennes	35	35	35

Tronçon	Cours d'eau	Limite amont	Limite aval	Départements géographiquement concernés	Départements concernés par la vigilance départementale (*)	Département concernés pour la diffusion des bulletins (**)
Meu	Le Meu	Limite communale amont de Montfort-sur-Meu, rive gauche	Confluence Meu / Vilaine à Chavagne	35	35	35
Ille – Illet	L'Ille	Limite communale amont de Montreuil-sur-Ille, rive gauche	Confluence Vilaine / Ille à Rennes	35	35	35
	L'Illet	Limite communale amont de Chasné-sur-Illet		36	36	36
Seiche	La Seiche	Limite communale amont d'Amanlis, rive gauche	Confluence Seiche / Vilaine à Bruz	35	35	35

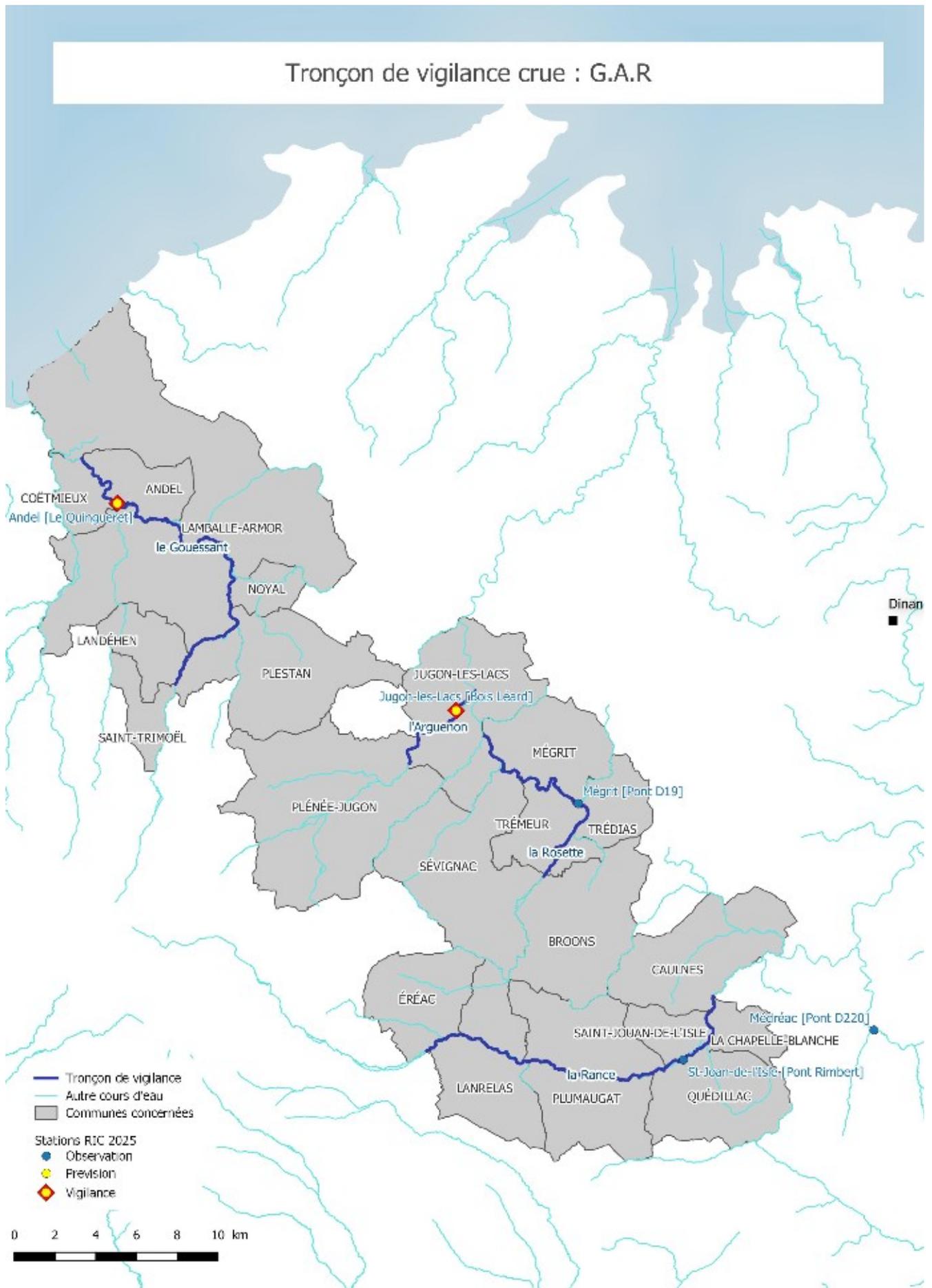
(*) : Départements a priori concernés mais pouvant faire l'objet d'ajustement sur proposition du SPC en crise lorsque l'intersection département-tronçon n'est pas ou plus concerné par la crue en cours.

(**) Certains départements non concernés géographiquement par le tronçon peuvent être néanmoins destinataires des informations concernant le tronçon (logiques amont /aval par exemple).

2.b. Cartes des tronçons de vigilance



2.b.1. Tronçon Guouessant-Arguenon-Rance



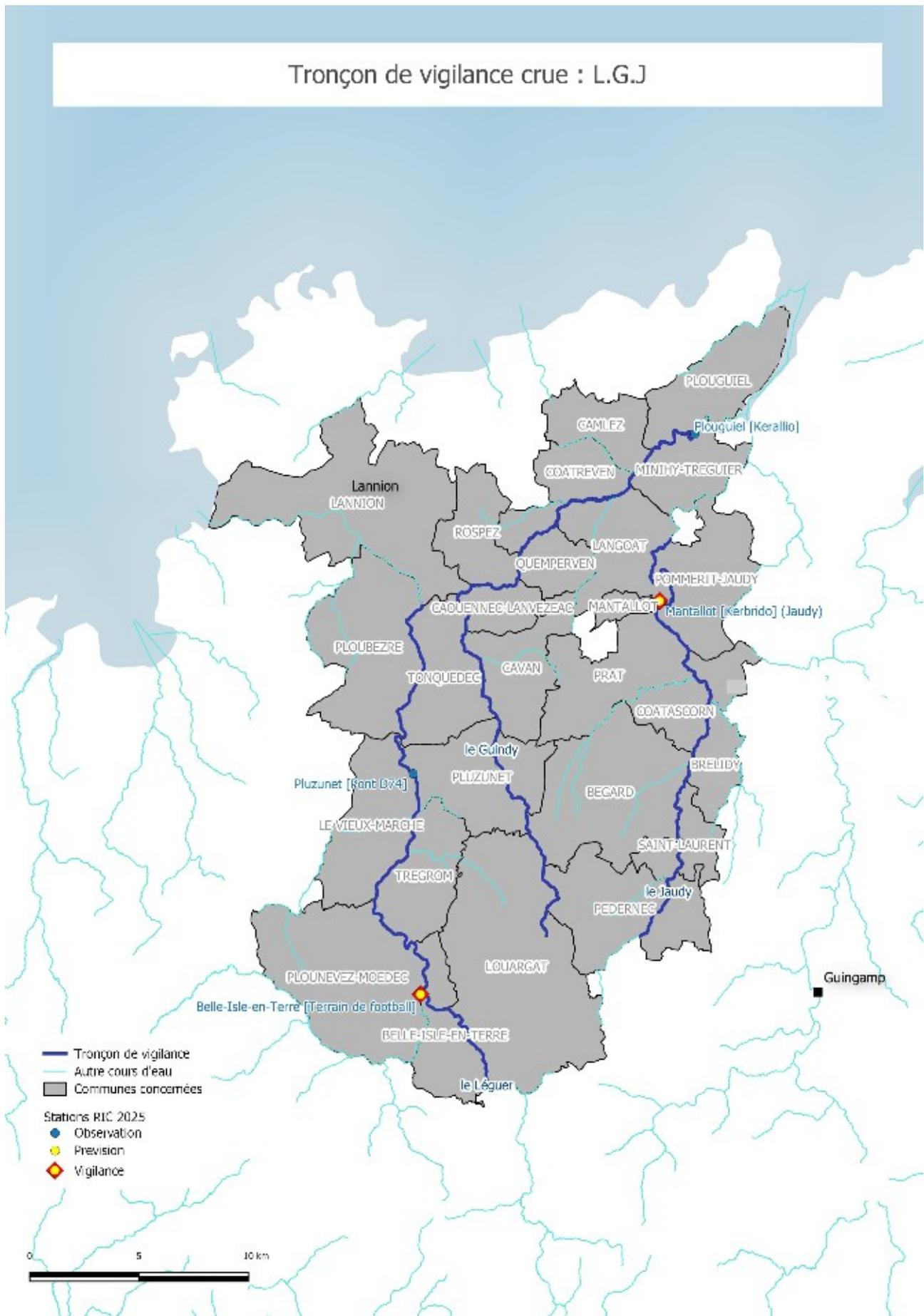
2.b.2. Tronçon Trieux-Leff-Gouët

Tronçon de vigilance crue : T.L.G



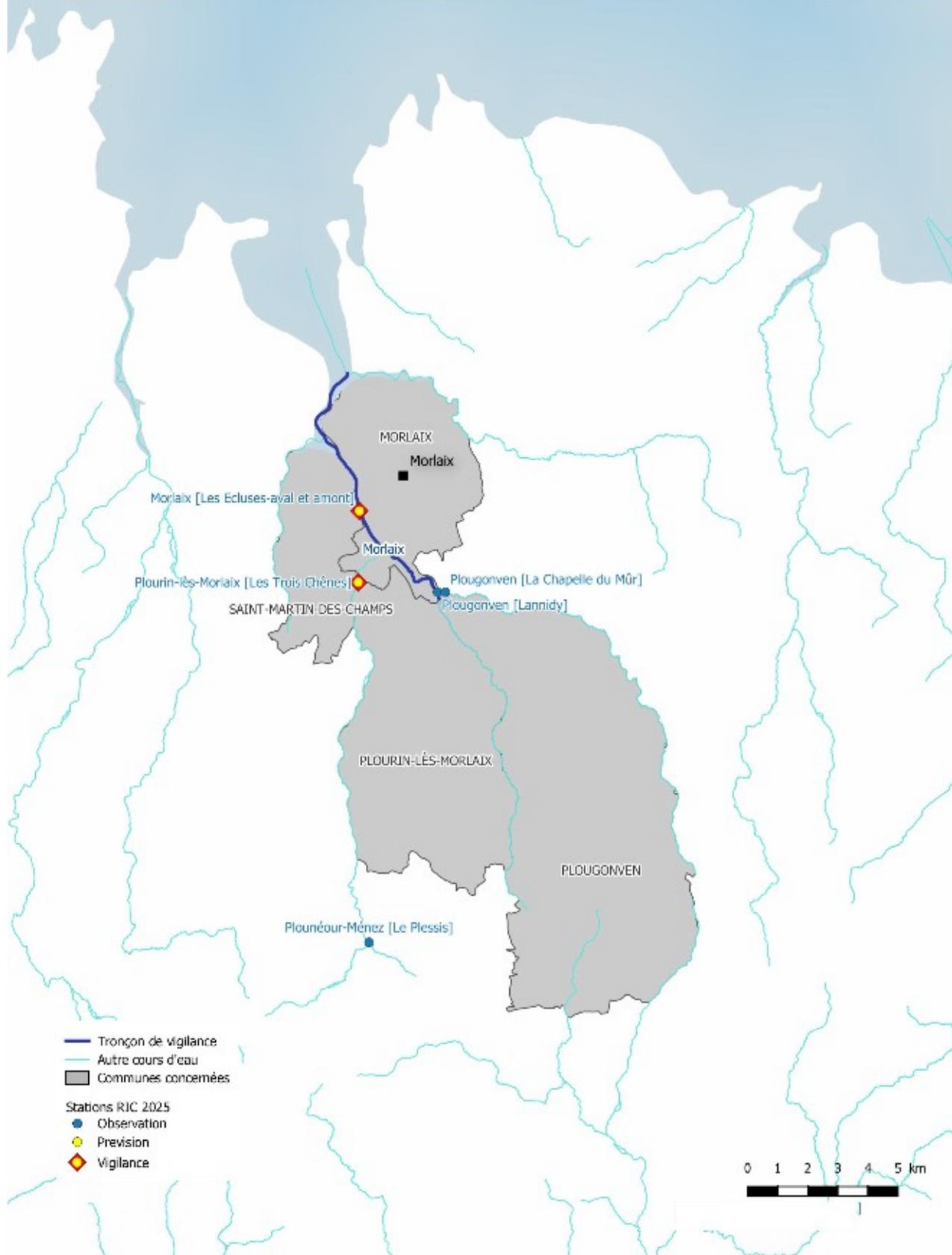
2.b.3. Tronçon Léguer-Guindy-Jaudy

Tronçon de vigilance crue : L.G.J



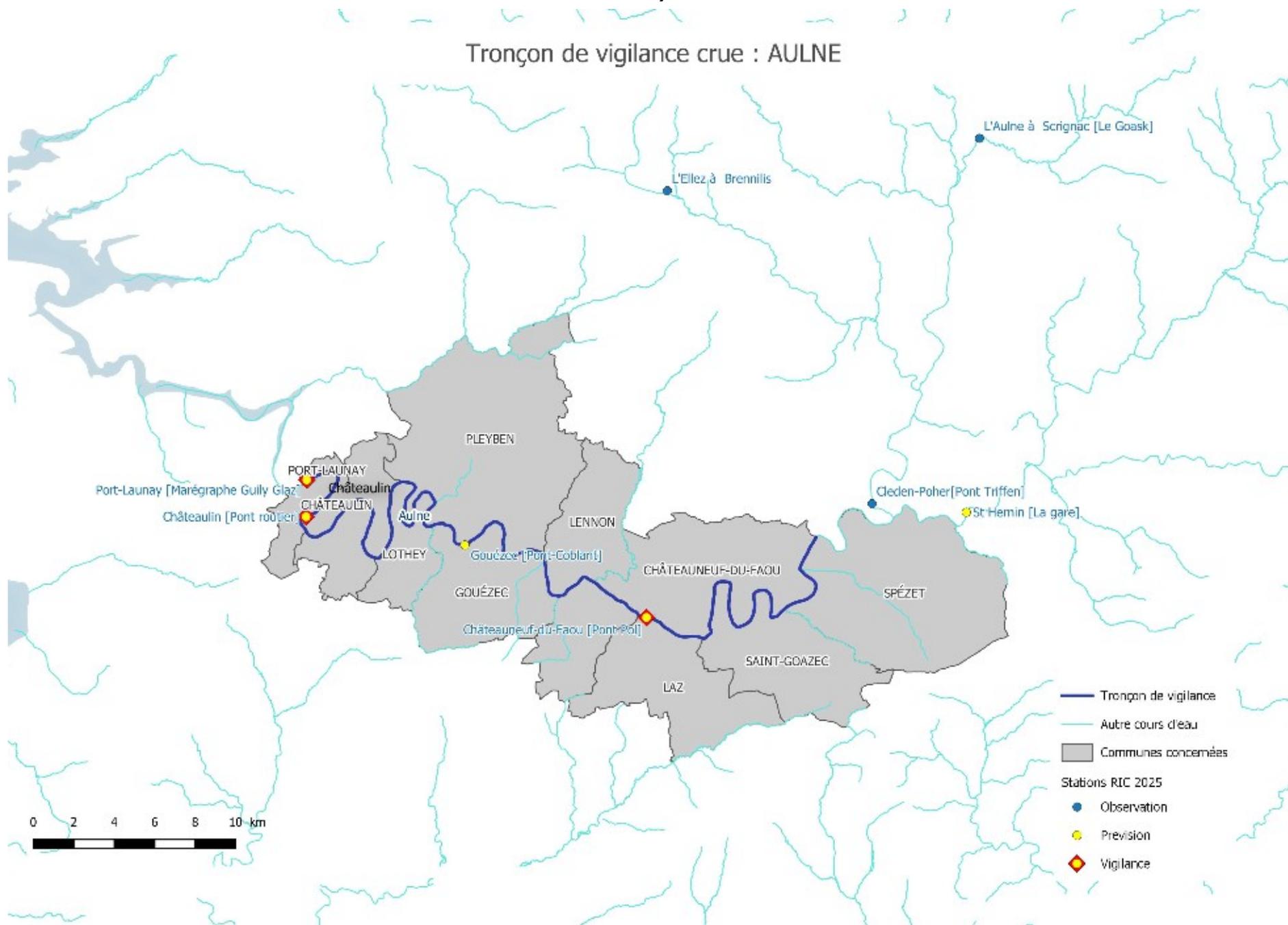
2.b.4. Tronçon Rivière de Morlaix

Tronçon de vigilance crue : MORLAIX



2.b.5. Tronçon Aulne

Tronçon de vigilance crue : AULNE



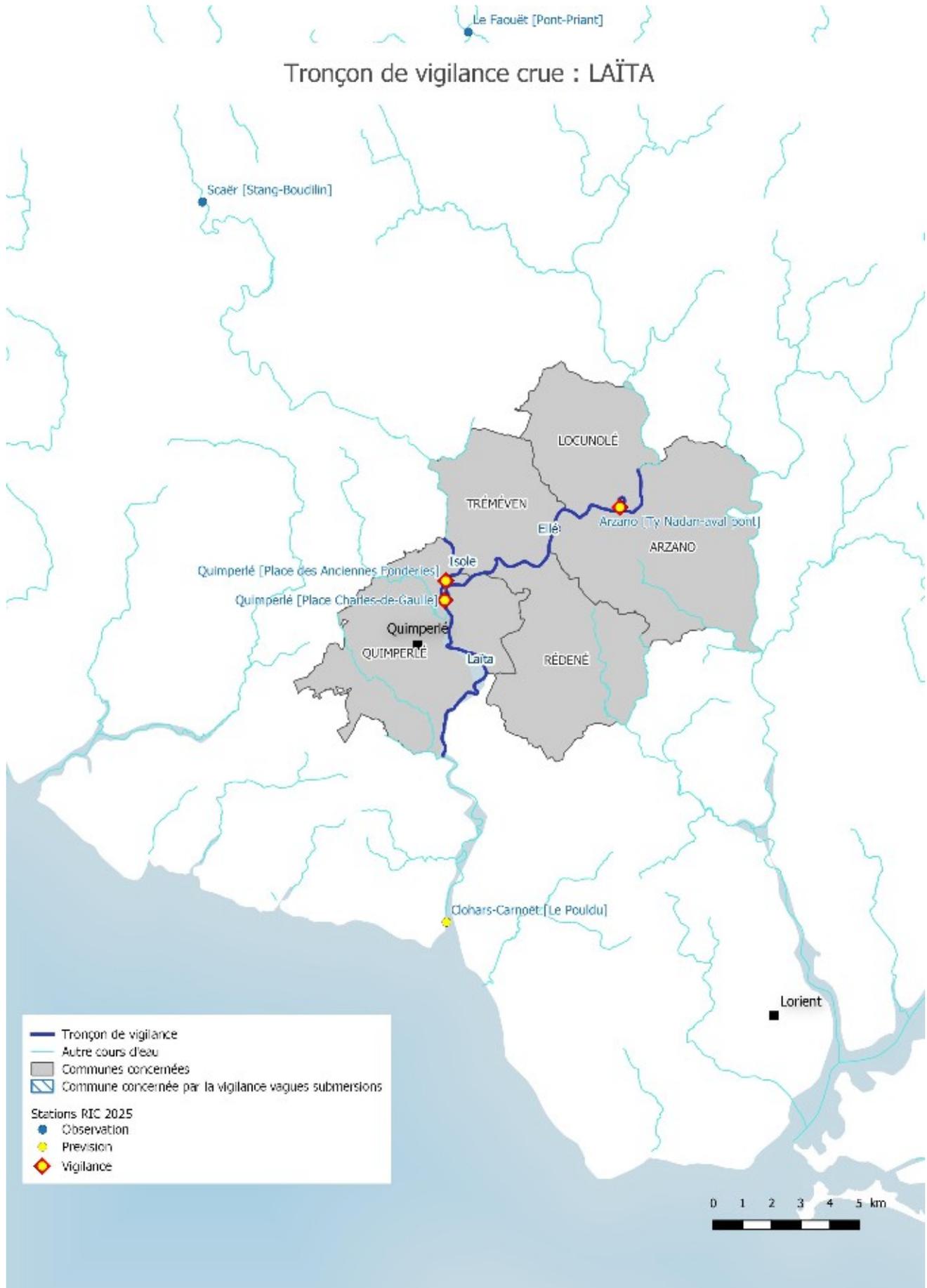
2.b.6. Tronçon Odet

Tronçon de vigilance crue : ODET



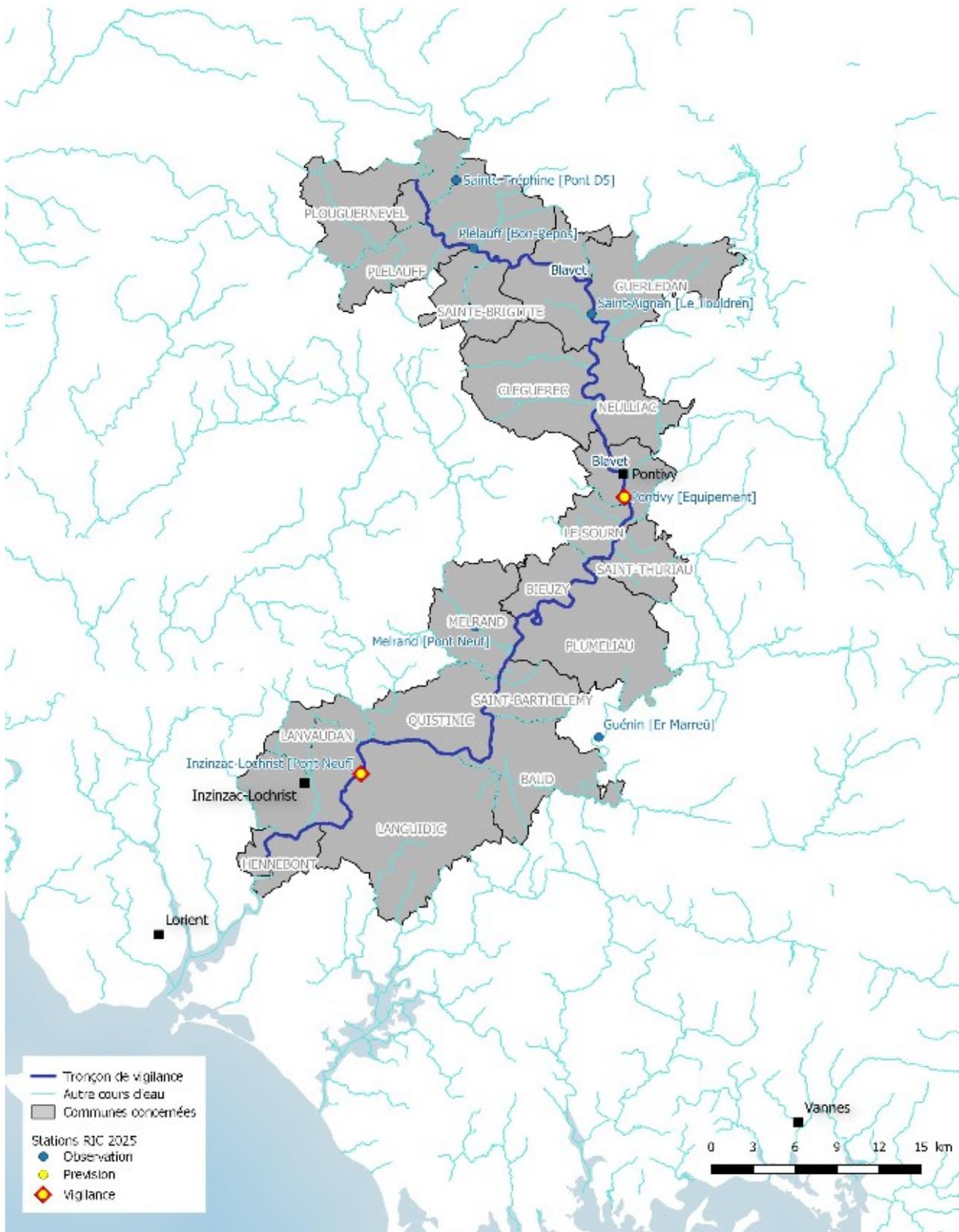
2.b.7. Tronçon Laïta

Tronçon de vigilance crue : LAÏTA



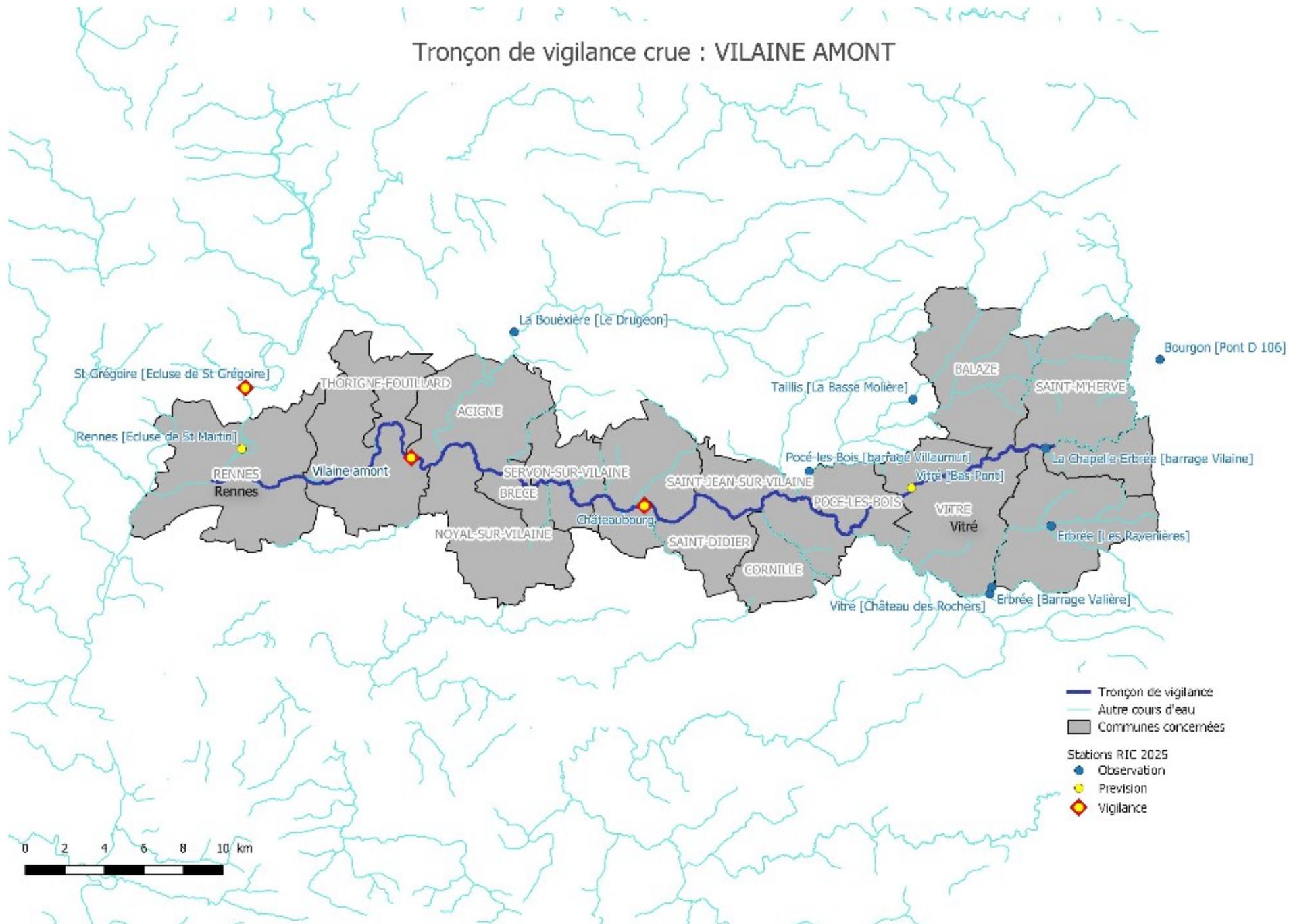
2.b.8. Tronçon Blavet

Tronçon de vigilance crue : BLAVET



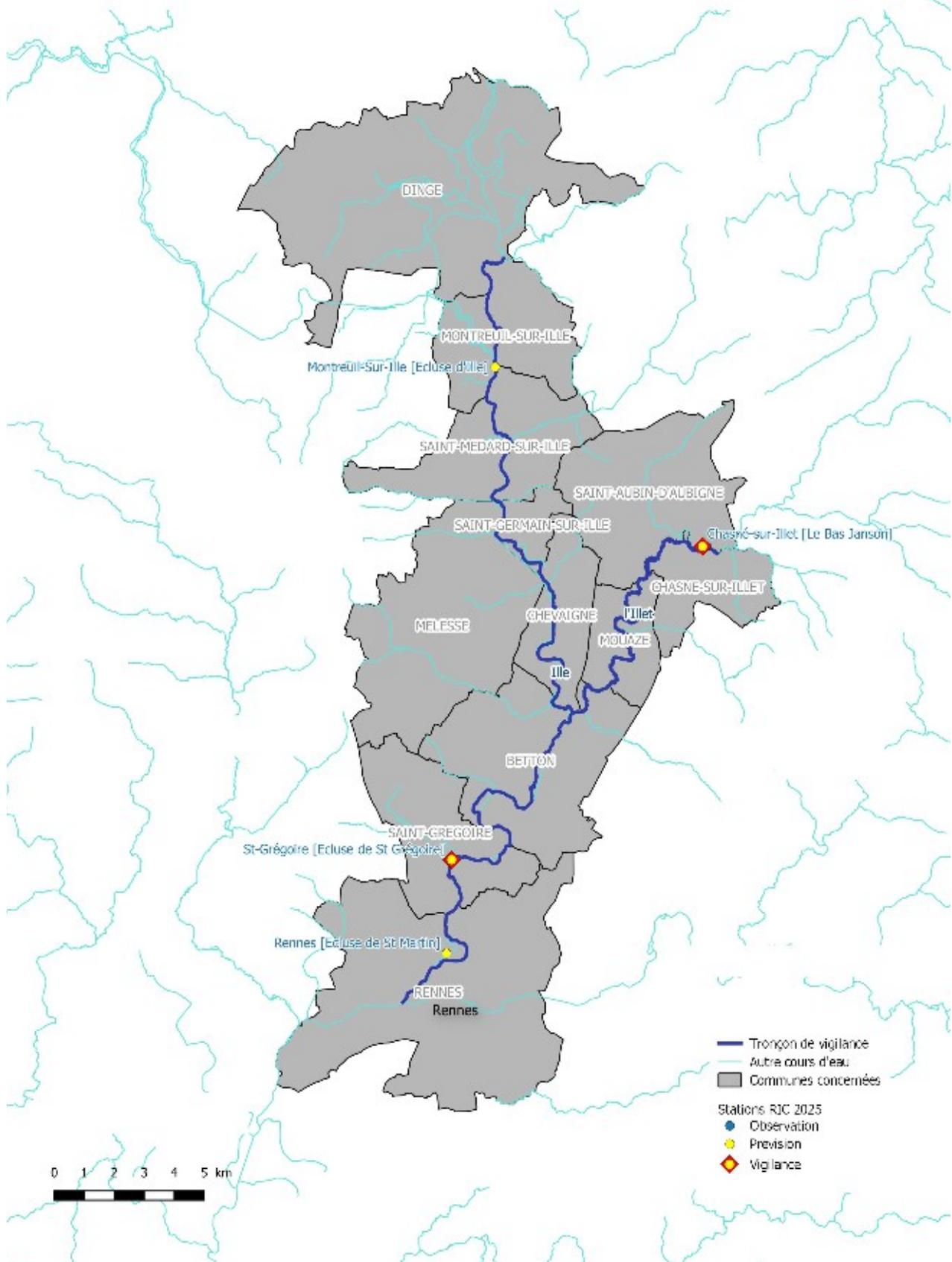
2.b.9. Tronçon Vilaine amont

Tronçon de vigilance crue : VILAINE AMONT



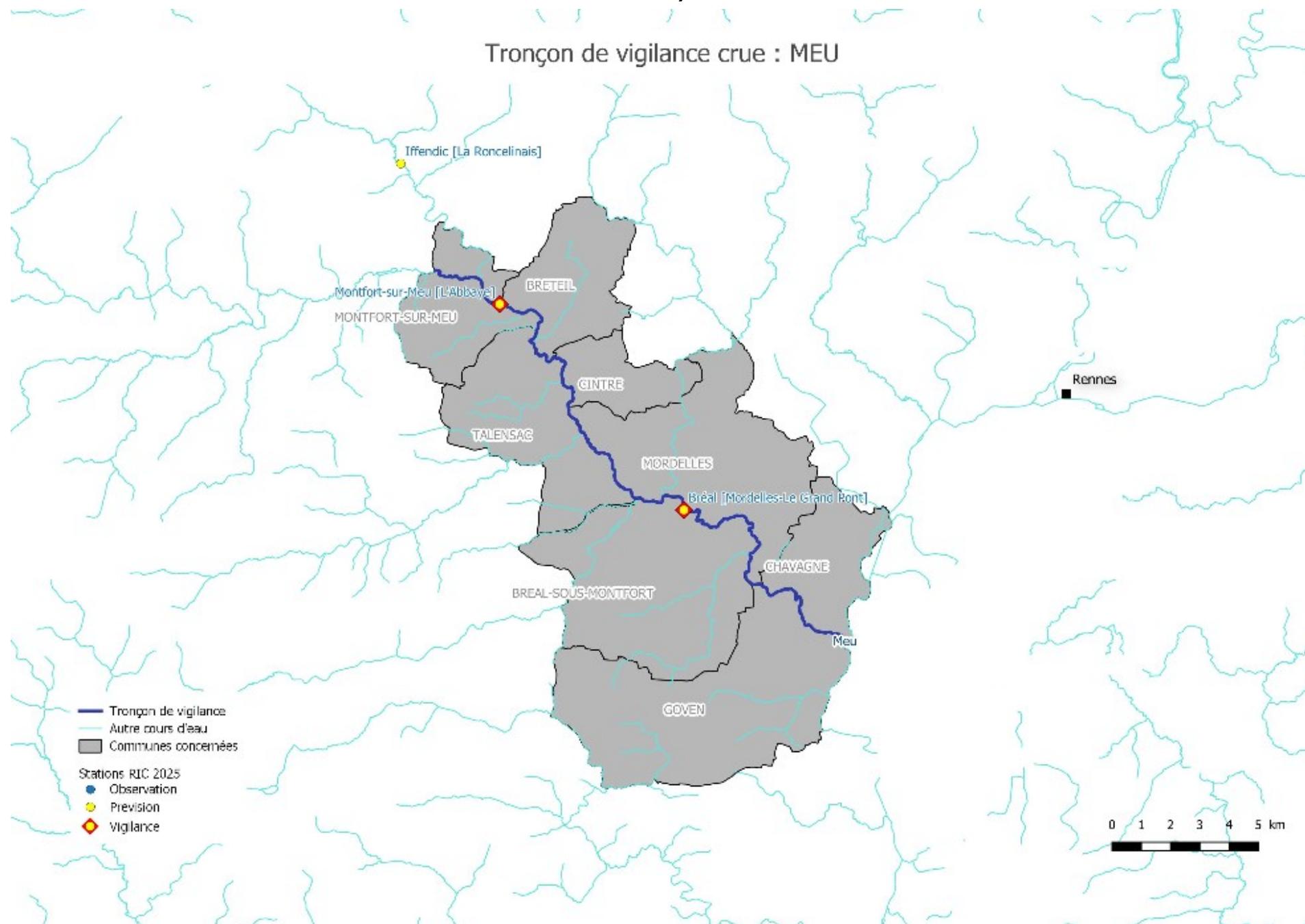
2.b.10. Tronçon Ile, Illet

Tronçon de vigilance crue : ILLE, ILLET



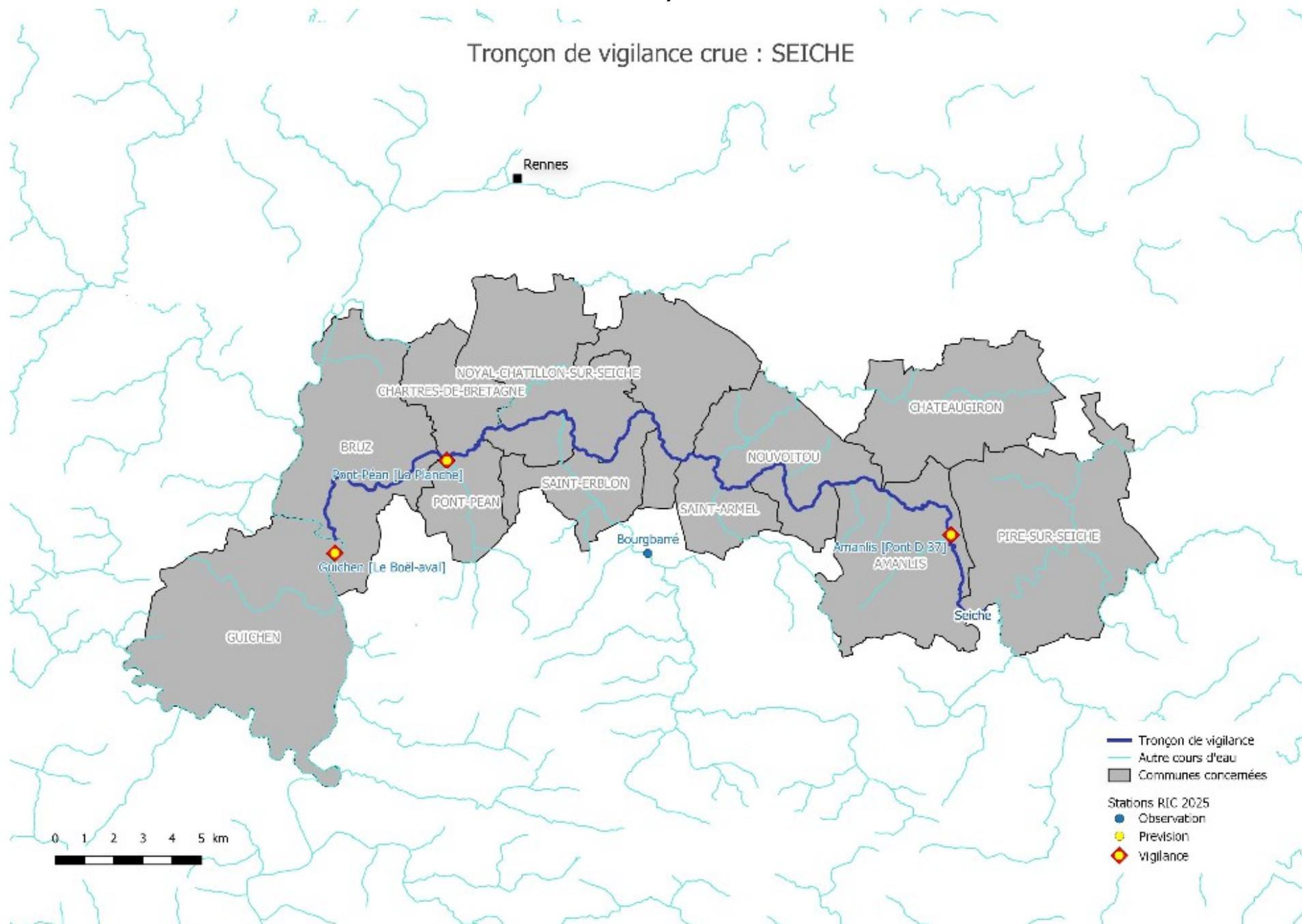
2.b.11. Tronçon Meu

Tronçon de vigilance crue : MEU



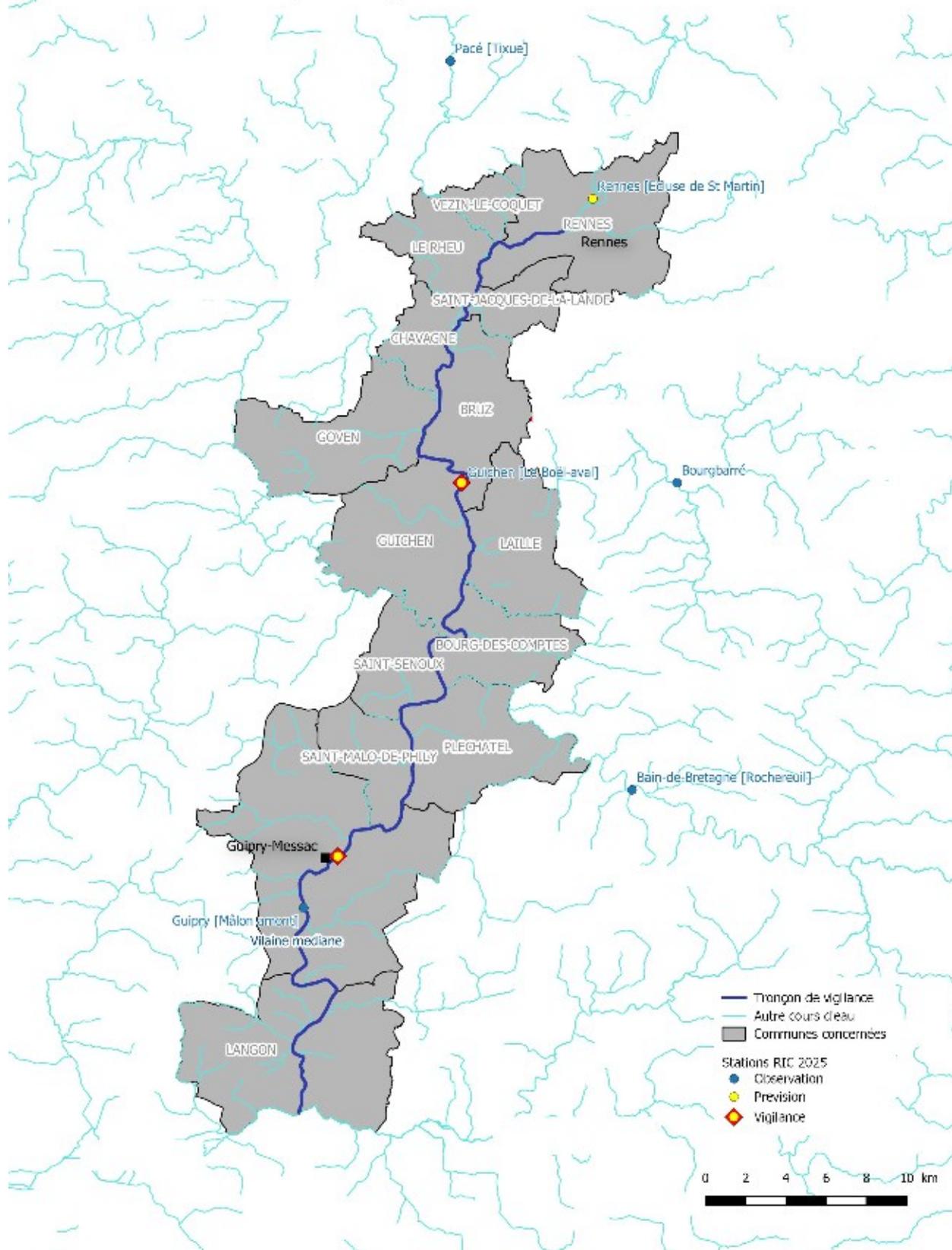
2.b.12. Tronçon Seiche

Tronçon de vigilance crue : SEICHE



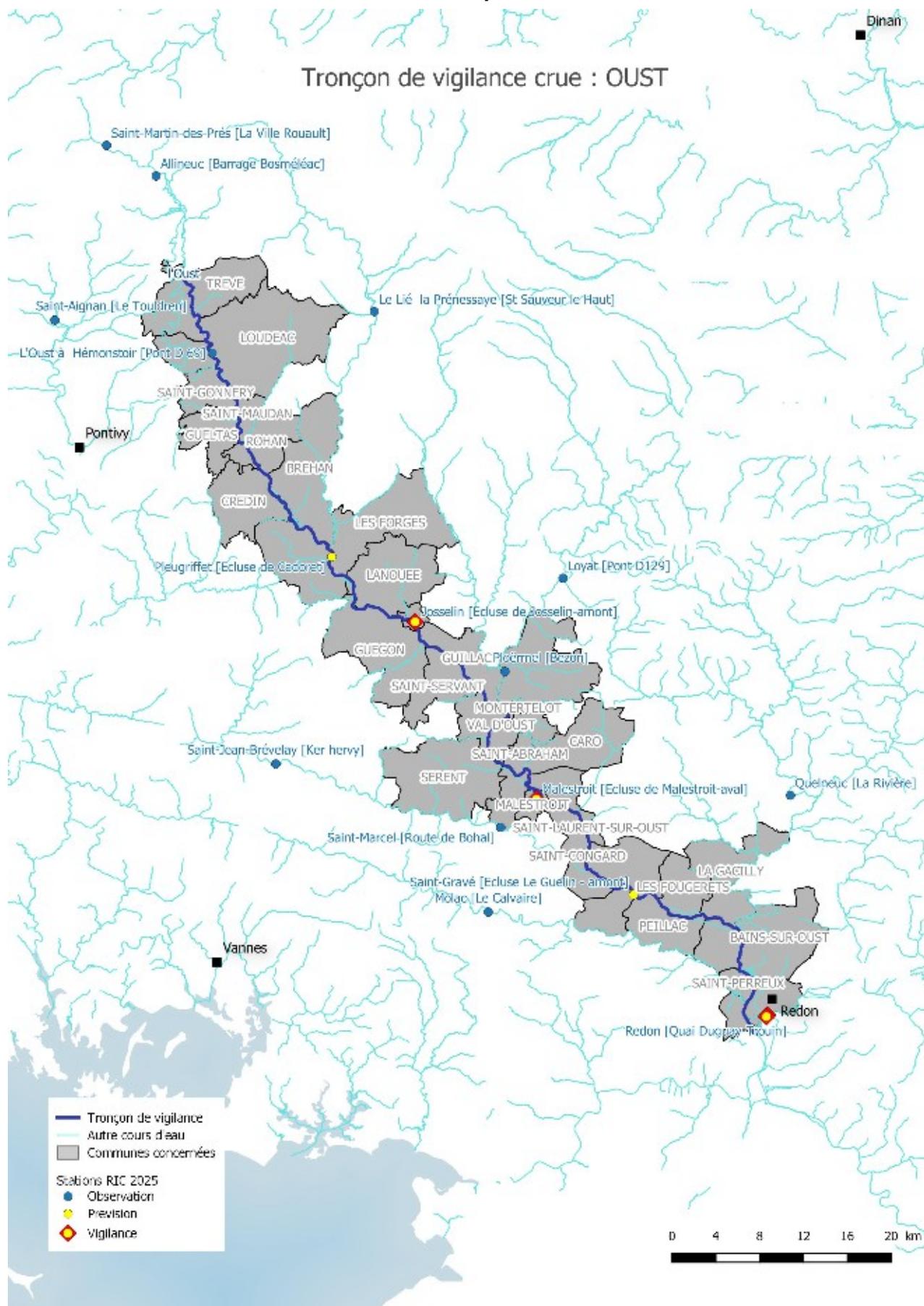
2.b.13. Tronçon Vilaine médiane

Tronçon de vigilance crue : VILAINE MEDIANE



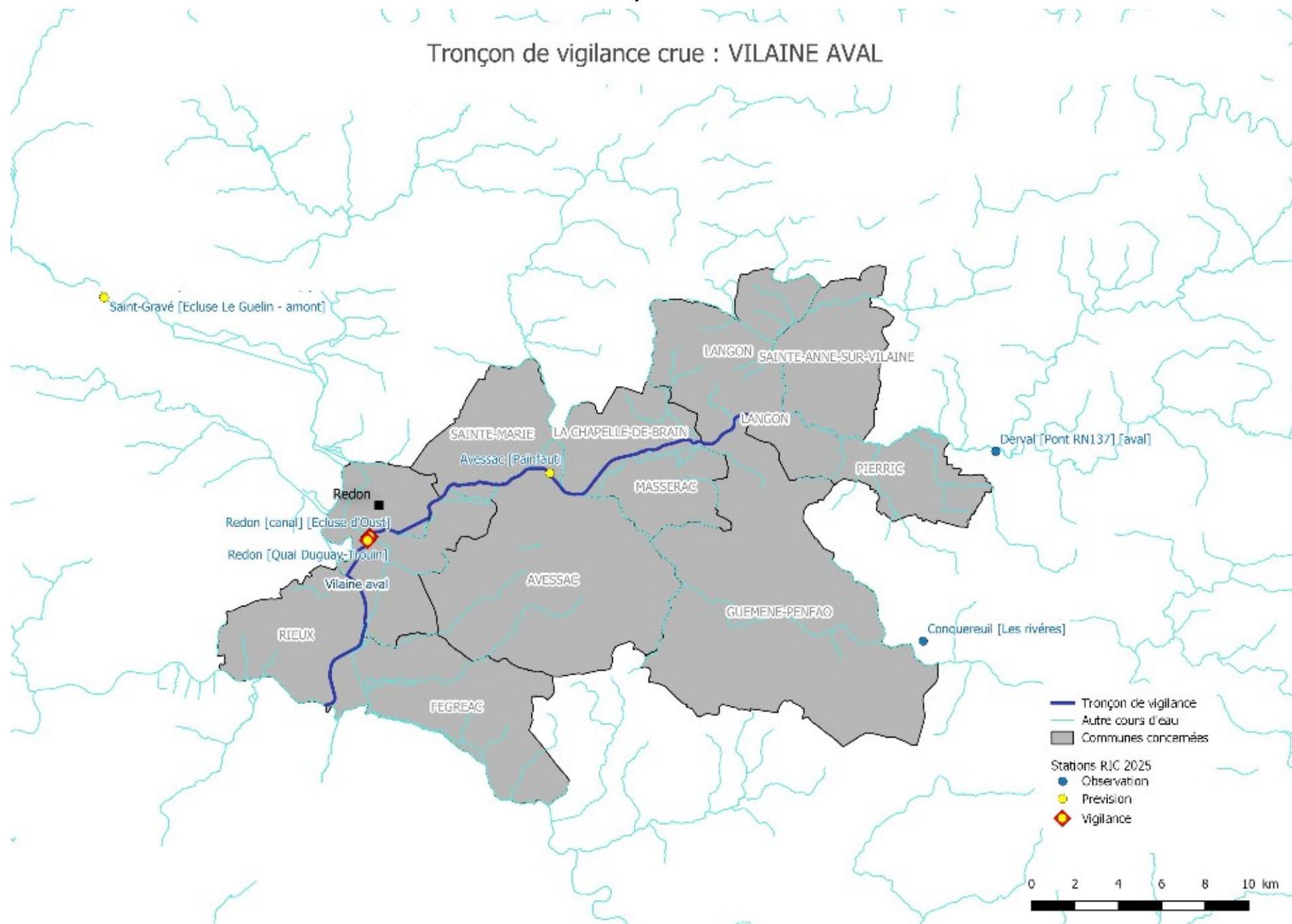
2.b.14. Tronçon Oust

Tronçon de vigilance crue : OUST



2.b.15. Tronçon Vilaine aval

Tronçon de vigilance crue : VILAINE AVAL



Annexe 3. Stations hydrométriques

3.a. Tableau des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé

Station	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Secteur à enjeux	Niveau des enjeux du secteur (Importants / Spécifiques) définis dans le SDPC	Station de vigilance	Échéance minimale de mise à disposition de prévisions	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
Le Nançon à Lécousse - Pont aux Anes	J001401001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Nançon	Fougères, amont de la vallée du Couesnon					
Le Guyoult à Epiniac - La Vieux-Ville	J032301001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Guyoult	Dol-de-Bretagne, côtiers de la baie du Mont-St-Michel					
La Rance à Saint-Jouan-de-l'Isle - Pont Rimbart	J061161001	DREAL Bretagne	Gouessant-Arguenon-Rance	Rance	Caulnes, barrage de Rophémél, vallée de la Rance					
Le Néal à Médréac - Pont D 220	J062661001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Néal	Médréac, amont de la Rance, barrage de Rophémél					
Le Frémur [de Lancieuv] à Pleslin-Trigavou - Vieux Moulin	J100452001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Frémur	Pleurtuit, côtiers de l'estuaire de la Rance et de la Baie de l'Arguenon					
L'Arguenon à Jugon-les-Lacs - Bois Léard	J110301001	DREAL Bretagne	Gouessant-Arguenon-Rance	Arguenon	Jugon-les-Lacs, vallée de l'Arguenon et barrages	Spécifiques	oui	24h	jaune	oui
Le Quiloury à Plénée-Jugon - La Salle ès Pies	J110581001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Quiloury	Plénée-Jugon, amont de l'Arguenon					
La Rosette à Mégrit - Pont D 19	J111401001	DREAL Bretagne	Gouessant-Arguenon-Rance	Rosette	Mégrit, retenue de Jugon-les-Lacs	Spécifiques		24h	jaune	oui
Le Gouessant à Andel - Le Quingueret	J131301001	DREAL Bretagne	Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant	Andel, Lamballe, vallée du Gouessant	Spécifiques	oui	24h	jaune	
L'Evron à Coëtmieux - La Rue	J132401001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Evron	Coëtmieux, côtiers de la baie de St Brieuc					
L'Urne à Plédran - Magenta	J140531001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Urne	Yffiniac, agglomération de St Brieuc					
Le Gouët à Saint-Julien - La Saudraie	J151301001	DREAL Bretagne	Trioux-Leff-Gouët	Gouët	Vallée et barrage du Gouët, St Brieuc		oui	24h	jaune	
L'Ic à Binic - Saint Gilles	J161401002	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Ic	Binic, côtiers de l'Ouest de St Brieuc					
Le Trioux à Saint-Péver - Pont Locminé	J171171001	DREAL Bretagne	Trioux-Leff-Gouët	Trioux	Guingamp, vallée du Trioux	Spécifiques	oui	24h	jaune	
Le Trioux à Saint-Clet - Chateaulin	J172172001	DREAL Bretagne	Trioux-Leff-Gouët	Trioux	Pontrieux, aval de la vallée du Trioux					
Le Leff à Boqueho - Moulin Neuf	J180301001	DREAL Bretagne	Trioux-Leff-Gouët	Leff	Chatelaudren, vallée amont du Leff			24h	jaune	
Le Leff à Quemper-Guézennec - Rivoallan	J181301001	DREAL Bretagne	Trioux-Leff-Gouët	Leff	Quemper-Guézennec, Lanvoillon, aval du Leff					
Le Jaudy à Mantallot - Kerbrido	J202301001	DREAL Bretagne	Léguer-Guindy-Jaudy	Jaudy	La Roche Derien, côtiers entre Guingamp et Lannion		oui	24h	jaune	
Le Guindy à Plouguiel - Kerallio	J203401001	DREAL Bretagne	Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy	Plouguile, Tréguier, vallée du Guindy		oui	24h	jaune	
Le Léguer à Belle-Isle-en-Terre - Terrain de	J223301001	DREAL Bretagne	Léguer-Guindy-Jaudy	Léguer	Belle-Isle-en-Terre, amonts du Léguer	Spécifiques	oui	24h	jaune	

Station	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Secteur à enjeux	Niveau des enjeux du secteur (Importants / Spécifiques) définis dans le SDPC	Station de vigilance	Échéance minimale de mise à disposition de prévisions	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
football										
Le Léguer à Pluzunet - Pont Coat Dunois	J223302001	DREAL Bretagne	Léguer-Guindy-Jaudy	Léguer	Lannion, aval du Léguer			24h	jaune	
Le Jarlot à Plougouven - Berlingar	J260301001	DREAL Bretagne	Morlaix	Jarlot	Amonts de l'agglomération de Morlaix	Importants		24h	jaune	
Le Tromorgant à Plougouven - Compezou	J260541001	DREAL Bretagne	Morlaix	Tromorgant	Amonts de l'agglomération de Morlaix	Importants		24h	jaune	
Le Queffleuth à Plounéour-Ménez - Le Plessis	J261400501	DREAL Bretagne	Morlaix	Queffleuth	Amonts de l'agglomération de Morlaix					
Le Queffleuth à Plourin-lès-Morlaix - Les Trois Chênes	J261401002	DREAL Bretagne	Morlaix	Queffleuth	Agglomération de Morlaix	Importants	oui	24h	jaune	oui
Le Jarlot [La rivière de Morlaix] à Morlaix [Port de Morlaix] - Les Ecluses [amont]	J262301001	DREAL Bretagne	Morlaix	Rivière de Morlaix	Morlaix et côtiers du Nord Finistère sous influence maritime					
Le Jarlot [La rivière de Morlaix] à Morlaix [Port de Morlaix] - Les Ecluses [aval]	J262301002	DREAL Bretagne	Morlaix	Rivière de Morlaix	Morlaix et côtiers du Nord Finistère sous influence maritime	Importants	oui	24h	jaune	oui
La Penzé à Taulé - Penhoat	J272301001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Penzé	Penzé, Saint-Thégonnec, côtiers du Nord Finistère					
L'Horn à Mespaul - Kertanguy	J301433001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Horn	Plouvorn, Mespaul, côtiers du Nord Finistère					
Le Guillec à Trézilidé - Kermerien	J302401001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Guillec	Plougolm, côtiers du Nord Ouest Finistère					
L'Aber Wrac'h à Loc-Brévalaire - Pont D 38	J320402002	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Aber Wrac'h	Le Drennec, côtiers du secteur des Abers					
[L'Aber Wrac'h (branche ouest)] au Drennec - Kerneguez	J320571001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Aber Wrac'h	Loc'Brévalaire et aval des Abers					
L'Aber Ildut à Brélès - Keringar	J332302002	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Aber Ildut	Saint-Renan, côtiers de l'Ouest des Abers					
L'Elorn à Sizun - Le Drennec [aval retenue du Drennec]	J340301001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Elorn	Sizun, aval du Lac du Drennec					
L'Elorn à Commana - Kerfordedic	J340302001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Elorn	Commana, lac du Drennec					
[Le ruisseau de Mougau Bihan] à Commana - Moulin Neuf	J340411001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Ruisseau de Mougau Bihan	Lac du Drennec					
L'Elorn à Plouédern - Pont ar Bled	J341303001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Elorn	Landerneau, Sizun, aval de l'Elorn					
La Mignonne à Irvillac - Pont Mel	J351401001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Mignonne	Le Tréhou, côtiers sud de Landerneau					
L'Aulne à Poullaouen - Le Goask	J360181001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Aulne	Huelgoat, têtes de bassin de l'Aulne					
L'Ellez à Loqueffret - Nestavel Bihan [aval retenue St Michel]	J362401001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Ellez	Brennilis, Ellez jusqu'à la confluence avec l'Aulne					
L'Aulne à Cléden-Poher - Pont Triffen	J363181003	DREAL Bretagne	Aulne	Aulne	Landelau, Pont Triffen, Aulne à l'amont de la			24h	jaune	

Station	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Secteur à enjeux	Niveau des enjeux du secteur (Importants / Spécifiques) définis dans le SDPC	Station de vigilance	Échéance minimale de mise à disposition de prévisions	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
					confluence avec l'Hyère					
L'Hyère à Trébrivan - Le Nezert	J371301001	DREAL Bretagne	Aulne	Hyère	Carhaix-Plouguer, amont de l'Hyère					
Le canal de Nantes à Brest à Saint-Hernin - La gare	J373301001	DREAL Bretagne	Aulne	Hyère	Pont-Triffen, Hyère à la confluence avec l'Aulne			24h	jaune	
L'Aulne à Châteauneuf-du-Faou - Pont Pol Ty Glaz	J381181001	DREAL Bretagne	Aulne	Aulne	Chateauneuf-du-Fou, Aulne à l'aval de la confluence avec l'Hyère	Importants	oui	24h	jaune	oui
L'Aulne à Gouézec - Pont Coblant	J382181001	DREAL Bretagne	Aulne	Aulne	Pont Coblant			24h	jaune	
L'Aulne à Châteaulin - Pont routier	J382182001	DREAL Bretagne	Aulne	Aulne	Chateaulin, aval de l'Aulne hors influence maritime	Spécifiques	oui	24h	jaune	oui
L'Aulne à Port-Launay - Guily Glaz [marégraphe]	J382183001	DREAL Bretagne	Aulne	Aulne	Chateaulin, aval de l'Aulne sous influence maritime et Aulne maritime	Importants	oui	24h	jaune	oui
La Douffine à Lopérec - Kerbriant	J383401001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Douffine	Pont de buis, côtiers nord de l'Aulne					
Le Pont l'Abbé à Plonéour-Lanvern - Tremillec	J412442001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Pont l'Abbé	Pont L'Abbé, côtiers du pays bigouden					
[Le Troyon] à Plonéour-Lanvern - Ty Poes	J412572001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Troyon	Plounéour-Lanvern, côtiers du pays bigouden					
L'Odét à Ergué-Gabéric - Kersaviou	J420192001	DREAL Bretagne	Odét	Odét	Langolen, amont de l'Odét			24h	jaune	
L'Odét à Ergué-Gabéric - Treodet	J421191001	DREAL Bretagne	Odét	Odét	Lestonen, Quimper avant la confluence avec le Jet			24h	jaune	
Le Langelin à Briec - Pont C 38	J421451001	DREAL Bretagne	Odét	Langelin	Briec, Edern, cours d'eau entre l'Aulne et l'Odét					
Le Jet à Ergué-Gabéric - Kerjean	J422401001	DREAL Bretagne	Odét	Jet	Ergué-Gabéric, Quimper avant la confluence avec l'Odét	Spécifiques		24h	jaune	
L'Odét à Quimper [Kervir] - Passerelle Pierre Dornic (Kervir)	J423191001	DREAL Bretagne	Odét	Odét	Quimper, Odét avant la confluence avec le Jet	Importants	oui	24h	jaune	oui
Le Steïr à Guengat - Ty Planche	J431301002	DREAL Bretagne	Odét	Steïr	Quemeneven, Steïr à l'amont de Quimper	Spécifiques		24h	jaune	
Le Steïr à Quimper - Moulin Vert	J431303001	DREAL Bretagne	Odét	Steïr	Quimper avant la confluence avec l'Odét	Spécifiques	oui	24h	jaune	oui
L'Odét à Quimper [Loc Maria] - Palais de justice	J440191002	DREAL Bretagne	Odét	Odét	Quimper pour l'aval de l'Odét sous influence maritime	Importants	oui	24h	jaune	oui
L'Odét à Bénodet - Port de plaisance [marégraphe]	J442191001	DREAL Bretagne	Odét	Odét	Bénodet et secteurs sous influence maritime à l'aval de Quimper			24h	jaune	
L'Aven à Pont-Aven [Voie express]	J462302001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Aven	Pont-Aven, Rosporden, côtiers du pays Fouesnantais					
L'Ellé à Priziac - Le Grand Pont	J471201002	DREAL Bretagne	Laïta	Ellé	Le Faoüet, amont de l'Ellé					

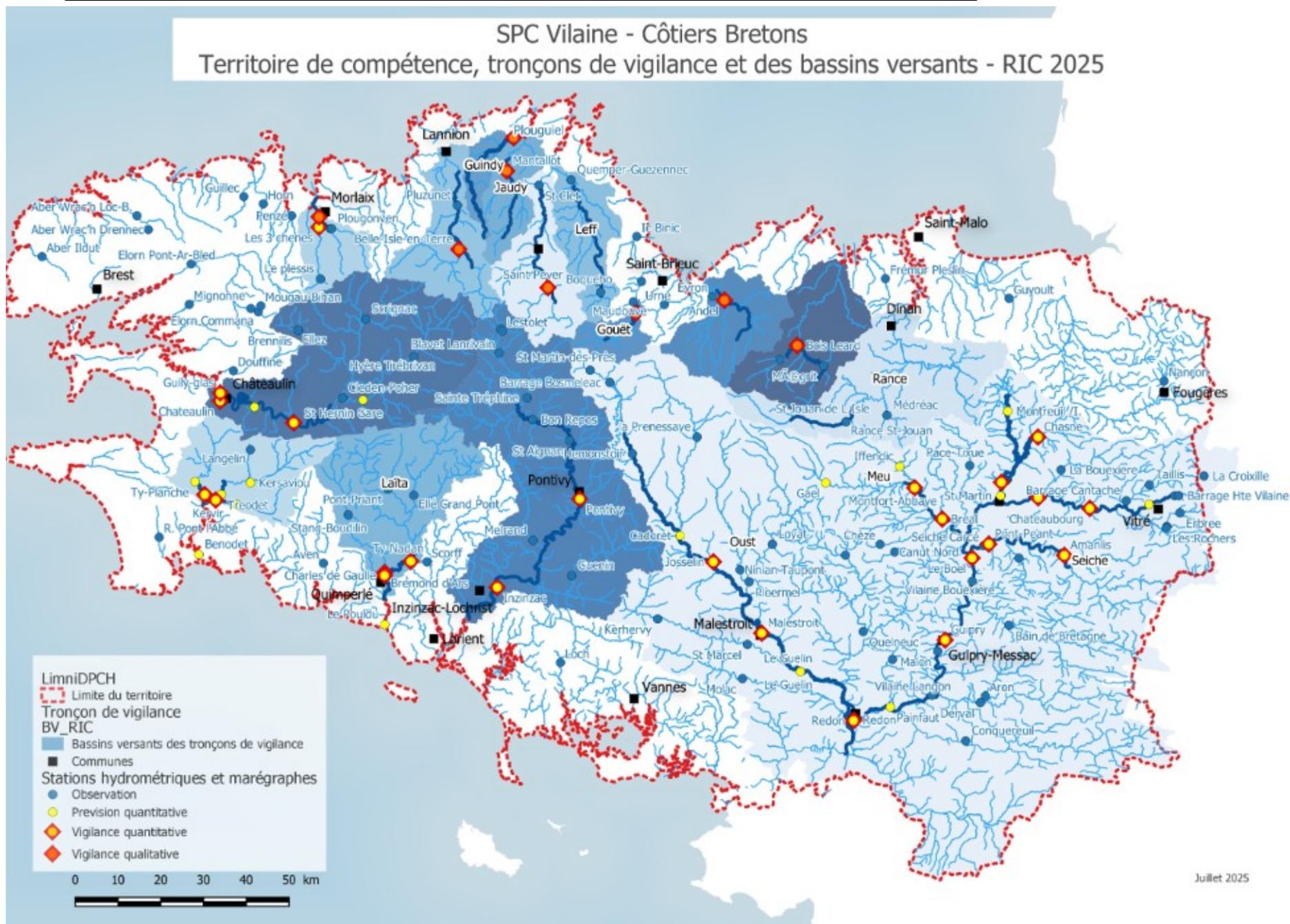
Station	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Secteur à enjeux	Niveau des enjeux du secteur (Importants / Spécifiques) définis dans le SDPC	Station de vigilance	Échéance minimale de mise à disposition de prévisions	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
L'Inam au Faouët - Pont Priant	J473401001	DREAL Bretagne	Laïta	Inam	Gourin, Lanvenegen, Guernelez					
L'Ellé à Arzano - Ty Nadan [aval pont]	J474201001	DREAL Bretagne	Laïta	Ellé	Arzano, Quimperlé avant la confluence avec l'Isole	Spécifiques	oui	24h	jaune	
L'Ellé à Arzano [Ty Nadan [amont pont]	J474201002	DREAL Bretagne	Laïta	Ellé	Arzano, Quimperlé avant la confluence avec l'Isole					
L'Isole à Scaër - Stang Boudilin	J480301001	DREAL Bretagne	Laïta	Isole	Scaër, amont de l'Isole					
L'Isole à Quimperlé - Place des Anciennes Fonderies	J481301001	DREAL Bretagne	Laïta	Isole	Quimperlé avant la confluence avec l'Ellé	Importants	oui	24h	jaune	oui
L'Ellé [La Laïta] à Quimperlé - Place Charles-de-Gaulle	J490201002	DREAL Bretagne	Laïta	Ellé	Quimperlé après la confluence entre Isole et Ellé, fluvio-maritime	Importants	oui	24h	jaune	oui
L'Ellé [La Laïta] à Quimperlé – Quai Surcouf [marégraphe]	J490201003	DREAL Bretagne	Laïta	Ellé	Quimperlé après la confluence entre Isole et Ellé, fluvio-maritime					
L'Ellé [La Laïta] à Clohars-Carnoët - Le Pouldu [marégraphe]	J490202001	DREAL Bretagne	Laïta	Ellé	Le Pouldu, Guidel, aval de la Laïta sous influence maritime			24h	jaune	
Le Scorff à Plouay - Pont Kerlo	J510221001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Scorff	Pont Scorff, traversée de Lorient					
Le Blavet à Kerien - Kerlouët	J520211001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Blavet	Retenue de Kerne-Uhel, amont du Blavet					
Le Moulin de l'Estolet à Kerien - Moulin de Camel	J520521001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Kerien	Retenue de Kerne-Uhel, amont du Blavet					
Le Blavet à Lanrivain - Pont D 87 [aval retenue Kerné-Uhel]	J521212001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Blavet	Saint-Nicolas-du-Permel, aval de la retenue de Kerne-Uhel					
Le Sulon à Sainte-Tréphine - Trozulon	J522401002	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Sulon	Sainte-Tréphine, affluents du Blavet à l'amont du barrage de Guerlédan					
Le Blavet à Plélauff - Bon-Repos	J540212001	DREAL Bretagne	Blavet	Blavet	Gouarec, Blavet à l'amont du barrage de Guerlédan			24h	jaune	
Le Blavet à Saint-Aignan - Le Touldren [aval barrage Guerlédan]	J541212001	DREAL Bretagne	Blavet	Blavet	Saint-Aignan, Neillac, aval du barrage de Guerlédan					
Le Blavet à Pontivy - Equipement	J550211001	DREAL Bretagne	Blavet	Blavet	Pontivy, Pluméliau-Beuzy, aval du barrage de Guerlédan	Importants	oui	24h	jaune	oui
La Sarre à Melrand - Pont Neuf	J552401002	DREAL Bretagne	Blavet	Sarre	Melrand, Saint Rivalan, affluents rive droite du Blavet					
L'Evel à Guénin - Nouvelle échelle	J561301002	DREAL Bretagne	Blavet	Evel	Guénin, Baud, affluents rive gauche du Blavet			24h	jaune	
Le Blavet à Inzinzac-Lochrist - Pont neuf [hauteur]	J571211004	DREAL Bretagne	Blavet	Blavet	Hennebont, Inzinzac-Lochrist, aval du Blavet	Spécifiques	oui	24h	jaune	oui

Station	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Secteur à enjeux	Niveau des enjeux du secteur (Importants / Spécifiques) définis dans le SDPC	Station de vigilance	Échéance minimale de mise à disposition de prévisions	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
L'Auray [Le Loch] à Brech - Er Loch	J621301002	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Auray	Brec'h, Auray, côtiers du Golfe du Morbihan					
La Vilaine à Bourgon - Pont D 106	J700061001	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Vilaine	Bourgon, alimentation barrage de Haute-Vilaine			24h	jaune	
La Vilaine à Vitré - Bas Pont	J701061001	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Vilaine	Vitré, aval du barrage de Haute-Vilaine	Spécifiques		24h	jaune	
La Vilaine à la Chapelle-Erbrée [retenue Haute Vilaine] - Hauteur	J701064001	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Vilaine	Remplissage du barrage de Haute-Vilaine					
La Valière à Erbrée - Les Ravenières	J702401001	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Valière	Saint-Pierre-La-Cour, alimentation du barrage de la Valière					
La Valière à Vitré - Le Château des Rochers [aval retenue Valière]	J702402001	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Valière	Etelles, aval du barrage de la Valière			24h	jaune	
La Valière à Erbrée [retenue Valière] - Hauteur	J702403001	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Valière	Remplissage du barrage de la Valière					
La Cantache à Taillis - La Basse Molière	J704301001	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Cantache	Taillis, Montreuil-sous-Pérouse, amont du barrage de la Cantache					
La Cantache à Pocé-les-Bois [retenue Cantache] - Hauteur	J705302001	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Cantache	Remplissage du barrage de la Cantache					
La Pérouse à Montreuil-sous-Pérouse [Pont D179]	J705401001	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Pérouse	Balazé, Montreuil-sous-Pérouse, amont du barrage de la Cantache					
La Vilaine à Châteaubourg - Bel Air	J706062001	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Vilaine	Châteaubourg, Vilaine à l'aval de la confluence des barrages de Vilaine amont	Spécifiques	oui	24h	jaune	oui
La Veuve [Le Chevré] à la Bouëxière - Le Drugeon	J708311001	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Veuve	La Bouëxière, Acigné, affluents de la Vilaine à l'amont de Rennes			24h	jaune	
La Vilaine à Cesson-Sévigné - Pont Briand	J709063002	DREAL Bretagne	Vilaine amont	Vilaine	Cesson-Sévigné, Rennes à l'amont de la confluence avec l'Ille	Importants	oui	24h	jaune	oui
L'Ille à Montreuil-sur-Ille - Ecluse d'Ille	J710301001	DREAL Bretagne	Ille, Illet	Ille	Montreuil-sur-Ille, Saint-Germain-sur-Ille, Ille à l'amont de la confluence avec l'Illet			24h	jaune	
L'Illet à Chasné-sur-Illet - Le Bas Janson	J711401001	DREAL Bretagne	Ille, Illet	Illet	Ercé-près-Liffré, Mouazé, bassin de l'Illet	Spécifiques	oui	24h	jaune	
Le canal d'Ille et Rance à Rennes - Ecluse de St Martin	J712001001	DREAL Bretagne	Ille, Illet	Ille	Ille dans le centre urbain de Rennes			24h	jaune	
Le canal d'Ille et Rance [L'Ille] à Saint-Grégoire - Ecluse de St Grégoire	J712301001	DREAL Bretagne	Ille, Illet	Ille	Betton, Saint-Grégoire, Rennes, Ille à l'aval de la confluence avec l'Illet	Importants	oui	24h	jaune	oui
La Flume à Pacé - Tixuë	J721401001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Flume	Gévezé, Pacé, bassin de la Flume					
Le Meu à Gaël - Le Pont Perrin	J731301001	DREAL Bretagne	Meu	Meu	Gaël, Meu à l'amont de la confluence avec le Garun			24h	jaune	

Station	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Secteur à enjeux	Niveau des enjeux du secteur (Importants / Spécifiques) définis dans le SDPC	Station de vigilance	Échéance minimale de mise à disposition de prévisions	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
Le Garun à Iffendic - La Roncelinais	J734401001	DREAL Bretagne	Meu	Garun	Montauban-de-Bretagne, vallée du Garun			24h	jaune	
Le Meu à Montfort-sur-Meu - L'Abbaye	J735301001	DREAL Bretagne	Meu	Meu	Montfort-sur-Meu, Talensac, Meu après la confluence avec le Garun	Spécifiques	oui	24h	jaune	oui
La Chèze à Plélan-le-Grand - L'Enlevrier	J736422001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Chèze	Plélan-le-Grand, alimentation du barrage de la Chèze					
Le Meu à Bréal-sous-Montfort - Le Grand Pont	J739301001	DREAL Bretagne	Meu	Meu	Mordelles, Chavagne, RN24, Meu avant la confluence avec la Vilaine	Spécifiques	oui	24h	jaune	oui
La Seiche à Amanlis - Pont D 37	J744301001	DREAL Bretagne	Seiche	Seiche	Marcillé-Robert, Amanlis, amont de la Seiche		oui	24h	jaune	oui
L'Ise à Bourgbarré - Pont D 39	J747000101	DREAL Bretagne	Seiche	Ise	Bourgbarré, Corps-Nuds, bassin de l'Ise et petits affluents de la Vilaine médiane			24h	jaune	
La Seiche à Pont-Péan - Pont D 837	J748301002	DREAL Bretagne	Seiche	Seiche	Carcé, Bruz, Noyal-Châtillon-sur-Seiche, Vern-sur-Seiche, aval de la Seiche	Spécifiques	oui	24h	jaune	oui
La Vilaine à Guichen - Le Boël [aval écluse]	J750061001	DREAL Bretagne	Vilaine médiane	Vilaine	Bruz, Guichen, Bourg-des-Comptes, Vilaine médiane	Spécifiques	oui	24h	jaune	oui
Le Canut [nord] à Maxent - La Botelerais	J751301001	DREAL Bretagne	Vilaine médiane	Canut Nord	Lassy, affluents rive droite de la Vilaine médiane					
Le Semnon à Bain-de-Bretagne - Rochereuil	J763301001	DREAL Bretagne	Vilaine médiane	Semnon	Martigné-Ferchaud, Poligné, Bain-de-Bretagne, vallée du Semnon			24h	jaune	
La Vilaine à Guipry - Ecluse de Guipry	J770061001	DREAL Bretagne	Vilaine médiane	Vilaine	Pléchâtel, Guipry-Messac, Vilaine médiane	Spécifiques	oui	24h	jaune	oui
La Vilaine à Guipry - Ecluse de Mâlon [amont]	J770061002	DREAL Bretagne	Vilaine médiane	Vilaine	Pléchâtel, Guipry-Messac, Vilaine médiane					
La Chère à Châteaubriant [Béré]	J780302010	DREAL Pays de la Loire	Hors réseau surveillé	Chère	Châteaubriant, Mouais, Chère à l'amont de la confluence avec l'Aron					
L'Aron à Mouais - La Bernardais	J782401001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Aron	Saint-Sulpice-des-Landes, affluents rive gauche de la Vilaine médiane					
La Chère à Derval - Aval pont RN 137	J783301030	DREAL Pays de la Loire	Hors réseau surveillé	Chère	Grand-Fougeray, aval de la Chère			24h	jaune	
Le Don à Treffieux [Le Bourg]	J793301010	DREAL Pays de la Loire	Hors réseau surveillé	Don	Issé, Tréffieux, amont du Don					
Le Don à Conquereuil - Les Rivières	J795301010	DREAL Pays de la Loire	Hors réseau surveillé	Don	Conquereuil, Guémené-Penfao, aval du Don			24h	jaune	
Le Canut [sud] à Saint-Just - Pont D 54	J797301001	DREAL Bretagne	Hors réseau surveillé	Canut Sud	Pipriac, Renac, affluents aval de la Vilaine					
La Vilaine à Avessac - Painfaut	J798061001	DREAL Bretagne	Vilaine aval	Vilaine	Sainte-Anne-sur-Vilaine, Langon, Brain-sur-Vilaine, aval de la Vilaine			24h	jaune	

Station	Code hydro 3 station	Gestionnaire du réseau de mesure	Tronçon	Cours d'eau	Secteur à enjeux	Niveau des enjeux du secteur (Importants / Spécifiques) définis dans le SDPC	Station de vigilance	Échéance minimale de mise à disposition de prévisions	Niveau pour la mise à disposition des prévisions	Mise à disposition de cartographie de zone inondable
L'Oust à Saint-Martin-des-Prés - La Ville Rouault	J800231002	DREAL Bretagne	Oust	Oust	La Ville Morvan, alimentation du barrage de Bosméléac					
L'Oust à Allineuc [cote barrage Bosméléac]	J800232001	DREAL Bretagne	Oust	Oust	Remplissage du barrage de Bosméléac					
L'Oust à Hémonstoir - Pont D 69	J802231003	DREAL Bretagne	Oust	Oust	Saint-Caradec, Hémonstoir, Rohan, Oust à l'aval du barrage de Bosméléac					
Le Lié à Plémet - Saint-Sauveur-le-Haut	J813301001	DREAL Bretagne	Oust	Lié	Saint-Etienne-du-Gué-de-l'Isle, Bréhan, Les Forges, affluents rive gauche de l'Oust					
Le canal de Nantes à Brest [L'Oust] à Pleugriffet - Ecluse de Cadoret	J820231002	DREAL Bretagne	Oust	Oust	Pomeleuc, Bocneuf-la-rivière, Oust à l'aval du Lié			24h	jaune	
L'Oust à Josselin - Ecluse de Josselin [amont]	J820234001	DREAL Bretagne	Oust	Oust	Josselin, Guillac, Oust à l'amont de la confluence avec le Ninian	Spécifiques	oui	24h	jaune	oui
Le Ninian à Taupont - Route Hugo	J833301002	DREAL Bretagne	Oust	Ninian	Hélléan, vallée du Ninian					
L'Yvel à Loyat - Pont D 129	J836311001	DREAL Bretagne	Oust	Yvel	Loyat, Ploërmel, alimentation de la retenue du Lac-au-Duc, vallée de l'Yvel					
Le canal de Nantes à Brest [L'Oust] à Malestroit - Ecluse de Malestroit [aval]	J840231001	DREAL Bretagne	Oust	Oust	Malestroit, le-Roc-Saint-André, Oust médian	Importants	oui	24h	jaune	oui
La Claie à Saint-Jean-Brévelay - Ker Hervy	J843301002	DREAL Bretagne	Oust	Claie	Cadoudal, amont de la Claie					
La Claie à Saint-Marcel - Route de Bohal	J844301001	DREAL Bretagne	Oust	Claie	Boiry, la Tronçonnais, affluents de l'aval de l'Oust					
Le canal de Nantes à Brest [L'Oust] à Saint-Gravé - Ecluse Le Guelin [aval]	J850231002	DREAL Bretagne	Oust	Oust	Saint-Martin-sur-Oust, Les Fougerets, Oust à l'amont de la confluence avec l'Aff			24h	jaune	
Le canal de Nantes à Brest [L'Oust] à Saint-Gravé - Ecluse Le Guelin [amont]	J850231003	DREAL Bretagne	Oust	Oust	Saint-Martin-sur-Oust, Les Fougerets, Oust à l'amont de la confluence avec l'Aff			24h	jaune	
L'Aff à Paimpont - Pont du Secret	J860241001	DREAL Bretagne	Oust	Aff	Paimpont, Beignon, Saint-Raoul, vallée de l'Aff					
L'Aff à Quelneuc - La Rivière	J863241001	DREAL Bretagne	Oust	Aff	Guer, Quelneuc, La Gacilly, aval de l'Aff					
L'Arz à Molac - Pont du Favre	J881301001	DREAL Bretagne	Oust	Arz	Le Cours, Saint-Jacut-Les-Pins, Saint-Perreux, affluents du pays de Redon					
Le canal de Nantes à Brest à Redon - Ecluse d'Oust	J900001001	DREAL Bretagne	Vilaine aval	Oust	Saint-Vincent-sur-Oust, Saint-Perreux, Redon, Oust à la confluence avec la Vilaine	Importants	oui	24h	jaune	oui
La Vilaine à Redon - Quai Duguay-Trouin	J900061001	DREAL Bretagne	Vilaine aval	Vilaine	Sainte-Anne-sur-Vilaine, Saint-Nicolas-de-Redon, Redon, Rieux, Vilaine aval	Importants	oui	24h	jaune	oui
L'Isac à Saffré - La Noe Peguille	J910000101	DREAL Pays de la Loire	Hors réseau surveillé	Isac	Saffré, Blain, Genrouet, affluents rive gauche de la Vilaine aval					

3.b. Carte des stations utiles à la vigilance et à la prévision des crues sur le réseau surveillé



Annexe 4. Ouvrages hydrauliques

4.a. Liste des ouvrages hydrauliques susceptibles d'avoir un impact sur les crues

Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Code SIOUH	Type de l'ouvrage	rôle sur l'écrêtage des crues (oui/non)	Responsable d'ouvrage
Trieux - Leff – Gouët	le Gouët	Barrage du Gouët	FRBA02200021	Barrage	oui	Syndicat Départemental d'Alimentation en Eau Potable des Côtes d'Armor
Gouessant - Arguenon - Rance	Le Gouessant	Barrage du Pont-Rolland	FRBC02200003	Barrage	non	EDF jusqu'à effacement
Gouessant - Arguenon - Rance	la Rosette	Etang de Jugon	FRBA02200029	Barrage	oui	Lamballe Terre et Mer
Gouessant - Arguenon - Rance	l'Arguenon	Barrage de Ville Hatte	FRBA02200060	Barrage	non	Eaux du Bassin Rennais
Gouessant - Arguenon - Rance	la Rance	Barrage de Rophémel	FRBA02200125	Barrage	non	Eaux du Bassin Rennais
Gouessant - Arguenon - Rance	la Rance	Usine marémotrice de la Rance	FRBC03500001	Barrage	non	EDF
Morlaix	le Jarlot	Ecluses du bassin à flot de Morlaix	FRBA02900025	Ouvrage anti-marée	oui	Morlaix Communauté
Aulne	L'Ellez	Barrage de Brennilis	FRBC02900002	Barrage	non	EDF
Aulne	L'Aulne	Ouvrages de navigation		Ouvrage mobile	non	Région Bretagne
Aulne	L'Aulne	Clapet anti-marée de Guily-Glas	FRBA02900006	Ouvrage anti-marée	oui	Région Bretagne
Blavet	le Blavet	Barrage de Guerlédan	FRBC02200001	Barrage	non	EDF

Tronçon	Cours d'eau	Nom de l'ouvrage	Code SIOUH	Type de l'ouvrage	rôle sur l'écrêtage des crues (oui/non)	Responsable d'ouvrage
Blavet	le Blavet	Ouvrages de navigation		Ouvrage mobile	non	Région Bretagne
Vilaine amont	la Vilaine	Barrages de Vilaine amont : - Haute-Vilaine - Valière - Cantache	FRBA03500016 FRBA03500024 FRBA03500005	Barrage	oui	Eaux & Vilaine (ex EPTB-Vilaine)
Vilaine médiane	La Flume	Retenue sèche de l'Avarie	FRAH03500003	Barrage	oui	Rennes Métropole
Vilaine médiane	La Chère	Retenue sèche de Checheux	FRBA04400018	Barrage	oui	Eaux & Vilaine (ex EPTB-Vilaine)
Vilaine médiane et aval	la Vilaine	Ouvrages de navigation		Ouvrage mobile	non	Région Bretagne
Vilaine aval	la Vilaine	Barrage d'Arzal	FRBA05600001	Ouvrage anti-marée	non	Eaux & Vilaine (ex EPTB-Vilaine)
Ille, Illet	L'Ille	Etang de Boulet	FRBA03500004	Barrage	oui	Région Bretagne
Ille, Illet	L'Ille	Ouvrages de navigation		Ouvrage mobile	non	Région Bretagne
Hors réseau surveillé	Elorn	Lac du Drenec	FRBA02900005	Barrage	oui	Syndicat de Bassin de l'Elorn

Annexe 5. Échelles de gravité

5.a. Tronçon Guessant-Arguenon-Rance

TRONCON : Guessant – Arguenon – Rance RIVIERE : Guessant, Arguenon et Rance		STATION DE REFERENCE DU TRONCON				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Andel (Guessant)		Bois-Léard (Arguenon)		
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	28 février 2010	3,43m		
					28 février 2010	2,17m
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>			7 février 2014	1,91m
			28 décembre 1999	2,94m	11 février 1974	1,84m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	7 février 2014	2,84m		
			6 janvier 2001	2,67m	16 janvier 2008	1,65m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	26 janvier 2004	2,63m	16 novembre 2019	1,53m
			18 janvier 2024	2,59m	18 janvier 2024	1,37m
					22 décembre 2019	1,21m

5.b. Tronçon Trieux-Leff-Gouët

TRONCON : TRIEUX-LEFF-GOUËT		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
RIVIERE : Trieux et Gouët		Saint-Péver (Trieux)		Saint-Julien (Gouët)	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		<p>28 février 2010 2,22m 26 janvier 1995 2,14m 12 décembre 2000 2,10m 28 décembre 1999 2,03m</p>	
				<p>6 février 2014 2,24m 28 février 2010 2,24m 12 février 1988 2,20m</p>	
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>		<p>29 décembre 2020 1,93m 18 janvier 2024 1,87m</p>	
				<p>1er mai 2001 2,18m 28 décembre 1999 2,09m</p>	
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>		<p>12 février 1988 1,81m 10 janvier 1982 1,80m 6 janvier 2001 1,76m 24 décembre 2013 1,71m 7 février 2014 1,68m</p>	
				<p>11 mars 2013 1,51m</p>	
				<p>8 novembre 1982 1,96m 13 décembre 2000 1,96m 5 janvier 2001 1,95m 2 février 1990 1,90m 11 mars 2013 1,83m</p>	
				<p>18 janvier 2024 1,74m 22 décembre 2019 1,63m</p>	

5.c. Tronçon Léguer-Guindy-Jaudy

TRONCON : LEGUER-GUINDY-JAUDY		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON					
RIVIERE : Leguer, Guindy et Jaudy		Belle-Isle-en-terre (Léguer)		Plouguiel (Guindy)		Mantallot (Jaudy)	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>						
		12 décembre 2000	2,95m				
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	24 décembre 2013	2,45m			28 février 2010	3,25m
		26 janvier 1995	2,38m	26 janvier 1995	1,33m	11 décembre 2017	3,21m
		6 février 2014	2,33m				
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	28 décembre 1999	2,26m				
		11 décembre 2017	2,10m	28 décembre 1999	1,29m	28 décembre 1999	3,04m
		14 février 1990	2,07m	9 février 2001	1,29m	9 février 2001	2,96m
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>	3 octobre 2020	1,98m			9 février 2001	2,96m
		16 février 2020	1,91m	31 janvier 1988	1,20m	4 janvier 2018	2,91m
		1 ^{er} janvier 2014	1,89m	1er mars 2010	1,20m	17 janvier 2024	2,82m
		29 décembre 2020	1,83m	18 janvier 2024	1,03m	26 janvier 2004	2,80m
		15 janvier 2020	1,66m	29 décembre 2020	1,01m	13 décembre 2000	2,69m
		2 janvier 2024	1,63m	4 octobre 2020	0,99m	29 décembre 2020	2,60m
				14 décembre 2000	0,86m	8 janvier 2025	2,49m

5.d. Tronçon Rivière de Morlaix

TRONCON : MORLAIX RIVIERE de Morlaix (Queffleuth et Jarlot)		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Place des Otages à Morlaix		Plourin-lès-Morlaix [Les Trois Chênes]		Ecluse aval	
		Quelques crues historiques	Hauteur d'inondation au dessus du point bas	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	11 février 1974	2,00m				
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	12 décembre 2000 24 décembre 2013	1,20m (coeff : 100) Environ 1,00m	12 décembre 2000	2,10m (coeff : 100)		
		26 janvier 2013	0,70 m	24 décembre 2013 3 juin 2018	1,90m 1,89m	10 mars 2008 3 mars 2014	10,40m 10,30m
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	28 février 2010 10 mars 2008 30 mars 2006	0,45m (coeff : 108) 0,40m (coeff : 106) 0,18m (coeff : 115)	22 janvier 1995 1 janvier 2014 1 janvier 2001	1,76m 1,76m (coeff : 100) 1,63m	3 janvier 2014 10 mars 2008 30 mars 2006 23 mars 2023	10,27m 10,23m 10,09m 9,92m
				28 février 2010 17 janvier 2024	1,60 m (coeff : 108) 1,48m	22 février 2023 12 septembre 2022	9,87m 9,77m
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>					28 février 2010	9,74m

5.e. Tronçon Aulne

TRONCON: AULNE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON					
RIVIERE : Aulne		Châteaulin [Pont routier]		Port Launay [Marégraphe Guily Glaz]		Châteauneuf du Fou [Pont Po]	
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	13 décembre 2000	3,17m (coeff : 100)				
		26 janvier 1995	2,91m				
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	13 décembre 2000	3,17m (coeff : 100)			13 décembre 2000	4,07m
		26 janvier 1995	2,91m			26 janvier 1995	3,54m
		24 décembre 2013	2,39m			24 décembre 2013	3,46m
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	7 février 2014	2,11m	10 mars 2008	5,44m (coeff : 106)	7 février 2014	3,14m
		28 décembre 1999	2,10m	12 février 2024	5,20m (coeff : 110)	28 décembre 1999	2,98m
		1 janvier 2023	1,97m	3 janvier 2014	5,13m (coeff : 108)	3 janvier 2024	2,94m
		28 février 2010	1,87m (coeff : 108)	26 décembre 1999	5,07m	28 février 2010	2,85m
		17 décembre 2011	1,65m	13 décembre 2000	5,03m (coeff : 100)	17 décembre 2011	2,62m
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>	10 février 2001	1,39m (coeff : 112)			10 février 2001	2,37m
		9 janvier 2025	1,37m	18 octobre 2024	4,87m (coeff : 112)	8 janvier 2025	2,21m

5.f. Tronçon Odet

TRONCON : ODET RIVIERES : Odet et Steïr		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Quimper [Moulin-Vert]		Quimper [Kervir]		Quimper [Palais de Justice]	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	nouvelle station 2012	Hauteur
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>					
		13 décembre 2000	3,22m (coeff : 100)	13 décembre 2000 15 février 1974	3,89m (coeff : 100) 3,75m		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>		7 février 2014	2,85m	15 février 1974	3,75m
		22 janvier 1995	2,45m	22 janvier 1995	3,29m		
		5 janvier 2001	2,40m	5 janvier 2001	3,25m		
		5 janvier 2001	2,40m	7 février 2014	2,76m		
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>		28 décembre 1999	2,38m	2 janvier 2014	2,67m
		31 décembre 2022	2,24m	23 décembre 2020	2,51m	28 octobre 2023	3,97m (coeff : 104)
		16 décembre 2011	2,15m	28 décembre 1999	2,44m	4 janvier 2014	3,87m (coeff : 106)
		25 janvier 2009	2,06m	28 février 2010	2,09m (coeff : 108)	12 février 2024	3,86m (coeff : 110)
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>		7 janvier 2016	2,00m	28 février 2010	2,09m (coeff : 108)
		1 février 2021	1,95m	22 décembre 2019	1,93m	31 janvier 2014	3,81m (coeff : 111)
		22 décembre 2019	1,90m	22 décembre 2019	2,03m	3 février 2014	3,75m (coeff : 106)
		28 février 2010	1,86m (coeff : 108)	25 janvier 2009	1,93m	27 mars 2024	3,51m (coeff : 87)
		14 novembre 2010	1,75m	3 avril 2024	1,80m	13 janvier 2013	3,46m (coeff : 106)
				7 décembre 2006	1,76m	22 août 2024	3,45m (coeff : 108)

5.g. Tronçon Laita

TRONCON : LAITA RIVIERES : Laita, Isole et Ellé		STATION DE REFERENCE DU TRONCON					
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Quimperlé [Place Charles-de-Gaulle]		Arzan [Ty Nadan- aval pont]		Quimperlé [Place des Anciennes Fonderies]	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	13 décembre 2000	5,80m (coeff : 100)	13 décembre 2000	3,66m	13 décembre 2000	4,70m
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	5 janvier 2001	4,85m	24 décembre 2013	3,19m	5 janvier 2001	3,51m
		2 janvier 2014	4,71m (coeff : 107)	5 janvier 2001	3,14m	26 janvier 1995	3,38m
		24 décembre 2013	4,69m	11 février 1974	3,07m	11 février 1974	3,25m
		26 janvier 1995	4,48m	23 janvier 1995	3,06m	24 décembre 2013	3,04m
		11 février 1974	4,40m	3 janvier 2024	2,75m	2 janvier 2014	2,80m
		28 février 2010	3,79m (coeff : 108)	18 janvier 2024	2,59m	1 janvier 2023	2,27m
		16 décembre 2011	3,71m	16 décembre 2011	2,56m	16 décembre 2011	2,20m
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	10 mars 2008	3,54m (coeff : 106)				
		6 mars 2007	3,32m	28 février 2010	2,39m	3 janvier 2024	2,08m
				6 mars 2007	2,07m	28 février 2010	1,96m
		3 mars 2018	3,17m	23 décembre 2022	2,02m	6 mars 2007	1,57m
						23 décembre 2020	1,61m
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>	20 février 2015	3,07m	9 janvier 2025	1,98m	19 décembre 2022	1,52m
				4 janvier 2023	1,86m	28 mars 2016	1,47m
		10 mai 2012	3,01m (coeff : 106)				

5.h. Tronçon Blavet

TRONCON : BLAVET RIVIERE : Blavet		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Pontivy [Equipement]		Inzinzac [Pont-Neuf]	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	23 août 1880	entre 1,80m et 2,00m		
		23 janvier 1995	1,70m		
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	8 février 2014	1,41m		
		5 janvier 2001	1,28m		
		28 décembre 1999	0,97m	8 février 2014	2,56m
		2 janvier 2014	0,90m	13 février 2014	2,05m
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	16 janvier 2008	0,77m	2 janvier 2014	1,81m
		22 décembre 2019	0,63m	5 janvier 2014	1,75m
				6 janvier 2014	1,65m
				22 décembre 2019	1,53m
				3 janvier 2024	1,31m
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>	4 janvier 2024	0,55m	4 janvier 2024	1,27m
		20 décembre 2012	0,52m	14 novembre 2010	1,14m

5.i. Tronçon Vilaine amont

TRONCON : VILAINE AMONT RIVIERE : Vilaine		STATION DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Châteaubourg		Cesson-Sévigné [Pont Briant]	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>		<p>17 novembre 1974 3,65m 26 octobre 1966 3,57m</p>	
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		<p>29 janvier 1881 3,00m 26 mars 2001 2,80m 27 janvier 2025 2,71m</p>	<p>13 juin 2018 3,11m 28 janvier 2025 3,03m 26 mars 2001 3,03m 29 décembre 1999 2,97m 12 mars 2013 2,92m</p>
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>		<p>21 février 1977 2,60m 13 juin 2018 2,59m</p> <p>12 mars 2013 2,45m 6 janvier 2001 2,30m 9 janvier 2025 2,14m 15 février 2014 1,91m 23 décembre 2020 1,39m</p>	<p>27 janvier 1995 2,85m 9 janvier 2025 2,80m</p> <p>15 février 2014 2,60m 19 janvier 2024 2,46m 6 janvier 2025 2,35m</p>
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>		<p>22 février 2024 1,21m 28 janvier 2021 1,20m</p>	<p>28 février 2010 2,29m 23 février 2024 2,21m</p>

5.j. Tronçon Ille, Illet

TRONCON : ILLE, ILLET RIVIERES : Ille et Illet		STATION DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	St Grégoire [Ecluse de St Grégoire]		Chasné/Illet	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>			
ORANGE		15 novembre 1882	1,30m		
		13 novembre 2000	1,28m		
JAUNE		25 janvier 2025	1,22m		
		25 mars 2001	1,18m	4 juin 2018	2,15m
JAUNE		25 décembre 2013	1,15m	25 janvier 2025	2,13m
		12 mars 2013	1,14m	11 mars 2013	1,97m
VERT		16 janvier 2008	0,97m	28 décembre 1999	1,95m
				16 janvier 2008	1,91m
VERT				23 décembre 2020	1,88m
		13 décembre 2000	0,70m	18 janvier 2024	1,85m
VERT		9 février 2014	0,67m	1 février 2020	1,76m
	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

5.k. Tronçon Meu

TRONCON : MEU RIVIERE : Meu		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Montfort-sur-Meu [L'Abbaye]		Bréal [Mordelles-Le Grand Pont]	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p>	<p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p>	<p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>		<p>5 janvier 2001 3,08m 28 décembre 1999 3,05m 24 janvier 2001 3,05m 25 mars 2001 2,92m</p>	<p>6 janvier 2001 1,30m 29 décembre 1999 1,30m</p>
			<p>2 janvier 2014 2,88m 27 janvier 2025 2,82m</p>	<p>28 janvier 2025 1,15m 26 janvier 2025 1,10m</p>	
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p>	<p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>		<p>9 janvier 2025 2,60m 11 mars 2013 2,55m 18 janvier 2024 2,50m 24 décembre 2020 2,29m 6 mars 2020 2,11m</p>	<p>25 décembre 2013 1,09m 13 novembre 2000 1,08m 3 janvier 2014 1,07m 21 janvier 1995 1,04m 23 mars 2001 1,00m</p>
			<p>11 mars 2008 1,98m 27 février 2024 1,87m</p>	<p>21 décembre 2019 0,94m 26 décembre 1999 0,92m</p>	
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p>	<p><i>Situation normale.</i></p>			

5.I. Tronçon Seiche

TRONCON : SEICHE		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON				
RIVIERE : Seiche		Amanlis [Pont D 37]		Pont-Péan		
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>	14 février 1957	2,13m			
		28 janvier 2025	2,10m	29 janvier 1881	3,05m	
		30 janvier 2025	1,90m			
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	26 octobre 1966	1,83m	28 janvier 2025	2,81m	
		6 janvier 2001	1,74m	6 janvier 2001	2,80 m	
		14 juin 2018	1,63m	23 janvier 1995	2,75 m	
		10 janvier 2025	1,62m	29 décembre 1999	2,60 m	
				11 janvier 2025	2,38m	
JAUNE		29 décembre 1999	1,58m	16 décembre 2000	2,30 m	
		27 janvier 1995	1,53m			
	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	9 février 2014	1,30m	9 février 2014	2,10 m (reconstitué)	
		22 décembre 2019	1,25m	14 juin 2018	1,90 m	
			4 février 2021	1,18m	22 décembre 2012	1,67 m(reconstitué)
VERT			21 juin 2024	1,12m		
			2 février 2021	1,18m	26 janvier 2009	1,55m (reconstitué)
			29 décembre 2020	0,96m	20 janvier 2024	1,37m
	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>			13 mars 2013	1,23 m	

5.m. Tronçon Vilaine médiane

TRONCON : VILAINE MEDIANE RIVIERE : Vilaine		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON				
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Guichen [Le Boël-aval]		Guipry [Le Port]		
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur	
ROUGE	Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.	<i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i>	29 janvier 1881	5,00m	28 janvier 2025	3,83m
			28 janvier 2025	4,81m		
ORANGE	Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.	<i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i>	6 janvier 2001	4,75m	6 janvier 2001	3,58m
					23 janvier 1995	3,41m
			29 décembre 1999	4,33m	21 janvier 1995	3,17m
			26 mars 2001	4,29m	29 décembre 1999	3,18m
JAUNE	Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.	<i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i>	23 janvier 1995	4,12m	8 février 2014	2,84m
			27 janvier 1995	3,95m	26 octobre 1966	3,06m
			26 octobre 1966	3,86m	8 février 2014	2,84m
			9 février 2014	3,73m	16 décembre 2000	2,79m
VERT	Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise	<i>Situation normale.</i>	10 janvier 2025	3,47m	22 décembre 2019	2,55m
			22 décembre 2019	3,38m	12 mars 2013	2,19m
			12 mars 2013	3,37m	1 mars 2010	2,02m
			2 janvier 2014	3,17m	4 février 2021	1,94m
		1 mars 2010	3,04m	7 janvier 2025	1,72m	
		4 janvier 2024	2,38m	9 décembre 2006	1,49m	
		7 mars 2007	2,32m	29 décembre 2020	1,37m	

5.n. Tronçon Oust

TRONCON : OUST RIVIERE : Oust		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Josselin [Ecluse de Josselin-amont]		Malestroit [Ecluse de Malestroit-aval]	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>				
		<p>5 janvier 2001 2,18m 7 février 2014 2,15m</p>	<p>5 janvier 2001 4,04m</p>		
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	<p>9 février 2014 1,79m 29 décembre 1999 1,75m</p>	<p>8 février 2014 3,84m 29 décembre 1999 3,66m 14 décembre 2000 3,50m 2 janvier 2014 3,35m 28 janvier 2025 3,27m</p>		
		<p>1 mars 2010 1,62m 2 janvier 2014 1,53m</p>	<p>13 février 2014 3,17m 17 janvier 2008 3,12m</p>		
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	<p>13 février 2014 1,38m 27 janvier 2025 1,17m 18 janvier 2024 1,06m 17 décembre 2011 0,94m 9 janvier 2025 0,90m</p>	<p>5 janvier 2014 2,95m 23 mars 2001 2,85m 10 janvier 2025 2,63m 12 mars 2013 2,43m 18 décembre 2019 2,27m</p>		
		<p>1 janvier 2013 0,84m 3 janvier 2024 0,80m</p>	<p>17 février 2020 1,96m 23 décembre 2012 1,82m</p>		
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>				

5.o. Tronçon Vilaine aval

TRONCON : VILAINE AVAL RIVIERES : Vilaine et Oust		STATIONS DE REFERENCE DU TRONCON			
Vigilance	Définition et conséquences attendues	Redon [Canal d'Oust]		Redon [Quai Duguay-Trouin]	
		Quelques crues historiques	Hauteur	Quelques crues historiques	Hauteur
ROUGE	<p>Niveau 4 : ROUGE Risque de crue majeure. Menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.</p> <p><i>Crue rare et catastrophique, nombreuses vies humaines menacées, débordements généralisés, évacuations généralisées et concomitantes, paralysie à grande échelle du tissu urbain, agricole et industriel.</i></p>			23 janvier 1995	5,35m
				6 janvier 2001	5,34m
ORANGE	<p>Niveau 3 : ORANGE Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.</p> <p><i>Crue majeure et dommageable, vies humaines menacées, nombreuses évacuations, paralysie d'une partie de la vie sociale, agricole et économique.</i></p>	6 janvier 2001	5,62m	30 janvier 2025	5,14m
		21 janvier 1995	5,62m	5 janvier 1931	5,10m
		29 janvier 2025	5,41m	11 février 1904	4,99m
		9 février 2014	5,37m	29 décembre 1999	4,91m
JAUNE	<p>Niveau 2 : JAUNE Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière dans le cas d'activités saisonnières et/ou exposées.</p> <p><i>Perturbation des activités liées au cours d'eau, premiers débordements localisés, coupures ponctuelles de routes secondaires, maisons isolées touchées, caves inondées, activité agricole perturbée.</i></p>	16 décembre 2000	5,16m	26 octobre 1966	4,90m
		26 mars 2001	4,93m		
		14 janvier 1995	4,90m	16 décembre 2000	4,73m
		23 décembre 2019	4,71m	15 février 2014	4,63m
VERT	<p>Niveau 1 : VERT Pas de vigilance particulière requise</p> <p><i>Situation normale.</i></p>	26 décembre 1999	4,66m	10 février 2014	4,59m
		24 décembre 2013	4,38m	6 février 2021	4,40m
		17 janvier 2008	4,37m	24 décembre 2019	4,12m
		12 janvier 2025	4,33m	4 janvier 2014	4,05m (coeff 106)
		1 mars 2010	4,25m (coeff 115)		
		18 février 2020	4,10m		
		5 mars 2014	4,00m	6 janvier 2014	4,00m
				12 janvier 2025	3,94m

Annexe 6. Liste des destinataires du push

Destinataire	Global	Non global					
	(envoi de tous les bulletins du SPC)	(envoi de tous les bulletins des heures nominales de 10h00 et 16h00)	(envoi en complément des bulletins concernant les départements choisis, hors heures nominales, et si évolution de la situation)				
			Dépt 22	Dépt 29	Dépt 35	Dépt 44	Dépt 56
Préfecture 22		X	X				
Préfecture 22 (SIDPC)		X	X				
DDTM 22 (RDI)		X	X				
DDTM 22 (astreinte cadre)		X	X				
SDIS 22		X	X				
Préfecture 29		X		X			
Préfecture 29 (SIDPC)		X		X			
DDTM 29 (RDI)		X		X			
DDTM 29 (astreinte cadre)		X		X			
SDIS 29		X		X			
Préfecture 35		X			X		
Préfecture 35 (SIDPC)		X			X		
DDTM 35 (RDI)		X			X		
DDTM 35 (astreinte cadre)		X			X		
SDIS 35		X			X		
Préfecture 44		X				X	

Destinataire	Global	Non global					
	(envoi de tous les bulletins du SPC)	(envoi de tous les bulletins des heures nominales de 10h00 et 16h00)	(envoi en complément des bulletins concernant les départements choisis, hors heures nominales, et si évolution de la situation)				
			Dépt 22	Dépt 29	Dépt 35	Dépt 44	Dépt 56
Préfecture 44 (SIDPC)		X				X	
DDTM 44 (RDI)		X				X	
DDTM 44 (astreinte cadre)		X				X	
SDIS 44		X				X	
Préfecture 56		X					X
Préfecture 56 (SIDPC)		X					X
DDTM 56 (RDI)		X					X
DDTM 56 (astreinte cadre)		X					X
SDIS 56		X					X
Préfecture de Région Pays de la Loire		X			X	X	X
COZ Ouest	X						
DIR Ouest MF	X						
DREAL Bretagne Zone de Défense Ouest	X						
SPC VCB	X						
SCV Boîte Secours	X						

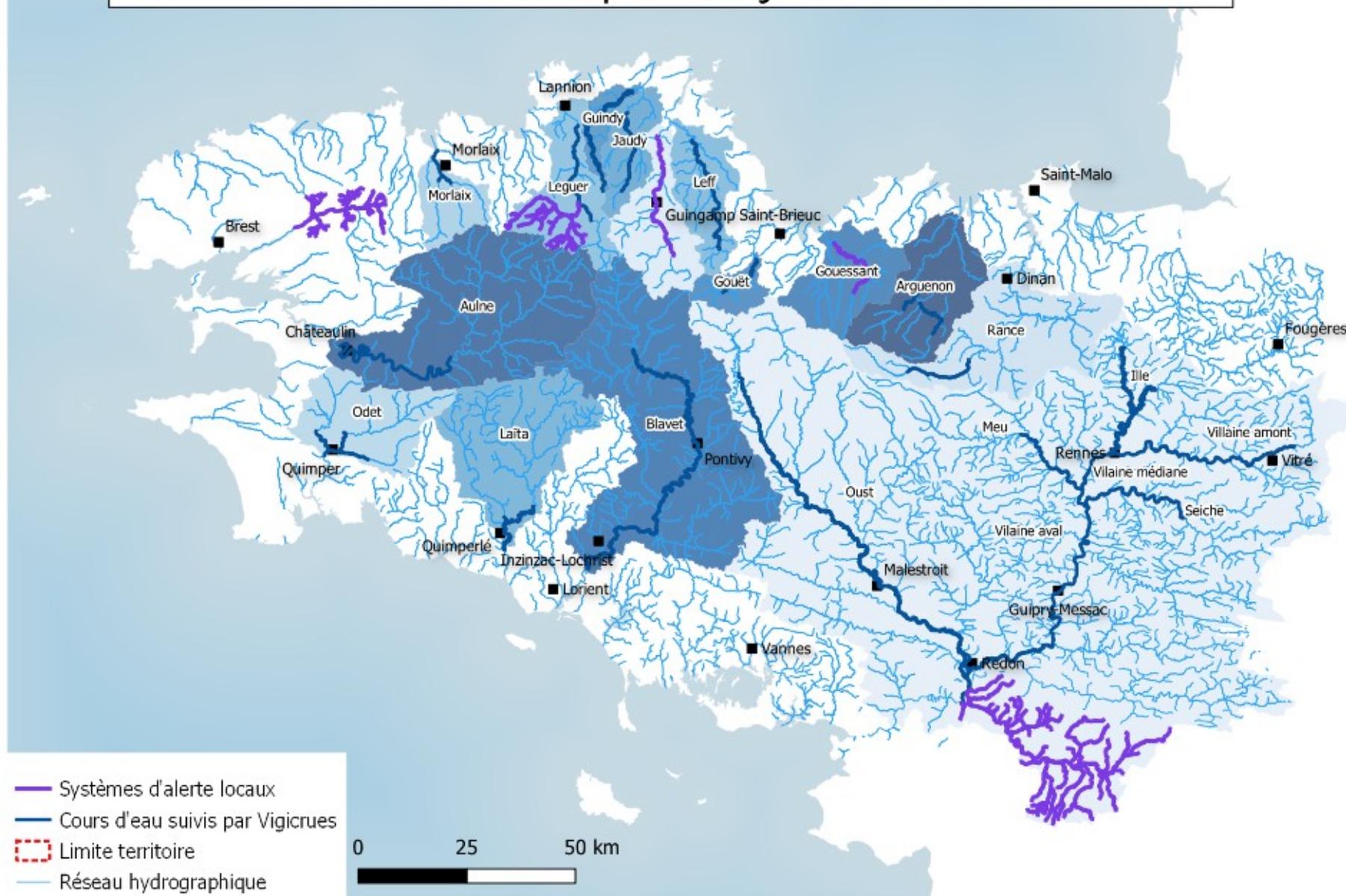
Annexe 7. Services d'avertissement local

7.a. Liste des cours d'eau avec intervention des collectivités locales

Cours d'eau	Nom Collectivité ou EPC	Département
Chiffrouët	Ville de Lamballe	22
Gouessant		
Trieux	Ville de Guingamp	22
Guic	Belle-Isle-En-Terre	22
Elorn	Ville de Landerneau	29
Isac	Eaux et Vilaine	44

7.b. Carte de ces cours d'eau

Cours d'eau couverts par un système d'alerte local



Annexe 8. Liste des communes et groupements de communes concernées par le risque d'inondation sur les tronçons bénéficiant du dispositif de surveillance et prévision des crues mis en place par l'État

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant	Andel	22002	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy et Jaudy	Bégard	22004	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Léguer	Belle-Isle-en-Terre	22005	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Boqueho	22011	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Jaudy	Brélidy	22018	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Bringolo	22019	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rosette	Broons	22020	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy	Camlez	22028	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy	Caouënnec-Lanvézéac	22030	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rance	Caulnes	22032	22
Blavet	Blavet	Caurel	22033	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy	Cavan	22034	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rance	La Chapelle-Blanche	22036	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Coadout	22040	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Jaudy	Coatascorn	22041	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy	Coatréven	22042	22

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant	Coëtmieux	22044	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Cohiniac	22045	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rance	Éréac	22053	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Le Faouët	22057	22
Trieux-Leff-Gouët	Gouët	Le Fœil	22059	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Gommenec'h	22063	22
Blavet	Blavet	Gouarec	22064	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Goudelin	22065	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Grâces	22067	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Guingamp	22070	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rance	Guitté	22071	22
Oust	Oust	Hémonstoir	22075	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant	Hillion	22081	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant et Rosette	Jugon-les-Lacs Commune nouvelle	22084	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant	Lamballe-Armor	22093	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant	Landéhen	22098	22
Trieux-Leff-Gouët	Gouët	Lanfains	22099	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy et Jaudy	Langoat	22101	22
Blavet	Blavet	Bon Repos sur Blavet	22107	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Lanleff	22108	22

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy	Lanmérin	22110	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Lannebert	22112	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Léguer et Guindy	Lannion	22113	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rance	Lanrelas	22114	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Lanvollon	22121	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Léguer et Guindy	Louargat	22135	22
Oust	Oust	Loudéac	22136	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant	La Malhoure	22140	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Jaudy	Mantallot	22141	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rosette	Mégrit	22145	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rance	Mérillac	22148	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy	Minihy-Tréguier	22152	22
Blavet	Blavet	Guerlédan	22158	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant	Noyal	22160	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Pabu	22161	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy et Jaudy	Péder nec	22164	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant	Penguily	22165	22
Trieux-Leff-Gouët	Gouët	Plaine-Haute	22170	22
Trieux-Leff-Gouët	Gouët	Plaintel	22171	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Pléhédel	22178	22

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Blavet	Blavet	Plélauff	22181	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Plélo	22182	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Arguenon	Plénée-Jugon	22185	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Plésidy	22189	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant	Plestan	22193	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Ploëzal	22204	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Châtelaudren-Plouagat	22206	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Léguer	Ploubezre	22211	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Plouëc-du-Trieux	22212	22
Trieux-Leff-Gouët	Gouët	Ploufragan	22215	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Léguer	Plougouven	22216	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy	Plouguiel	22221	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Plouisy	22223	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Ploumagoar	22225	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Léguer	Plounévez-Moëdec	22228	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Plouvara	22234	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rance	Plumaugat	22240	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Léguer et Guindy	Pluzunet	22245	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant	Pommeret	22246	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Pommerit-le-Vicomte	22248	22

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Pontrieux	22250	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Jaudy	Prat	22254	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux et Leff	Quemper-Guézennec	22256	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy	Quemperven	22257	22
Oust	Oust	Le Quillio	22260	22
Trieux-Leff-Gouët	Gouët	Quintin	22262	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Jaudy	La Roche-Jaudy	22264	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy	Rospez	22265	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Jaudy	Runan	22269	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Saint-Adrien	22271	22
Trieux-Leff-Gouët	Gouët	Saint-Bihy	22276	22
Trieux-Leff-Gouët	Gouët	Saint-Brandan	22277	22
Oust	Oust	Saint-Caradec	22279	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Saint-Clet	22283	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Saint-Fiacre	22289	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Saint-Gilles-les-Bois	22293	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rance	Saint-Jouan-de-l'Isle	22305	22
Trieux-Leff-Gouët	Gouët	Saint-Julien	22307	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rance	Saint-Launeuc	22309	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Jaudy	Saint-Laurent	22310	22

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Oust	Oust	Saint-Maudan	22314	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Saint-Péver	22322	22
Oust	Oust	Saint-Thélo	22330	22
Blavet	Blavet	Sainte-Tréphine	22331	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Gouessant	Saint-Trimoël	22332	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Senven-Léhart	22335	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rosette	Sévignac	22337	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Squiffiec	22338	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Léguer et Guindy	Tonquédec	22340	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Arguenon	Tramain	22341	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rosette	Trédias	22348	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Jaudy	Tréglamus	22354	22
Trieux-Leff-Gouët	Trieux	Trégonneau	22358	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Léguer et Guindy	Trégrom	22359	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Tréguidel	22361	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy	Tréguier	22362	22
Gouessant-Arguenon-Rance	Rosette	Trémeur	22369	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Tréméven	22370	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Tressignaux	22375	22
Oust	Oust	Trévé	22376	22

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Trévérérec	22378	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Guindy	Trézény	22381	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Jaudy	Troguéry	22383	22
Léguer-Guindy-Jaudy	Léguer	Le Vieux-Marché	22387	22
Trieux-Leff-Gouët	Leff	Yvias	22390	22
Laïta	Ellé	Arzano	29002	29
Odet	Odet	Briec	29020	29
Aulne	Aulne	Châteaulin	29026	29
Aulne	Aulne	Châteauneuf-du-Faou	29027	29
Laïta	Laïta	Clohars-Carnoët	29031	29
Aulne	Aulne	Dinéault	29044	29
Odet	Odet et Jet	Ergué-Gabéric	29051	29
Aulne	Aulne	Gouézec	29062	29
Odet	Steïr	Guengat	29066	29
Laïta	Ellé	Guilligomarc'h	29071	29
Aulne	Aulne	Laz	29122	29
Aulne	Aulne	Lennon	29123	29
Rivière de Morlaix	Rivière de Morlaix	Locquénolé	29132	29
Laïta	Ellé	Locunolé	29136	29
Aulne	Aulne	Lothey	29142	29

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Laïta	Isole	Mellac	29147	29
Rivière de Morlaix	Rivière de Morlaix, Jarlot et Queffleuth	Morlaix	29151	29
Aulne	Aulne	Pleyben	29162	29
Rivière de Morlaix	Jarlot	Plougonven	29191	29
Rivière de Morlaix	Tromorgant	Plouigneau	29199	29
Rivière de Morlaix	Jarlot et Queffleuth	Plourin-lès-Morlaix	29207	29
Odet	Odet, Steïr et Jet	Quimper	29232	29
Laïta	Laïta, Isole et Ellé	Quimperlé	29233	29
Laïta	Ellé	Rédené	29234	29
Aulne	Aulne	Saint-Coulitz	29243	29
Odet	Jet	Saint-Évarzec	29247	29
Aulne	Aulne	Saint-Goazec	29249	29
Rivière de Morlaix	Rivière de Morlaix et Queffleuth	Saint-Martin-des-Champs	29254	29
Aulne	Aulne	Saint-Ségal	29263	29
Aulne	Aulne	Saint-Thois	29267	29
Odet	Jet	Saint-Yvi	29272	29
Aulne	Aulne	Spézet	29278	29
Rivière de Morlaix	Rivière de Morlaix	Taulé	29279	29
Laïta	Isole et Ellé	Tréméven	29297	29
Vilaine amont	Vilaine	Acigné	35001	35

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Seiche	Seiche	Amanlis	35002	35
Oust	Oust	Bains-sur-Oust	35013	35
Vilaine amont	Vilaine	Balazé	35015	35
Ille, Illet	Ille et Illet	Betton	35024	35
Vilaine médiane	Vilaine	Bourg-des-Comptes	35033	35
Meu	Meu	Bréal-sous-Montfort	35037	35
Vilaine amont	Vilaine	Brécé	35039	35
Meu	Meu	Breteil	35040	35
Seiche et Vilaine médiane	Seiche et Vilaine	Bruz	35047	35
Vilaine amont	Vilaine	Cesson-Sévigné	35051	35
Vilaine amont	Vilaine	Champeaux	35052	35
Vilaine amont	Vilaine	La Chapelle-Erbrée	35061	35
Vilaine aval	Vilaine	La Chapelle-de-Brain	35064	35
Seiche	Seiche	Chartres-de-Bretagne	35066	35
Ille, Illet	Illet	Chasné-sur-Illet	35067	35
Vilaine amont	Vilaine	Châteaubourg	35068	35
Seiche	Seiche	Châteaugiron	35069	35
Meu et Vilaine Médiane	Meu et Vilaine	Chavagne	35076	35
Ille, Illet	Ille et Illet	Chevaigné	35079	35
Meu	Meu	Cintré	35080	35

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Vilaine amont	Vilaine	Cornillé	35087	35
Ille, Illet	Ille	Dingé	35094	35
Vilaine amont	Vilaine	Erbrée	35105	35
Ille, Illet	Illet	Ercé-près-Liffré	35107	35
Vilaine amont	Vilaine	Étrelles	35109	35
Ille, Illet	Ille	Feins	35110	35
Meu et Vilaine Médiane	Meu et Vilaine	Goven	35123	35
Vilaine médiane	Vilaine	Guichen	35126	35
Meu	Meu	Iffendic	35133	35
Seiche	Seiche	Janzé	35136	35
Vilaine médiane	Vilaine	Laillé	35139	35
Vilaine aval	Vilaine	Langon	35145	35
Ille, Illet	Ille	Melesse	35173	35
Vilaine médiane	Vilaine	Guipry-Messac	35176	35
Meu	Meu	Montfort-sur-Meu	35188	35
Ille, Illet	Ille	Montreuil-le-Gast	35193	35
Ille, Illet	Ille	Montreuil-sur-Ille	35195	35
Meu	Meu	Mordelles	35196	35
Ille, Illet	Illet	Mouazé	35197	35
Seiche	Seiche	Nouvoitou	35204	35

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Seiche	Seiche	Noyal-Châtillon-sur-Seiche	35206	35
Vilaine amont	Vilaine	Noyal-sur-Vilaine	35207	35
Seiche	Seiche	Piré-Chancé	35220	35
Vilaine médiane	Vilaine	Pléchâtel	35221	35
Vilaine amont	Vilaine	Pocé-les-Bois	35229	35
Gouessant-Arguenon-Rance	Rance	Quédillac	35234	35
Vilaine aval	Oust et Vilaine	Redon	35236	35
Ille, Illet et Vilaine amont	Ille et Vilaine	Rennes	35238	35
Vilaine amont	Vilaine	Le Rheu	35240	35
Vilaine aval	Vilaine	Sainte-Anne-sur-Vilaine	35249	35
Seiche	Seiche	Saint-Armel	35250	35
Ille, Illet	Illet	Saint-Aubin-d'Aubigné	35251	35
Vilaine amont	Vilaine	Saint-Aubin-des-Landes	35252	35
Vilaine amont	Vilaine	Saint-Didier	35264	35
Seiche	Seiche	Saint-Erblon	35266	35
Ille, Illet	Ille	Saint-Germain-sur-Ille	35274	35
Ille, Illet	Ille	Saint-Grégoire	35278	35
Vilaine amont	Vilaine amont	Saint-Jacques-de-la-Lande	35281	35
Vilaine amont	Vilaine	Saint-Jean-sur-Vilaine	35283	35
Vilaine médiane	Vilaine	Saint-Malo-de-Phily	35289	35

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Vilaine aval	Vilaine	Sainte-Marie	35294	35
Ille, Illet	Ille	Saint-Médard-sur-Ille	35296	35
Vilaine amont	Vilaine	Saint-M'Hervé	35300	35
Vilaine médiane	Vilaine	Saint-Senoux	35312	35
Vilaine amont	Vilaine	Servon-sur-Vilaine	35327	35
Meu	Meu	Talensac	35331	35
Vilaine amont	Vilaine	Thorigné-Fouillard	35334	35
Seiche	Seiche	Vern-sur-Seiche	35352	35
Vilaine amont	Vilaine	Vezin-le-Coquet	35353	35
Vilaine amont	Vilaine	Vitré	35360	35
Seiche	Seiche	Pont-Péan	35363	35
Vilaine aval	Vilaine	A vessac	44007	44
Vilaine aval	Vilaine	Fégréac	44057	44
Vilaine aval	Vilaine	Guémené-Penfao	44067	44
Vilaine aval	Vilaine	Massérac	44092	44
Vilaine aval	Vilaine	Pierric	44123	44
Vilaine aval	Vilaine	Saint-Nicolas-de-Redon	44185	44
Vilaine aval	Vilaine	Sévérac	44196	44
Oust	Oust	Allaire	56001	56
Blavet	Blavet	Baud	56010	56

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Oust	Oust	Bréhan	56024	56
Oust	Oust	Caro	56035	56
Blavet	Blavet	Cléguérec	56041	56
Oust	Oust	Crédin	56047	56
Oust	Oust	Les Fougerêts	56060	56
Oust	Oust	La Gacilly	56061	56
Oust	Oust	Guégon	56070	56
Oust	Oust	Gueltas	56072	56
Laïta	Laïta	Guidel	56078	56
Oust	Oust	Guillac	56079	56
Blavet	Blavet	Hennebont	56083	56
Blavet	Blavet	Inzinzac-Lochrist	56090	56
Oust	Oust	Josselin	56091	56
Blavet	Blavet	Languidic	56101	56
Oust	Oust	Forges-de-Lanouée	56102	56
Oust	Oust	Lantillac	56103	56
Blavet	Blavet	Lanvaudan	56104	56
Oust	Oust	Malestroit	56124	56
Blavet	Blavet	Melrand	56128	56
Oust	Oust	Missiriac	56133	56

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Oust	Oust	Montertelot	56139	56
Blavet	Blavet	Neulliac	56146	56
Oust	Oust	Peillac	56154	56
Oust	Oust	Pleucadeuc	56159	56
Oust	Oust	Pleugriffet	56160	56
Oust	Oust	Ploërmel	56165	56
Blavet	Blavet	Pluméliau-Bieuzy	56173	56
Blavet	Blavet	Pontivy	56178	56
Blavet	Blavet	Quistinic	56188	56
Vilaine aval	Oust et Vilaine	Rieux	56194	56
Oust	Oust	Val d'Oust	56197	56
Oust	Oust	Rohan	56198	56
Oust	Oust	Saint-Abraham	56202	56
Blavet	Blavet	Saint-Aignan	56203	56
Blavet	Blavet	Saint-Barthélemy	56207	56
Blavet	Blavet	Sainte-Brigitte	56209	56
Oust	Oust	Saint-Congard	56211	56
Oust	Oust	Saint-Gonnery	56215	56
Oust	Oust	Saint-Gravé	56218	56
Oust	Oust	Saint-Jean-la-Poterie	56223	56

Tronçon	Cours d'eau	Nom Commune	INSEE Commune	Département
Oust	Oust	Saint-Laurent-sur-Oust	56224	56
Oust	Oust	Saint-Marcel	56228	56
Oust	Oust	Saint-Martin-sur-Oust	56229	56
Oust	Oust	Saint-Perreux	56232	56
Oust	Oust	Saint-Servant	56236	56
Blavet	Blavet	Saint-Thuriau	56237	56
Oust	Oust	Saint-Vincent-sur-Oust	56239	56
Oust	Oust	Sérent	56244	56
Blavet	Blavet	Le Sourn	56246	56
Vilaine aval	Vilaine	Théhillac	56250	56

Annexe 9. Communes éligibles au service Vigicrues Flash

9.a. Liste des communes éligibles au service Vigicrues Flash

Comune	INSEE Commune	Département
ANDEL	22002	22
BOURSEUL	22014	22
CALLAC	22025	22
CARNOET	22031	22
CAULNES	22032	22
DUAULT	22052	22
EREAC	22053	22
FAOUE	22057	22
GOUAREC	22064	22
GOUDELIN	22065	22
GRACES	22067	22
GURUNHUEL	22072	22
HENANBIHEN	22076	22
HILLION	22081	22
LAMBALLE ARMOR	22093	22
LANGUEDIAS	22104	22
LANLEFF	22108	22
LANNION	22113	22
LANRIVAIN	22115	22
LANTIC	22117	22
LANVELLEC	22119	22
LOGUIVY PLOUGRAS	22131	22
LOUARGAT	22135	22
MAEL CARHAIX	22137	22
MOUSTOIR	22157	22
PABU	22161	22
PLANCOET	22172	22
PLEBOULLE	22174	22

Comune	INSEE Commune	Département
PLEGUIEN	22177	22
PLELO	22182	22
PLENEE JUGON	22185	22
PLESTIN LES GREVES	22194	22
PLOUASNE	22208	22
PLOUBEZRE	22211	22
PLOUEC DU TRIEUX	22212	22
PLOUFRAGAN	22215	22
PLOUGONVER	22216	22
PLOULEC H	22224	22
PLOUMAGOAR	22225	22
PLOUNEVEZ MOEDEC	22228	22
PLUDUAL	22236	22
PLUDUNO	22237	22
PLUFUR	22238	22
POMMERIT LE VICOMTE	22248	22
PORDIC	22251	22
PRAT	22254	22
QUESOY	22258	22
QUIOU	22263	22
SAINT ADRIEN	22271	22
SAINT ALBAN	22273	22
SAINT BRIEUC	22278	22
SAINT CAST LE GUILDO	22282	22
SAINT JUVAT	22308	22
SAINT LORMEL	22311	22
SAINT MICHEL EN GREVE	22319	22
SAINT NICOLAS DU PELEM	22321	22
SAINT POTAN	22323	22
TREBRIVAN	22344	22
TREGOMEUR	22356	22
TREGONNEAU	22358	22

Comune	INSEE Commune	Département
TREGUEUX	22360	22
TREMEREC	22368	22
TREMEVEN	22370	22
TRESSIGNAUX	22375	22
VIEUX MARCHE	22387	22
BOURG BLANC	29015	29
BRASPARTS	29016	29
CHATEAUNEUF DU FAOU	29027	29
COMBRIT	29037	29
CONCARNEAU	29039	29
ELLIANT	29049	29
ERGUE GABERIC	29051	29
FAOU	29053	29
GOUEZEC	29062	29
GUENGAT	29066	29
GUILERS	29069	29
GUILLIGOMARC H	29071	29
GUIMILIAU	29074	29
GUISSENY	29077	29
HANVEC	29078	29
HOPITAL CAMFROUT	29080	29
KERGLOFF	29089	29
LANDIVISIAU	29105	29
LANHOUARNEAU	29111	29
LANVEOC	29120	29
LAZ	29122	29
LESNEVEN	29124	29
LOTHEY	29142	29
MORLAIX	29151	29
PLEYBEN	29162	29
PLEYBER CHRIST	29163	29
PLOUDALMEZEAU	29178	29

Comune	INSEE Commune	Département
PLOUEGAT MOYSAN	29183	29
PLOUGONVEN	29191	29
PLOUIGNEAU	29199	29
PLOURIN LES MORLAIX	29207	29
POULLAOUEN	29227	29
QUIMPER	29232	29
ROSPORDEN	29241	29
SAINT EVARZEC	29247	29
SAINT FREGANT	29248	29
SAINT HERNIN	29250	29
SAINT MARTIN DES CHAMPS	29254	29
SAINT MEEN	29255	29
SAINT SAUVEUR	29262	29
SAINTE SEVE	29265	29
SAINT THURIEN	29269	29
SAINT URBAIN	29270	29
SCAER	29274	29
TREGARANTEC	29288	29
ACIGNE	35001	35
AMANLIS	35002	35
ANDOUILLE NEUVILLE	35003	35
VAL COUESNON	35004	35
ARBRISSEL	35005	35
AVAILLES SUR SEICHE	35008	35
BAGUER PICAN	35010	35
BAINS SUR OUST	35013	35
BAIS	35014	35
BALAZE	35015	35
BAZOUGE DU DESERT	35018	35
BEAUCE	35021	35
BEDEE	35023	35
BETTON	35024	35

Comune	INSEE Commune	Département
BOISTRUDAN	35028	35
BOSSE DE BRETAGNE	35030	35
BOUEXIERE	35031	35
BOURGBARRE	35032	35
BOURG DES COMPTES	35033	35
BOUSSAC	35034	35
BRETEIL	35040	35
BRIE	35041	35
BRUC SUR AFF	35045	35
BRULAIS	35046	35
CHAMPEAUX	35052	35
CHANTELOUP	35054	35
CHANTEPIE	35055	35
CHAPELLE BOUEXIC	35057	35
CHAPELLE ERBREE	35061	35
CHAPELLE JANSON	35062	35
CHAPELLE SAINT AUBERT	35063	35
CHAPELLE DE BRAIN	35064	35
CHAPELLE THOUARAUULT	35065	35
CHASNE SUR ILLET	35067	35
CHATEAUGIRON	35069	35
CHATILLON EN VENDELAIS	35072	35
CHAUVIGNE	35075	35
CHELUN	35077	35
CHEVAIGNE	35079	35
CINTRE	35080	35
COESMES	35082	35
COMBOURG	35085	35
COMBOURTILLE	35086	35
CORNILLE	35087	35
CORPS NUDES	35088	35
COUYERE	35089	35

Comune	INSEE Commune	Département
DOL DE BRETAGNE	35095	35
DOMAGNE	35096	35
DOMALAIN	35097	35
DOMINELAIS	35098	35
DOMLOUP	35099	35
DOURDAIN	35101	35
EANCE	35103	35
EPINIAC	35104	35
ERCE PRES LIFFRE	35107	35
ESSE	35108	35
FERRE	35111	35
FLEURIGNE	35112	35
FOUGERES	35115	35
GAEL	35117	35
GAHARD	35118	35
GENNES SUR SEICHE	35119	35
GEVEZE	35120	35
GOSNE	35121	35
GRAND FOUGERAY	35124	35
GUICHEN	35126	35
HERMITAGE	35131	35
IFFENDIC	35133	35
JANZE	35136	35
JAVENE	35137	35
LAIGNELET	35138	35
LAILLE	35139	35
LALLEU	35140	35
LANDAVRAN	35141	35
LANDEAN	35142	35
LANDUJAN	35143	35
LANGAN	35144	35
LECOUSSE	35150	35

Comune	INSEE Commune	Département
LIFFRE	35152	35
LIVRE SUR CHANGEON	35154	35
LOUVIGNE DU DESERT	35162	35
MARCILLE ROBERT	35165	35
MARTIGNE FERCHAUD	35167	35
VAL D ANAST	35168	35
MAXENT	35169	35
MEILLAC	35172	35
MELESSE	35173	35
MERNEL	35175	35
GUIPRY MESSAC	35176	35
MEZIERE	35177	35
MEZIERES SUR COUESNON	35178	35
MINIAC MORVAN	35179	35
MONTAUBAN DE BRETAGNE	35184	35
MONTAUTOUR	35185	35
MONTERFIL	35187	35
MONTFORT SUR MEU	35188	35
MONTREUIL SOUS PEROUSE	35194	35
MONTREUIL SUR ILLE	35195	35
MORDELLES	35196	35
MOUAZE	35197	35
MOULINS	35198	35
MOUTIERS	35200	35
MUEL	35201	35
NOE BLANCHE	35202	35
NOUAYE	35203	35
NOUVOITOU	35204	35
NOYAL SOUS BAZOUGES	35205	35
NOYAL CHATILLON SUR SEICHE	35206	35
NOYAL SUR VILAINE	35207	35
PACE	35210	35

Comune	INSEE Commune	Département
PAIMPONT	35211	35
PANCE	35212	35
PIPRIAC	35219	35
PIRE CHANCE	35220	35
PLECHATEL	35221	35
PLEINE FOUGERES	35222	35
PLELAN LE GRAND	35223	35
PLEUGUENEUC	35226	35
PLEUMELEUC	35227	35
PLEURTUIT	35228	35
POCE LES BOIS	35229	35
QUEDILLAC	35234	35
RENAC	35237	35
RENNES	35238	35
RETIERS	35239	35
RHEU	35240	35
ROMAGNE	35243	35
ROMILLE	35245	35
SAINTE ANNE SUR VILAINE	35249	35
SAINT AUBIN D AUBIGNE	35251	35
SAINT AUBIN DES LANDES	35252	35
MAEN ROCH	35257	35
SAINTE COLOMBE	35262	35
SAINT DOMINEUC	35265	35
SAINT ERBLON	35266	35
SAINT GEORGES DE GREHAIGNE	35270	35
SAINT GILLES	35275	35
SAINT GONLAY	35277	35
SAINT JACQUES DE LA LANDE	35281	35
RIVES DU COUESNON	35282	35
SAINT MALO DE PHILY	35289	35
SAINT MALON SUR MEL	35290	35

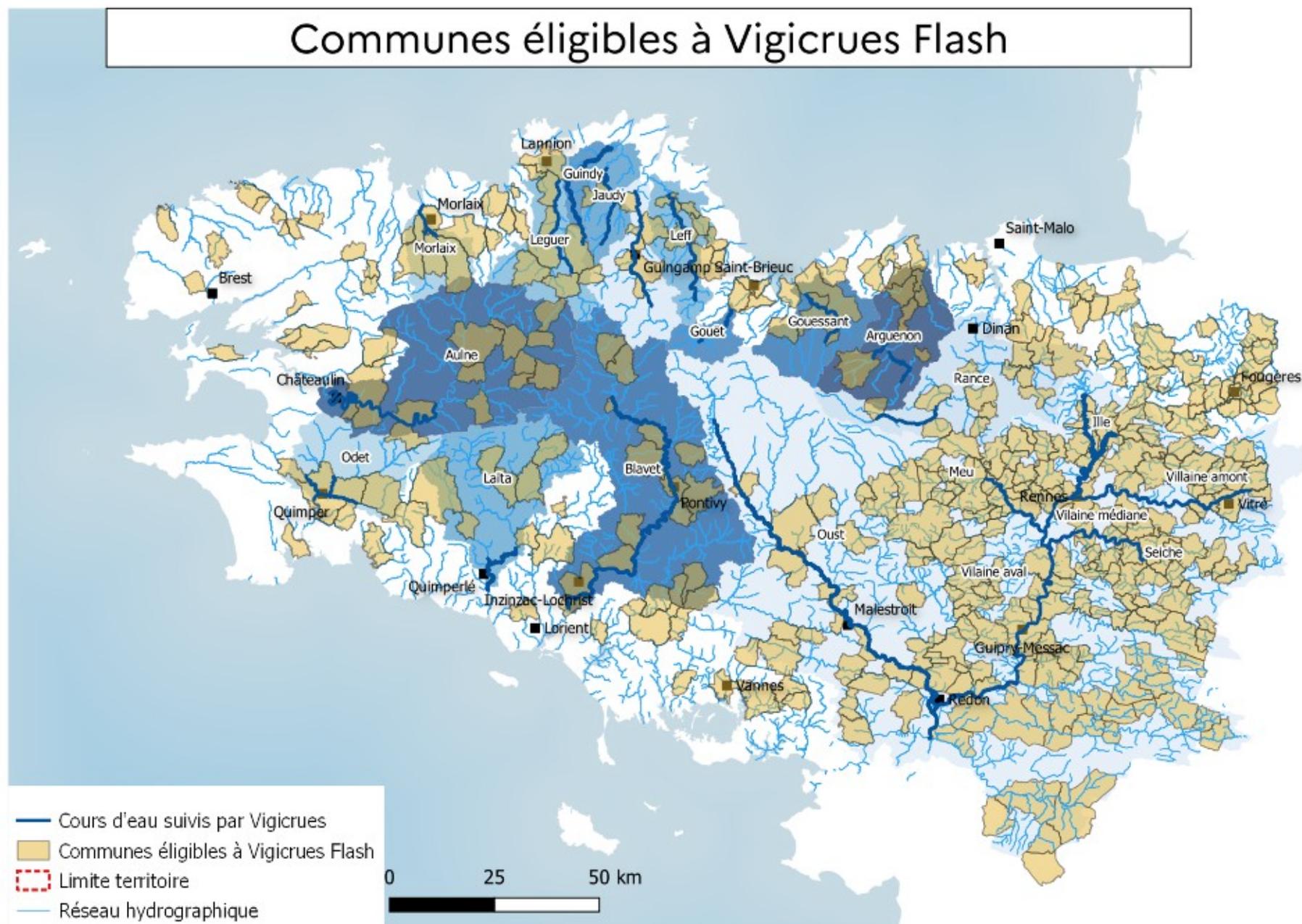
Comune	INSEE Commune	Département
SAINTE MARIE	35294	35
SAINT MAUGAN	35295	35
SAINT MEDARD SUR ILLE	35296	35
SAINT M HERVE	35300	35
SAINT ONEN LA CHAPELLE	35302	35
SAINT PERN	35307	35
MESNIL ROC H	35308	35
SAINT REMY DU PLAIN	35309	35
SAINT SAUVEUR DES LANDES	35310	35
SAINT SEGLIN	35311	35
SAINT SENOUX	35312	35
SAINT SULPICE DES LANDES	35316	35
SAINT THURIAL	35319	35
SAINT UNIAC	35320	35
SELLE EN LUITRE	35324	35
SIXT SUR AFF	35328	35
TAILLIS	35330	35
TALENSAC	35331	35
THOURIE	35335	35
TIERCENT	35336	35
TINTENIAC	35337	35
TREVERIEN	35345	35
VAL D IZE	35347	35
VERGER	35351	35
VEZIN LE COQUET	35353	35
VIEUX VY SUR COUESNON	35355	35
VITRE	35360	35
VIVIER SUR MER	35361	35
AVESSAC	44007	44
BLAIN	44015	44
BOUVRON	44023	44
CHAPELLE GLAIN	44031	44

Comune	INSEE Commune	Département
CHATEAUBRIANT	44036	44
CONQUEREUIL	44044	44
DERVAL	44051	44
ERBRAY	44054	44
FEGREAC	44057	44
GUEMENE PENFAO	44067	44
HERIC	44073	44
JANS	44076	44
LOUISFERT	44085	44
LUSANGER	44086	44
MARSAC SUR DON	44091	44
NOTRE DAME DES LANDES	44111	44
ROUGE	44146	44
SAFFRE	44149	44
SAINT AUBIN DES CHATEAUX	44153	44
SAINT JULIEN DE VOUVANTES	44170	44
SAINT VINCENT DES LANDES	44193	44
TREFFIEUX	44208	44
VIGNEUX DE BRETAGNE	44217	44
VILLEPOT	44218	44
CHEVALLERAI	44221	44
ALLAIRE	56001	56
BEIGNON	56012	56
BERRIC	56015	56
BRANDIVY	56022	56
CAMORS	56031	56
CHAPELLE NEUVE	56039	56
CLEGUEREC	56041	56
COURNON	56044	56
ELVEN	56053	56
FAOQUET	56057	56
GACILLY	56061	56

Comune	INSEE Commune	Département
GUEGON	56070	56
HENNEBONT	56083	56
INZINZAC LOCHRIST	56090	56
JOSSELIN	56091	56
KERGRIST	56093	56
FORGES DE LANOUEE	56102	56
LIMERZEL	56111	56
LOYAT	56122	56
MALANSAC	56123	56
MAURON	56127	56
MELRAND	56128	56
MOHON	56134	56
MONTENEUF	56136	56
MONTERBLANC	56137	56
MOUSTOIR AC	56141	56
NOSTANG	56148	56
NOYAL PONTIVY	56151	56
PEAULE	56153	56
PEILLAC	56154	56
PLOUAY	56166	56
PLOUGOUMELLEN	56167	56
PLOURAY	56170	56
PLUHERLIN	56171	56
PLUMELIN	56174	56
PLUVIGNER	56177	56
PONTIVY	56178	56
PRIZIAC	56182	56
QUEVEN	56185	56
QUISTINIC	56188	56
VAL D OUST	56197	56
ROHAN	56198	56
SAINT	56201	56

Comune	INSEE Commune	Département
SAINT AIGNAN	56203	56
SAINT BRIEUC DE MAURON	56208	56
SAINT CONGARD	56211	56
SAINT GUYOMARD	56219	56
SAINT MALO DE BEIGNON	56226	56
SAINT MARCEL	56228	56
SAINT THURIAU	56237	56
SAINT VINCENT SUR OUST	56239	56
SULNIAC	56247	56
THEIX NOYALO	56251	56
TREDION	56254	56
VANNES	56260	56
KERNASCLEDEN	56264	56

9.b. Carte des communes éligibles au service Vigicrues Flash



Annexe 10. Arrêté préfectoral approuvant le présent règlement